



Third Session
Fortieth Parliament, 2010

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

**Social Affairs,
Science and
Technology**

Chair:

The Honourable ART EGGLETON, P.C.

Wednesday, April 14, 2010
Thursday, April 15, 2010

Issue No. 2

Fifth and sixth meetings on:

The study on the accessibility of
post-secondary education in Canada

WITNESSES:
(See back cover)

Troisième session de la
quarantième législature, 2010

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

**Affaires sociales,
des sciences
et de la technologie**

Président :

L'honorable ART EGGLETON, C.P.

Le mercredi 14 avril 2010
Le jeudi 15 avril 2010

Fascicule n° 2

Cinquième et sixième réunions concernant :

L'étude de la question de l'accessibilité à
l'éducation postsecondaire au Canada

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

The Honourable Art Eggleton, P.C., *Chair*

The Honourable Kelvin Kenneth Ogilvie, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Callbeck	Eaton
Cordy	Keon
* Cowan	* LeBreton, P.C.
(or Tardif)	(or Comeau)
Dawson	Martin
Demers	Plett
Dyck	Seidman

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Plett replaced the Honourable Senator Champagne, P.C. (*April 15, 2010*).

The Honourable Senator Demers replaced the Honourable Senator Brazeau (*April 15, 2010*).

The Honourable Senator Champagne, P.C., replaced the Honourable Senator Nancy Ruth (*April 15, 2010*).

The Honourable Senator Keon replaced the Honourable Senator Stewart Olsen (*April 15, 2010*).

The Honourable Senator Dawson replaced the Honourable Senator Merchant (*April 14, 2010*).

The Honourable Senator Brazeau replaced the Honourable Senator Demers (*April 14, 2010*).

The Honourable Senator Stewart Olsen replaced the Honourable Senator Keon (*April 14, 2010*).

The Honourable Senator Nancy Ruth replaced the Honourable Senator Champagne, P.C. (*April 14, 2010*).

The Honourable Senator Cordy replaced the Honourable Senator Dawson (*April 13, 2010*).

The Honourable Senator Dawson replaced the Honourable Senator Cordy (*April 13, 2010*).

The Honourable Senator Demers replaced the Honourable Senator Rivard (*April 9, 2010*).

The Honourable Senator Cordy replaced the Honourable Senator Mercer (*April 6, 2010*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET
DE LA TECHNOLOGIE

Président : L'honorable Art Eggleton, C.P.

Vice-président : L'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie

et

Les honorables sénateurs :

Callbeck	Eaton
Cordy	Keon
* Cowan	* LeBreton, C.P.
(ou Tardif)	(ou Comeau)
Dawson	Martin
Demers	Plett
Dyck	Seidman

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Plett a remplacé l'honorable sénateur Champagne, C.P. (*le 15 avril 2010*).

L'honorable sénateur Demers a remplacé l'honorable sénateur Brazeau (*le 15 avril 2010*).

L'honorable sénateur Champagne, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Nancy Ruth (*le 15 avril 2010*).

L'honorable sénateur Keon a remplacé l'honorable sénateur Stewart Olsen (*le 15 avril 2010*).

L'honorable sénateur Dawson a remplacé l'honorable sénateur Merchant (*le 14 avril 2010*).

L'honorable sénateur Brazeau a remplacé l'honorable sénateur Demers (*le 14 avril 2010*).

L'honorable sénateur Stewart Olsen a remplacé l'honorable sénateur Keon (*le 14 avril 2010*).

L'honorable sénateur Nancy Ruth a remplacé l'honorable sénateur Champagne, C.P. (*le 14 avril 2010*).

L'honorable sénateur Cordy a remplacé l'honorable sénateur Dawson (*le 13 avril 2010*).

L'honorable sénateur Dawson a remplacé l'honorable sénateur Cordy (*le 13 avril 2010*).

L'honorable sénateur Demers a remplacé l'honorable sénateur Rivard (*le 9 avril 2010*).

L'honorable sénateur Cordy a remplacé l'honorable sénateur Mercer (*le 6 avril 2010*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, April 14, 2010
(5)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 4:19 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Art Eggleton, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Brazeau, Callbeck, Dyck, Eaton, Eggleton, P.C., Martin, Nancy Ruth, Seidman and Stewart Olsen (9).

In attendance: Havi Echenberg and Daniel Thompson, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 18, 2010, the committee continued its study on accessibility of post-secondary education in Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESSES:*Assembly of First Nations:*

Shawn A-in-chut Atleo, National Chief.

Métis National Council:

Marc Leclair, Senior Policy Adviser.

Gabriel Dumont Institute:

Lisa Wilson, Program Director.

Congress of Aboriginal Peoples:

Betty Ann Lavallée, National Chief.

Roger Hunka, National Bilateral Director.

The chair made a statement.

Chief Atleo and Mr. Leclair each made a statement and, together with Ms. Wilson, answered questions.

At 5:22 p.m., the committee suspended.

At 5:25 p.m., the committee resumed.

Chief Lavallée made a statement and, together with Mr. Hunka, answered questions.

At 6:18 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 14 avril 2010
(5)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 19, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Art Eggleton, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Brazeau, Callbeck, Dyck, Eaton, Eggleton, C.P., Martin, Nancy Ruth, Seidman et Stewart Olsen (9).

Également présents : Havi Echenberg et Daniel Thompson, analystes, Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 18 mars 2010, le comité poursuit son étude de la question de l'accessibilité à l'éducation postsecondaire au Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :*Assemblée des Premières Nations :*

Shawn A-in-chut Atleo, chef national.

Ralliement national des Métis :

Marc Leclair, conseiller politique senior.

Gabriel Dumont Institute :

Lisa Wilson, directrice de programmes.

Congrès des Peuples Autochtones :

Betty Ann Lavallée, chef national;

Roger Hunka, directeur national bilatéral.

Le président fait une déclaration.

Le chef Atleo et M. Leclair font chacun un exposé, puis avec l'aide de Mme Wilson, répondent aux questions.

À 17 h 22, la séance est suspendue.

À 17 h 25, la séance reprend.

Le chef Lavallée fait un exposé, puis, avec l'aide de M. Hunka, répond aux questions.

À 18 h 18, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, April 15, 2010
(6)

[English]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 10:29 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Art Eggleton, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Callbeck, Dawson, Eaton, Eggleton, P.C., Martin, Plett and Seidman (7).

Other senator present: The Honourable Senator Frum (1).

In attendance: Havi Echenberg and Daniel Thompson, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 18, 2010, the committee continued its study on accessibility of post-secondary education in Canada. (For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.)

WITNESSES:

Quebec Association of Post-Secondary Students with Disabilities:

Yolanda Muñoz, Coordinator.

Canadian Association of Disability Service Providers in Post-Secondary Education:

Yolaine Ruel, Past President;

Gordon Dionne, Secretary Treasurer.

Learning Disabilities Association of Canada:

Claudette Larocque, Director of Public Policy and Programs.

Human Resources and Skills Development Canada:

Nancy Milroy-Swainson, Director General, Office for Disability Issues.

Glennie Graham, Senior Director, Canada Student Loans Program.

The chair made a statement.

Ms. Munoz, Ms. Ruel, Mr. Dionne, Ms. Larocque, and Ms. Milroy-Swainson each made a statement and, together with Ms. Graham, answered questions.

At 12:21 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, le jeudi 15 avril 2010
(6)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 10 h 29, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Art Eggleton, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Callbeck, Dawson, Eaton, Eggleton, C.P., Martin, Plett et Seidman (7).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Frum (1).

Également présents : Havi Echenberg et Daniel Thompson, analystes, Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 18 mars 2010, le comité poursuit son étude de la question de l'accessibilité à l'éducation postsecondaire au Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Association québécoise des étudiants ayant des incapacités au postsecondaire :

Yolanda Muñoz, coordonnatrice.

Association canadienne des conseillers en services aux étudiants handicapés au postsecondaire :

Yolaine Ruel, ancienne présidente;

Gordon Dionne, secrétaire trésorier.

Association canadienne des troubles d'apprentissage :

Claudette Larocque, directrice de politiques publiques et de programmes.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada :

Nancy Milroy-Swainson, directrice générale, Bureau de la condition des personnes handicapées;

Glennie Graham, directrice principale, Programme canadien de prêts aux étudiants.

Le président fait une déclaration.

Mme Munoz, Mme Ruel, M. Dionne, Mme Larocque et Mme Milroy-Swainson font chacun un exposé, puis, avec l'aide de Mme Graham, répondent aux questions.

À 12 h 21, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Jessica Richardson

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, April 14, 2010

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 4:19 p.m. to examine the accessibility of post-secondary education in Canada.

Senator Art Eggleton (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I call this meeting to order. Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

Today we continue with our study on accessibility to post-secondary education. In particular, today's theme will be post-secondary education for Aboriginal peoples.

We have two panels today. On our first panel, we have three guests. Welcoming for the first time the National Chief of the Assembly of First Nations, Shawn Atleo, who is the hereditary chief from the Ahousaht First Nation. In July of 2009, he was elected to a three-year mandate as National Chief of the Assembly of First Nations. Mr. Atleo graduated in 2003 with a Masters of Education in adult learning in global change from the University of Technology in Sydney, Australia, in partnership with the University of British Columbia, the University of Western Cape South Africa and the University of Linköping in Sweden. In 2008, his commitment to education was recognized in his appointment as Chancellor of Vancouver Island University, becoming B.C.'s first indigenous chancellor.

Marc Leclair is Senior Policy Advisor to the Métis National Council. Founded in 1983 after the explicit recognition of the Metis as one of Canada's three distinct Aboriginal peoples under the Constitution Act of 1982, the council is made up of five provincial Metis organizations from Ontario westward and receives its mandate and direction from the democratically elected members of the provincial bodies.

Our third guest witness today is Lisa Wilson, who will appear as a representative of the Gabriel Dumont Institute. The Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Research Incorporated was formally incorporated as a non-profit corporation in 1980 to serve the education and cultural needs of the Saskatchewan Metis and non-status Indian community.

Before going to our guests, may I welcome substitute members of the committee who are with us today. Senator Brazeau is substituting for Senator Demers and Senator Stewart Olsen for Senator Keon. Welcome to both of you. I think we will be joined later by Senator Dawson on behalf of Senator Merchant, and Senator Nancy Ruth on behalf of Senator Champagne.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 14 avril 2010

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 19, pour étudier la question de l'accessibilité à l'éducation postsecondaire au Canada.

Le sénateur Art Eggleton (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je déclare la séance ouverte. Bienvenue aux travaux du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude sur la question de l'accessibilité à l'éducation postsecondaire. Plus particulièrement, le thème d'aujourd'hui sera l'éducation postsecondaire et les Autochtones.

Nous accueillons deux groupes de témoins aujourd'hui. Le premier groupe compte trois personnes. Pour la première fois, nous souhaitons la bienvenue au chef national de l'Assemblée des Premières Nations, Shawn Atleo, qui est chef héréditaire de la Première nation d'Ahousaht. En juillet 2009, il a été élu pour un mandat de trois ans au poste de chef national de l'Assemblée des Premières Nations. M. Atleo a obtenu une maîtrise en éducation, enseignement aux adultes et changement mondial, de l'Université de la technologie de Sydney, en Australie, en partenariat avec l'Université de la Colombie-Britannique, l'Université de Western Cape, en Afrique du Sud et l'Université de Linköping, en Suède. En 2008, l'Université de l'île de Vancouver l'a récompensé pour son engagement dans le domaine de l'éducation en le nommant chancelier; il est devenu ainsi le premier Autochtone à se voir décerner ce titre en Colombie-Britannique.

Marc Leclair est conseiller politique senior au Ralliement national des Métis. Fondé en 1983 après la reconnaissance des Métis en tant que l'un des trois groupes autochtones distincts de la Loi constitutionnelle de 1982, le ralliement est composé de cinq organisations métisses provinciales situées en Ontario et à l'ouest de cette province. Il reçoit son mandat de membres démocratiquement élus dans les assemblées provinciales.

Notre troisième témoin aujourd'hui est Lisa Wilson, qui témoignera au nom du Gabriel Dumont Institute. Le Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Research Incorporated a été créé formellement en tant que société sans but lucratif en 1980 afin de combler les besoins éducatifs et culturels des Métis et des Indiens non inscrits de la Saskatchewan.

Avant de donner la parole à nos invités, permettez-moi de souhaiter la bienvenue aux membres substitués présents au comité aujourd'hui. Le sénateur Brazeau remplace le sénateur Demers, et le sénateur Stewart Olsen remplace le sénateur Keon. Bienvenue à vous deux. Je crois que nous allons accueillir plus tard le sénateur Dawson, au nom du sénateur Merchant, et le sénateur Nancy Ruth, au nom du sénateur Champagne.

We are ready to get under way. I will start with you, Chief Atleo. If you could give us about seven minutes of opening remarks, we would appreciate it.

Shawn A-in-chut Atleo, National Chief, Assembly of First Nations: Thank you, Mr. Chair. To senators and the committee, it is a great honour and privilege to be here with you, and we are very appreciative that you are bringing focus and attention to this subject.

With the seven minutes I have, I will go through some of the major points, first appreciating that a discussion about post-secondary education is really a discussion about education more broadly.

I was looking at correspondence going back to 1971 from Jean Chrétien to then-Prime Minister Trudeau. I vaguely remember 1971. Our graduation rates back in the early 1970s were around 12 per cent in the K-to-12 system. Today, they are close to 49 per cent, so one might say we are making progress on the long journey, but we would also suggest it is time to consider taking to scale the kind of significant change that will see the sorts of success that we all desire and would benefit from, very clearly understanding the history about where we have come from. That includes the fact that until changes were made to the Indian Act in 1951, First Nations were denied the opportunity to attend post-secondary institutions.

We begin with this notion that we do not have a long time frame of success in post-secondary education. The 1960s was the first time we began to see graduates from post-secondary education; my father, for example, being acknowledged as the first, if not one of the first, to graduate with an academic doctorate degree in the First Nations community from the University of British Columbia. That was not long ago. He just turned 71 last week; he completed his education when he was 55.

We begin with a little bit of a reflection on education and on education success. That which we have achieved, in the eyes of many of our people, has been tremendous given the kinds of constraints that we feel we have been under. Since then, we have 518 schools on reserves, 45 indigenous institutes of higher learning, and the graduation rate has slowly started to move up in the K-to-12 system. We have moved from a handful of post-secondary attendees, as I alluded, going back to the 1960s, to as many as 27,000 First Nation peoples in 1998-99 going through the post-secondary system.

As some may have heard, we have set a very high goal of 65,000 post-secondary graduates over the next five years, and we do that based on the good work of an economist and a report that was done in 2009 for the Assembly of First Nations as being the kind of objective that would close the gap on achievement rates with the rest of the Canadian population. These are the objectives that are being pushed forward by First Nations chiefs across the

Nous sommes prêts à nous lancer. Je vous donnerai d'abord la parole, chef Atleo. Nous vous saurions gré de présenter une déclaration liminaire qui fait au plus sept minutes.

Shawn A-in-chut Atleo, chef national, Assemblée des Premières Nations : Merci, monsieur le président. Mesdames et messieurs les sénateurs et membres du comité, c'est pour moi un grand honneur et un grand privilège de me retrouver parmi vous; nous apprécions au plus haut point le fait que vous portiez votre attention sur cette question.

Durant les sept minutes qui me sont allouées, je vais parcourir certains des grands enjeux, en disant d'abord ceci : discuter de l'éducation postsecondaire, en vérité, c'est discuter d'éducation au sens large.

Je lisais une correspondance remontant à 1971 entre Jean Chrétien et le premier ministre de l'époque, Trudeau. J'ai des souvenirs vagues de 1971. Au début des années 1970, le taux de diplomation se situait à 12 p. 100 dans le cas des écoles primaire et secondaire. Aujourd'hui, c'est presque 49 p. 100; on pourrait donc dire que nous avons progressé sur un long chemin, mais nous croyons en même temps que le moment est venu d'envisager à plus grande échelle le genre de changement significatif qui débouchera sur les types de succès que nous souhaitons tous et dont nous pouvons tous profiter, très clairement, en songeant au chemin que nous avons parcouru jusqu'à maintenant. Cela comprend le fait que, jusqu'à ce que la Loi sur les Indiens soit modifiée en 1951, les membres des Premières nations ne pouvaient fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire.

Pour aborder la question, disons d'abord que cela ne fait pas longtemps que nous réussissons nos études postsecondaires. Nous avons vu nos premiers diplômés dans les années 1960; mon père, par exemple, est considéré comme le premier, sinon un des premiers Autochtones à détenir un doctorat, le sien provenant de l'Université de la Colombie-Britannique. Cela ne fait pas longtemps. Il a eu 71 ans la semaine dernière, il a achevé ses études à l'âge de 55 ans.

Commençons par une petite réflexion sur l'éducation et la réussite en éducation. Aux yeux de bon nombre d'Autochtones, ce que nous avons accompli est incroyable, vu les types de contraintes qui nous ont été imposés. Depuis, nous en sommes arrivés à 518 écoles dans les réserves, 45 établissements d'études supérieures autochtones, et le taux de diplomation a commencé à augmenter lentement dans le cas des écoles primaire et secondaire. Nous étions jadis une poignée d'Autochtones ayant fréquenté un établissement d'études postsecondaires, comme je l'ai dit, à commencer dans les années 1960. En 1998-1999, il y avait 27 000 Autochtones qui faisaient des études postsecondaires.

Certains d'entre vous l'avez peut-être entendu dire, nous nous sommes donné un objectif très ambitieux — avoir 65 000 Autochtones titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires au cours des cinq prochaines années —, cela, en nous fondant sur les bons travaux d'un économiste et un rapport réalisé en 2009 pour l'Assemblée des Premières Nations. C'est le genre d'objectif qui nous permettra de combler l'écart entre le

country for whom I have the responsibility to advocate, and who represent the more than 630 First Nations communities in Canada.

In 2008, there were approximately 8,000 First Nations-controlled schools and institutes right from the elementary to the post-secondary level. There are many challenges, and you will hear consistently from First Nations that the major challenge is the chronic underfunding of First Nations elementary and secondary schools, a lack of financial support for First Nations people to be educated in our languages similar to that which occurs for the anglophone and francophone communities.

Building very much on the spirit of the apology that Prime Minister Harper and the rest of Parliament offered in the summer of 2008, the legacy of the residential schools era, which lasted over 100 years, had a tremendous injurious effect on our peoples, and it was all done within the guise or under the umbrella of education. If education were a tool that separated people from language and culture, then surely education should be the tool that reconnects people with culture and family and supports the reconnection of indigenous communities as well. Therefore, the apology was very significant.

The greatest barrier facing First Nations students struggling to succeed is a lack of financial resources. This alludes to a tremendous number of other issues such as child care, adequate housing and adequate academic preparation. Of course, in the time that I have been National Chief, we have been reaching out to the post-secondary institutions, to academia, to the education system, school districts, teachers' associations and students' associations, strongly suggesting that this is an all-hands-on-deck effort that is required to ensure that the learning systems are receptive to supporting First Nations learners.

In 2009, the report that I have been alluding to entitled *Focusing Indian and Northern Affairs Canada's Post Secondary Education Program: Targets and Impacts*, speaks to the objectives, as I have said, under the authorship of Waslander, I believe is the name of the economist. The report notes the fact that the program budget has been subject to an arbitrary cap for more than a decade. If there is one message we have here, it is going back to the sentiments in this letter under the authorship of Jean Chrétien back in 1971, hinting that there needs to be a joint effort between First Nations and government. The words were welcomed in the Throne Speech that we work together to strengthen and reform, that tinkering around the edges will not be helpful. What is needed is for us to jointly examine how it is that we can improve the effectiveness and efficiencies and build on the good accountability that First Nations have been demonstrating for the delivery of programs and the work that communities are doing to ensure their citizens, wherever they reside,

taux de réussite des Autochtones et celui du reste de la population canadienne. Voilà ce que préconisent les chefs des Premières nations de tout le pays, dont j'ai pour tâche de défendre les intérêts et qui représentent plus de 630 communautés des Premières nations au Canada.

En 2008, il y avait quelque 8 000 écoles et établissements d'enseignement contrôlés par les Premières nations du niveau élémentaire au niveau postsecondaire. Les défis à relever sont nombreux, et vous entendrez les Premières nations marteler le fait que le problème principal réside dans le sous-financement chronique des écoles primaires et secondaires des Premières nations, l'absence de soutien financier des études des Premières nations dans leur langue comme cela se fait dans les collectivités anglophones et francophones.

Pour rester dans le ton des excuses présentées par le premier ministre Harper et le reste du Parlement à l'été 2008, disons que l'héritage des pensionnats, qui ont duré plus de 100 ans, a pris la forme d'un effet préjudiciable incroyable pour nous, tout cela au nom de l'éducation, sous la bannière de l'éducation. Si l'éducation a été un instrument utilisé pour séparer les gens de leur langue et de leur culture, assurément, l'éducation devrait devenir un instrument qui permet de remettre les gens en lien avec la culture et la famille, et qui soutient la remise en lien des collectivités autochtones aussi. Les excuses étaient donc très importantes.

Pour les étudiants des Premières nations qui se battent pour réussir, le manque de moyens financiers représente le plus grand obstacle. Cela évoque un nombre effarant de questions connexes, notamment la garde des enfants, l'hébergement et la préparation aux études. Bien entendu, depuis que je suis chef national, nous sollicitons l'apport des établissements d'enseignement postsecondaire, du milieu scolaire, du système d'éducation, des districts scolaires, des associations d'enseignants et des associations étudiantes en affirmant tout haut que tous et chacun doivent s'y mettre pour s'assurer que les systèmes d'apprentissage conviennent aux apprenants des Premières nations.

En 2009, il y a eu la publication du rapport auquel je fais allusion, qui est intitulé *Focusing Indian and Northern Affairs Canada's Post Secondary Education Program : Targets and Impacts*. Comme je l'ai dit, ce rapport présente les objectifs en question, sous la plume de Waslander, je crois que c'est bien le nom de l'économiste en question. L'auteur du rapport signale le fait que le budget des programmes fait l'objet d'un plafonnement arbitraire depuis plus de dix ans. S'il y a bien un message à retenir à la suite de notre rencontre, c'est qu'il faut revenir aux sentiments exprimés dans la lettre signée par Jean Chrétien en 1971, où il donne à entendre qu'il faut un effort conjoint entre les Premières nations et le gouvernement. Cela nous a réjoui d'entendre dire, pendant le discours du Trône, que nous devons travailler ensemble à renforcer et à réformer — rafistoler ne sera pas utile. Ce qu'il faut, c'est que nous voyions ensemble comment il serait possible d'améliorer l'efficacité et l'efficience des programmes et faire fond sur le travail responsable des

are well served.

Our recommendations that I will summarize is that we address the fact that the 2 per cent annual cap on spending increases for the department's post-secondary education program be eliminated immediately, and that the department spending increases for post-secondary programs be based on actual costs associated with program components and not be subject to discretionary caps. First Nations reacted with great concern when the transfers to federal or to provincial and territorial education and health programs were protected at the over 6 per cent rate, which they were in the last budget, but there were no increases when it came to addressing the 2 per cent cap. We have a tremendous legislative gap that exists when it comes to ensuring that there are protected and sustainable resources that are flowing for First Nations learners on an annual basis.

The committee recommends that the department's budget in the 2007-08 and ensuing fiscal years be increased to reflect increased expenditures associated with providing more funding to more eligible First Nations and Inuit learners. I could be corrected, but I believe around 10,000 students would be going to post-secondary if they were otherwise provided with support to go to the post-secondary level.

I look forward to the forthcoming exchange, recognizing the time frame that has being allotted for opening thoughts. I am pleased to be here on behalf of the Assembly of First Nations. With the good work from our national chief's committee on education and our education directorate, we are well poised to be a strong partner in the effort to strengthen and reform education.

This is something we feel so strongly matches with the aging population in the mainstream community in this country. The growing youth Aboriginal population is really one we must gravitate to very quickly and we must move fast to ensure that particularly young people are supported for success in education.

It is within that spirit that we are very appreciative to accept the invitation to appear here today.

The Chair: Thank you very much, chief, for your contribution. Mr. Leclair may now go ahead on behalf the Métis National Council.

Marc Leclair, Senior Policy Adviser, Métis National Council: I want to echo the national chief's remarks in thanking the committee and you all for being here today to hear us. We do not often get a chance to do this.

I want to first introduce who the Metis people are that we represent. There are some 330,000 Metis people who identify in the last census. From Ontario west, 9 out of 10 will identify as Metis. That is not to say there are not people who identify as Metis in other parts of the country, but this is where the bulk of the population resides. It is a very youthful population, though not as youthful as First Nations or Inuit. However, 52 per cent of

Premières nations quant à l'exécution des programmes et aux efforts que déploient les collectivités pour s'assurer que leurs citoyens, où qu'ils habitent, sont bien servis.

Je vais résumer nos recommandations. Notamment, il faudrait éliminer immédiatement le plafond annuel de 2 p. 100 imposé aux augmentations de dépenses dans le cas du programme d'éducation postsecondaire du ministère; et les accroissements de dépenses du ministère à cet égard doivent se fonder sur les coûts réels des éléments du programme sans être assujettis à des maximums discrétionnaires. Les Premières nations étaient grandement préoccupées de constater que les transferts du gouvernement fédéral vers les provinces et territoires pour les programmes d'éducation et de santé ont été protégés à un taux supérieur à 6 p. 100, comme c'est le cas dans le dernier budget, mais sans augmentation par rapport au maximum de 2 p. 100. Il y a un écart législatif énorme qui nous empêche de nous assurer que des ressources protégées et durables soient mises à la disposition des apprenants des Premières nations annuellement.

Le comité recommande que le budget ministériel pour 2007-2008 et les exercices suivants soit augmenté compte tenu des dépenses accrues provenant du fait d'accroître le financement à l'intention des apprenants inuits et des Premières nations admissibles. J'ai peut-être tort, mais je crois qu'il y a environ 10 000 étudiants qui feraient des études postsecondaires s'ils obtenaient autrement le soutien nécessaire.

Je me réjouis d'avance à l'idée d'échanger avec vous, sachant quel est le temps qui m'a été alloué pour présenter mes réflexions au départ. Je suis heureux d'être là au nom de l'Assemblée des Premières Nations. Grâce au bon travail du comité de l'éducation du chef national et de la direction de l'éducation, nous sommes bien placés pour participer avec rigueur à l'effort conjoint de renforcement et de réforme de l'éducation.

Nous sommes convaincus que cela cadre très bien avec le vieillissement de la population générale du pays. L'augmentation du nombre de jeunes Autochtones est un phénomène avec lequel nous devons composer très rapidement. Nous devons agir vite pour nous assurer que les jeunes en particuliers obtiennent le soutien nécessaire pour réussir leurs études.

C'est cet esprit-là qui fait que nous apprécions beaucoup l'invitation à comparaître aujourd'hui.

Le président : Merci beaucoup, chef, de votre contribution. M. Leclair peut y aller au nom du Ralliement national des Métis.

Marc Leclair, conseiller politique senior, Ralliement national des Métis : À l'instar du chef national, je tiens à vous remercier, tous, d'être là aujourd'hui pour nous entendre. C'est une occasion dont nous ne pouvons pas souvent profiter.

Je voudrais d'abord présenter les Métis que nous représentons. Il y a quelque 330 000 Métis qui se sont déclarés comme tels au cours du dernier recensement. En Ontario et dans l'ouest du pays, neuf sur 10 se déclarent comme tels. Cela ne veut pas dire que personne ne se déclare Métis ailleurs au pays, mais disons que c'est là que réside la majeure partie de la population. C'est une population très jeune, bien que pas aussi jeune que celle des

the population is below the age of 19. We anticipate that, over the next 15 years, about 80,000 to 100,000 Metis kids will be in a position to go on to post-secondary education. It is a fairly significant number. Currently, there is an enormous gap between the number of non-Aboriginal people and Metis who attend post-secondary education. About 18.2 per cent of Canadians, generally, attend, whereas our participation rate — while getting better — is still only about 7 per cent of the population.

Of course, we know that post-secondary education leads to better jobs, higher incomes and greater self-reliance and that there is a significant generational impact. Children raised in families whose parents have gone on to post-secondary education generally tend to go that route, too. That is a very important component.

Our population, while not altogether large, is quite large in Saskatchewan and Manitoba. There are 55,000 people in Winnipeg who identify as Metis, so it is a significant part of the population and a very young part of the population which has much to offer the labour markets of those two provinces, which need our participation.

We have sort of been the one Aboriginal group for which responsibility has not been accepted at the federal level. We do not agree with the interpretation that the federal government does not have responsibility for at least some things, including education. The provinces do not accept responsibility under the Constitution, so we are kind of a political football. We go back and forth and we try to build business cases at the federal and provincial levels for governments to invest what are, in effect, our own tax dollars, because we pay all of the taxes: provincial, income, federal tax, GST, PST, et cetera. In some senses, we try to convince governments that we want you to take our tax dollars and invest in our people, particularly in the area of education. While our educational attainment is better on most indicators than that of First Nations, at the same time we do not suffer some of the geographic isolation and some of the problems they have in terms of getting good teachers to stay, having enough resources to pay good teachers to stay, et cetera.

We are being educated in the provincial school systems, and we have been working at the Council of the Federation with the national chief and others to work with provinces to take education more seriously. We are making some progress on that front. I do not think it is as quick as we would like but, by and large, these provincial education systems are educating both First Nations and Metis. In our case, it is 100 per cent. The results are not nearly as good as we think they should be. We are looking for greater participation.

Premières nations ou des Inuits. Tout de même, 52 p. 100 de la population a moins de 19 ans. Selon nos prévisions, au cours des 15 prochaines années, ce sont environ 80 000 à 100 000 jeunes Métis qui pourront fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire. C'est un nombre assez important. À l'heure actuelle, il y a un écart énorme entre le nombre de non-Autochtones et de Métis qui fréquentent de tels établissements. Le taux de fréquentation de la population générale du Canada s'élève à 18,2 p. 100 environ, alors que celui de notre population — même s'il s'améliore — ne fait encore que 7 p. 100 environ.

Bien entendu, nous savons que les études postsecondaires débouchent sur de meilleurs emplois, des revenus accrus et une plus grande autonomie, et qu'elles produisent un impact générationnel important. Les enfants élevés dans une famille dont les parents ont fait des études postsecondaires en font généralement eux aussi. C'est un élément très important de l'équation.

Si elle n'est pas nombreuse au sens strict, notre population est assez nombreuse en Saskatchewan et au Manitoba. Il y a à Winnipeg 55 000 personnes qui se déclarent Métisses; c'est donc une partie importante de la population et une partie très jeune de la population, qui a beaucoup à offrir aux marchés du travail des deux provinces citées, qui a besoin de notre participation.

Nous sommes plus ou moins le groupe autochtone pour lequel la responsabilité n'a pas été acceptée au niveau fédéral. Nous ne sommes pas d'accord avec l'idée que le gouvernement fédéral ne serait pas responsable de certaines choses tout au moins, dont l'éducation. Les provinces n'acceptent pas la responsabilité de la chose selon la Constitution; nous sommes donc une sorte de ballon politique. Nous passons d'un à l'autre. Nous essayons de faire valoir aux autorités fédérales et provinciales l'utilité d'investir des sommes d'argent qui, de fait, représentent le produit de nos impôts et taxes, puisque nous payons tout cela : la taxe provinciale, l'impôt fédéral, la TPS, la TVP et ainsi de suite. D'une certaine façon, nous essayons de convaincre les gouvernements de prendre nos impôts et de les investir dans nos gens, particulièrement dans le domaine de l'éducation. Nous réussissons mieux que les Premières nations selon la plupart des indicateurs, mais, en même temps, nous ne souffrons pas du même isolement géographique et de certains des problèmes qu'ils éprouvent à trouver de bons enseignants qui vont demeurer sur place, à payer les bons enseignants pour qu'ils y demeurent et ainsi de suite.

Nous recevons notre instruction dans les systèmes scolaires provinciaux et nous travaillons depuis un certain temps au Conseil de la fédération avec le chef national et d'autres personnes à faire en sorte que les provinces prennent l'éducation davantage au sérieux. Nous faisons certains progrès sur ce front-là. Ce n'est pas aussi rapide que nous le souhaiterions, à mon avis, mais, globalement, les systèmes d'éducation provinciaux servent bel et bien à instruire les Premières nations et les Métis. Dans notre cas à nous, c'est à 100 p. 100. Les résultats sont loin d'être aussi bons que nous pensons qu'ils devraient l'être. Nous voulons un taux de participation plus grand.

Our biggest challenge is trying to get both levels of government to pay attention to the education needs of Metis. The last time we tackled this was in Kelowna. We set some education targets and other targets. The government's buying into the targets but not the spending program indicated to us that it was looking to come up with a new program, but we have yet to really fully engage on that, although progress is being made.

At the post-secondary level, there are really two major recommendations that we are looking for you to consider. The first deals with what the national chief dealt with: Financial supports for students. The income level disparity between Metis and non-Metis is quite large. Our family formations are different. We have larger families and we have families earlier. Our history with the Gabriel Dumont Institute, or GDI — and this is the same for First Nations University — is that some of the girls who become women come back for basic adult education upgrading then come back to school and do very well. In fact, one of the strengths of Aboriginal institutions is that the adult learners are coming back in and attaining productive jobs.

Therefore, you have a poor population coupled with the fact that there has been a bit of user pay in the education system. Tuition fees have gone up over the last couple of decades, so it really is a bad combination if you are poor and the tuition fees go up. That family structures are a little different than the average Canadian families really speaks to the need for greater public investment because, with working level families, it is very difficult to raise the money to attend these institutions. To deal with this, we run \$50 million in skills training every year and we have done that for 15 years. We have \$500 million in skills training. I tabled with you — just for your information, but not as a submission — the report entitled *Métis Works*. You will see in here that most of our provinces have set up these scholarships and bursaries, and we have been able to convince post-secondary educational institutions to match the resources that we put into these endowment funds. We have been seeking and had looked for recommendations from you for the Government of Canada to invest in these endowment funds. We are trying to preserve the capital in the funds and the Millennium Scholarship Funds, when it was in place, for underserved Metis and First Nations.

We have a vehicle which Canada and the provinces can invest in. We are also seeking support for our post-secondary education institution, the Gabriel Dumont Institute, or GDI. This is one that the early founders started in 1980 and it has done phenomenal work and is seen as a best practice. It is looking to expand its research capacity, to extend its abilities to develop curricula and is looking for what all post-secondary institutions almost take for granted: Expanded core funding. We know

Le défi le plus important que nous devons relever, c'est de convaincre les deux ordres de gouvernement de prêter attention aux besoins des Métis en éducation. La dernière fois où nous nous sommes attaqués à la question, c'était à Kelowna. Nous avons fixé certaines cibles du point de vue de l'éducation et autrement. Le fait que le gouvernement ait adhéré aux cibles établies, mais pas au programme de dépenses indiquait à nos yeux qu'il voulait en arriver à un nouveau programme, mais nous ne nous sommes pas encore vraiment engagés là-dedans, même si certains progrès ont été faits.

Pour ce qui touche les études postsecondaires, nous vous demandons en fait de vous pencher sur deux grandes recommandations. La première porte sur ce que le chef national a évoqué : le soutien financier des étudiants. La disparité entre les revenus des Métis et ceux des autres personnes est très importante. Nos formations familiales sont différentes. Nous avons des familles plus nombreuses que nous fondons plus tôt. L'histoire que nous avons à l'institut Gabriel Dumont, ou GDI — et cela vaut aussi pour l'Université des Premières nations —, c'est que certaines filles, arrivées à l'âge adulte, reviennent à l'éducation des adultes pour se recycler; elles reviennent à l'école et s'en tirent très bien. De fait, un des points forts des établissements autochtones, c'est que les adultes y reviennent, puis vont trouver un emploi productif.

C'est donc une situation où il y a des gens pauvres dans un système d'éducation où le principe de l'utilisateur payeur est appliqué quelque peu. Les frais de scolarité ont augmenté au cours des dernières décennies; c'est donc une très mauvaise combinaison : être pauvre et voir les frais de scolarité augmenter. Le fait que la structure familiale diffère un peu de celle de la famille canadienne moyenne fait vraiment voir la nécessité d'un investissement public accru, car, dans les familles de travailleurs, il est très difficile de réunir les fonds nécessaires pour que quelqu'un fréquente ces établissements. Pour y arriver, nous consacrons 50 millions de dollars à la formation professionnelle tous les ans, depuis 15 ans. Nous avons dépensé 500 millions de dollars en formation professionnelle. À titre d'information seulement et non pas à titre de mémoire, j'ai déposé au comité le rapport intitulé *Métis Works*. Vous verrez là que la plupart de nos provinces ont créé des bourses d'études et que nous avons réussi à convaincre des établissements d'enseignement postsecondaire de verser une somme égale à celle que nous injectons dans les fonds de dotation en question. Nous vous avons demandé de recommander au gouvernement du Canada d'investir dans ces fonds de dotation. Nous essayons de préserver le capital placé dans les fonds et la fondation des bourses du millénaire, à l'époque où elle était en place, au profit des Métis et des Premières nations négligés.

Nous avons un véhicule dans lequel le Canada et les provinces peuvent investir. Nous cherchons aussi à obtenir le soutien de notre établissement d'enseignement postsecondaire, le Gabriel Dumont Institute, ou GDI. Les premiers fondateurs l'ont mis en place en 1980; c'est un établissement qui accomplit un travail phénoménal, qui est assimilé à une pratique exemplaire. Il cherche à élargir sa capacité de recherche, à accroître sa capacité de concevoir des programmes d'études. Il souhaite obtenir ce que

through the social transfers that \$3.4 billion goes to provinces to support post-secondary education institutions. The Province of Manitoba, in the case of the Louis Riel Institute, is making some investments, as are GDI. However, we are looking to see more transparency in those transfers to ensure that Metis institutions are getting their fair share of post-secondary resources.

Thank you.

The Chair: Thank you very much.

Now, Ms. Wilson, I understood that you would like to just answer questions. However, you may make an opening comment if you wish.

Lisa Wilson, Program Director, Gabriel Dumont Institute: I am alright with a support role.

The Chair: Thank you for being part of this discussion.

Colleagues, I need to get your names down so that I can divide the time up. We have until 5:15 with this panel, then we have another panel. While we are getting your names down, I will, as is tradition, start with the first equation.

Aboriginal post-secondary access is an issue with which we are now into our third panel. It is a very significant issue for us. We have heard many of the statistics and how under-represented Aboriginal people are amongst those who graduate from high school compared to the general population. We understand how vital it is in terms of the future of our country's prosperity that we have more people going through high school and advancing into post-secondary education.

As I mentioned, we have now heard from three panels; this is the third panel. On the first panel, we had officials in from Indian and Northern Affairs Canada, and they told us they had begun a review on post-secondary education programs; that was back in December. Then we heard in Budget 2010 that the federal government expressed its desire to engage in a new approach to providing support to First Nations and Inuit post-secondary students to ensure that students receive the support they need to attend post-secondary education.

I think you both reacted somewhat to this in the sense that you said what kind of things you would like the federal government to do — lift the caps, for example — but have you any further reaction to that?

Let me throw in one other part to this question, because it came out of the last panel we held, which was last week, in which we had David Snow here who, together with Calvin Helin,

tous les établissements d'enseignement postsecondaire tiennent quasiment pour acquis. Un financement de base élargi. Nous savons que, par le truchement des transferts sociaux, 3,4 milliards de dollars sont versés aux provinces pour le soutien des établissements d'enseignement postsecondaire. La province du Manitoba, dans le cas de l'Institut Louis Riel, fait certains investissements, tout comme c'est le cas pour le GDI. Cependant, nous souhaitons que les transferts en question se fassent avec davantage de transparence, pour nous assurer que les établissements métis obtiennent leur juste part des ressources postsecondaires.

Merci.

Le président : Merci beaucoup.

Maintenant, madame Wilson, je crois comprendre que vous voulez seulement répondre aux questions posées. Vous pouvez quand même présenter une déclaration liminaire si vous le souhaitez.

Lisa Wilson, directrice de programmes, Gabriel Dumont Institute : Je me contenterai d'un rôle de soutien.

Le président : Merci de participer à la discussion.

Chers collègues, je dois noter vos noms, pour répartir le temps alloué. Nous en avons jusqu'à 17 h 15 avec ce groupe de témoins-ci, puis il y a un autre groupe qui sera là. Tandis que nous notons vos noms, comme le veut l'usage, je vais commencer par la première équation.

Nous en sommes au troisième groupe de témoins que nous accueillons à propos de la question de l'accessibilité des études postsecondaires pour les Autochtones. C'est une question qui est très importante à nos yeux. On nous a relaté de nombreuses statistiques sur la question et révélé à quel point les Autochtones sont sous-représentés parmi les personnes qui achèvent leurs études secondaires, par rapport à la population générale. Nous savons à quel point il est capital pour la prospérité future de notre pays que les jeunes fassent leurs études secondaires et passent aux études postsecondaires.

Comme je l'ai dit, nous avons entendu trois groupes de témoins; nous en sommes au troisième groupe. Le premier groupe comptait des représentants d'Affaires indiennes et du Nord Canada, qui nous ont dit qu'ils ont commencé à examiner les programmes d'enseignement postsecondaire; c'était en décembre. Puis, dans le cadre du budget de 2010, le gouvernement fédéral a exprimé sa volonté d'appliquer une nouvelle approche au soutien des membres de Premières nations et Inuits qui font des études postsecondaires, de façon à s'assurer que les étudiants reçoivent l'appui nécessaire pour fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire.

Je crois que vous avez réagi quelque peu à cela tous les deux en décrivant ce que vous voudriez que le gouvernement fédéral fasse — relever les plafonds établis, par exemple —, mais avez-vous autre chose à dire là-dessus?

Permettez-moi d'ajouter un élément à la question, qui provient du dernier groupe de témoins que nous avons accueilli, la semaine dernière, où David Snow, qui était présent, avec Calvin Helin, a

produced a report for the Macdonald-Laurier Institute in which they said that they thought the post-secondary education funding — the PSSSP program — should be going directly to students as opposed to going through Indian bands.

I wonder what your thoughts are about that, Mr. Atleo.

Mr. Alteo: It is sort of a two-parter. The first piece is really about, as my friend Mr. Leclair was alluding to, what is referred to as the Aboriginal Affairs Ministers Working Group, which is provincial and territorial leaders coming together around an agenda of education, economic development and health. It is fair to say that education is probably topping that particular agenda: recognizing the need to address the inter-jurisdictional challenges with which we are faced, and education is only one example of a number that we need to tackle.

I certainly would encourage the federal government to not only take a full seat but encourage the Prime Minister to consider leading that exercise and pursuing a first ministers' meeting so that we can address the need to not only overcome inter-jurisdictional differences or challenges but also find efficiencies to make sure we are maximizing the resources that are available. The chiefs have provided a mandate for engagement at that table with other indigenous leadership, and I think that is one such process or approach that could prove to produce results.

The reason I would suggest so is that we had reformed, with First Nations, this specific claims approach; something we had in a similar context — and I reference this letter back to 1971; going back to the early 1970s, at any rate — was a push for Indian control of Indian education. We are still talking about pursuing First Nations' control of First Nations education, and because we are talking about it now, we are not starting from scratch. We have a large body of work. I have referenced several reports, including the report made to the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples in 2007, called *No Higher Priority: Aboriginal Post-Secondary Education in Canada*. There were recommendations, the like of which I have been reiterating here: the 2 per cent cap; that the budgets be increased to reflect increased expenditures; that we recognize the success — this, of course, was an all-party report — of Aboriginal-controlled institutions, which should be acknowledged by government, supported and built upon.

This is an excellent example. This happens in the United States — real recognition of tribal colleges, for example; it happens in places like New Zealand. We do not need to start from scratch when it comes to ensuring that we strengthen and reform education in a manner that would support learners.

produit pour l'Institut Macdonald-Laurier un rapport où ils affirment que le financement des études postsecondaires — le PAENP — devrait être remis directement aux étudiants, plutôt qu'aux bandes indiennes.

Je me demande ce que vous en pensez, monsieur Atleo.

M. Alteo : Ma réponse se divise en deux parties, plus ou moins. La première partie porte sur ce que mon ami, M. Leclair, a pu évoquer, soit ce qui s'appelle le groupe de travail des ministres responsables des Affaires autochtones, qui réunit des dirigeants provinciaux et territoriaux autour d'un programme d'action où il est question d'éducation, de développement économique et de santé. Il serait exact d'affirmer que l'éducation se situe probablement au premier rang des priorités du programme d'action en question : reconnaître la nécessité de régler les problèmes intergouvernementaux que nous rencontrons, l'éducation n'étant qu'un exemple des problèmes auxquels il nous faut nous attaquer.

Certes, non seulement j'encouragerais le gouvernement fédéral à prendre toute la place qui lui revient, mais aussi j'encouragerais le Premier ministre à envisager de diriger l'exercice et à organiser une rencontre des premiers ministres qui nous permettra non seulement de surmonter les difficultés intergouvernementales qui se présentent, mais aussi de trouver des gains en efficacité pour nous assurer de maximiser les ressources à notre disposition. Les chefs ont établi avec d'autres dirigeants autochtones le mandat nécessaire pour s'engager sur cette tribune-là; à mes yeux, c'est l'exemple d'un processus ou d'une approche qui pourrait déboucher sur des résultats.

Si je le propose, c'est que nous avons réformé, avec les Premières nations, l'approche particulière des revendications dont il est question; une chose que nous avons connue dans un contexte semblable — et je vous renvoie à cette lettre qui remonte à 1971. Si nous remontons au début des années 1970, de toute façon... il y a eu un mouvement en faveur du contrôle exercé par les Indiens sur l'éducation des Indiens. Nous discutons toujours du contrôle par les Premières nations de l'éducation des Premières nations et comme nous en discutons en ce moment, le compte n'est pas à zéro. Il y a toutes sortes d'acquis sur lesquels tabler. J'ai mentionné plusieurs rapports, dont le rapport au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, qui remonte à 2007 et qui s'intitule *Notre priorité la plus haute : l'éducation postsecondaire des Autochtones au Canada*. Il y a eu des recommandations qui ont été formulées, et que j'ai réitérées ici : le plafonnement de 2 p. 100; la majoration des budgets en fonction de l'accroissement des dépenses; la reconnaissance du succès — bien entendu, tous les partis ont mis la main à ce rapport-là — des établissements contrôlés par les Autochtones, ce que le gouvernement devrait admettre et soutenir, et prendre pour point de départ pour construire quelque chose.

C'est un excellent exemple. Cela s'est fait aux États-Unis — une reconnaissance véritable des collèges tribaux, par exemple; c'est arrivé dans des endroits comme la Nouvelle-Zélande. Nous n'avons pas à recommencer à zéro quand il s'agit de s'assurer de renforcer et de réformer l'éducation d'une façon qui soutient les apprenants.

There is an important element here leading to the second part of the question, which referenced the report and the idea of supporting individual learners. Under the guise of education, the residential schools, for the better part of 100 years, were a tool to pull families and communities apart, including the likes of my father, who at age 4 was pulled from his home. He only spoke our language, and for 12 years was subjected to a system that was externally imposed and deeply divisive.

If the changes were not made until 1951 — and we have had such a short period of time — I think an approach on education needs to respect not only the very foundational manner in which this country was formed, which is the signing of treaties and mutual respect and recognition on a nation-to-nation basis, but that education should be the tool that Canadians recognize.

While this committee and none of us wrote the Indian Act — we did not create the residential schools — we have inherited obligations and, I think, responsibilities to one another to support the rebuilding of families, communities and nations. We have experienced tremendous divisions and conflicts that were not of our doing, on and off reserve, status and non-status. We still have those being battled in the courts, on and off settlement land.

I think this is not just a tool of supporting individual education for success in a market economy. It goes far beyond that. This is recognizing that education is an important element; but I see places like Onion Lake in Saskatchewan and Restigouche in the Atlantic provinces finding resources to support the resurgence of their language when there are no such fiscal supports. They look at a place like Alberta and ask the question: Why is it that the francophone community there receives \$2,100 or \$2,300 per student for support in that language when the Cree language receives \$215 or \$220 in support?

This gets us into a notion of conflict between communities within the country, even between indigenous peoples themselves. Therefore, we are asking that Canadians — through their elected officials, through this committee — consider the implications of decisions that you are taking. That is why we reiterate the notion of working closely with indigenous peoples.

Of course, we come with an interest in being strong partners to not only strengthen reform but to ensure that if for 100 years we put all this money and effort into taking away people's potential, or having done all of this damage, that we should place a lot of political will and resources into rebuilding communities and reconnecting.

Il y a ici un élément important qui mène à la deuxième partie de la question, avec la mention du rapport et l'idée de soutenir les apprenants individuels. Sous le prétexte de l'éducation, les pensionnats, pendant presque 100 ans, ont servi d'instrument pour séparer les familles et les collectivités, et notamment des gens comme mon père, qui, à l'âge de quatre ans, a été enlevé de sa maison de force. Il parlait seulement notre langue et, pendant 12 ans, il a été assujéti à un système qui était imposé de l'extérieur et qui était une très grande source de division.

Si les modifications n'ont pas été apportées avant 1951 — et c'est une si courte période qu'il y a eu... —, je crois que l'éducation doit faire l'objet d'une approche qui non seulement respecte les fondements mêmes du pays, qui s'est créé avec la signature de traités et la reconnaissance et le respect réciproques entre nations, mais aussi qui fait de l'éducation l'instrument de choix aux yeux des Canadiens.

Ni les membres du comité ni les autres personnes présentes n'ont rédigé la Loi sur les Indiens — nous n'avons pas créé les pensionnats —, mais nous avons hérité des obligations qui en découlent et, je crois, de responsabilités qui nous lient les uns aux autres et qui supposent d'aider à la reconstruction des familles, des collectivités et des nations. Nous avons vécu des divisions et des conflits extraordinaires dont nous n'avons pas été la source, dans les réserves et en dehors de celles-ci, chez les Indiens inscrits et chez les autres. Nous luttons toujours devant les tribunaux, sur les terres gagnées grâce à une entente sur une revendication ou en dehors de ceux-ci.

À mes yeux, il ne s'agit pas simplement d'un instrument à employer pour soutenir la réussite individuelle d'études dans une économie de marché. C'est bien plus que cela. Il s'agit de reconnaître que l'éducation est un élément important de l'équation; mais je vois que, à des endroits comme Onion Lake en Saskatchewan et Restigouche dans les provinces de l'Atlantique, les gens trouvent les ressources voulues pour soutenir la revitalisation de leur langue même en l'absence d'un soutien financier. Les gens regardent un lieu comme l'Alberta et se demandent : pourquoi la communauté francophone y reçoit-elle 2 100 \$ ou 2 300 \$ par étudiant pour le soutien de sa langue, alors que ceux qui parlent la langue crie n'ont droit qu'à 215 \$ ou 220 \$?

Cela nous amène à la notion de conflits entre les communautés du pays, même entre les peuples autochtones eux-mêmes. Nous demandons donc que les Canadiens — par le truchement de leurs élus, par le truchement du comité réuni ici aujourd'hui — envisagent les conséquences des décisions que vous prenez. C'est pourquoi nous réitérons l'idée de travailler de près avec les peuples autochtones.

Bien entendu, nous sommes intéressés à devenir de solides partenaires de l'exercice non seulement pour renforcer la réforme, mais aussi pour nous assurer d'un fait : si, pendant 100 ans, nous avons mis tant d'argent et tant d'efforts à brimer des gens, ou encore si nous avons causé tant de torts, nous devrions mettre beaucoup de volonté politique et de moyens dans ce qui permet de reconstruire les communautés et de refaire les liens.

That is my thoughts in response to those two points.

Mr. Leclair: The machinery for delivering the support for students, our machinery, is done on a province-wide basis. Our approach is to maximize as much money as we can for the students. That is why we partner with post-secondary educational institutions. The key is to find the best system to deliver resources to the students at the lowest possible cost.

The Chair: Ms. Wilson, have you a comment?

Ms. Wilson: National Chief Atleo makes some really significant points in terms of us being within, perhaps, the first generation or two of Metis people to attend universities and to have those opportunities. Within the context of the Metis institutions that currently exist, we have 30-plus years of experience in capacity-building to deliver to our communities post-secondary education that has a cultural basis.

I do note that National Chief Atleo made the very important connection between culture and education. I do not think it is any accident that the Metis institutions within Western Canada are founded not only to promote education but also have that basis in culture, because culture is absolutely significant when tied to education.

One thing that I will say is that the capacity has been built over the past 30-plus years, and I think that the foundation exists and needs to be built on for Metis education.

The Chair: Given the time for the first panel and the number of speakers I have, we have five minutes each for a combination of questions and answers.

Senator Eaton: As you can see, we are fascinated and want to do our best from this report.

Chief Atleo, you certainly reinforce something that we have found in this committee; your father was obviously very educated. He ended up with a post-graduate degree, he had a doctorate, which is one of the things we found. People were more likely to go to university and finish university if their parents had gone to university; you are obviously very much a product of that.

You have a target that you want to hit of 65,000 graduates in the next five years. There are obviously more young Metis and First Nations people ending up in urban centres, but there are still many very isolated communities. Do you have a different program to get kids from both areas to postgraduate education?

Voilà mes réflexions, en réaction aux deux points ainsi soulevés.

M. Leclair : La machine qui sert à administrer le soutien aux étudiants, notre machine, vaut pour l'ensemble de la province. Notre approche consiste à maximiser autant que possible l'argent que nous pouvons verser aux étudiants. C'est pourquoi nous agissons de concert avec les établissements d'enseignement postsecondaire. La clé consiste à trouver le meilleur système possible pour mettre les ressources entre les mains des étudiants au coût le plus bas possible.

Le président : Madame Wilson, avez-vous quelque chose à dire?

Mme Wilson : Le chef national Atleo soulève des points vraiment importants quand il évoque le fait que nous formons peut-être la première génération, sinon la deuxième de Métis à fréquenter l'université et à profiter des occasions en question. Dans le contexte des établissements métis qui existent en ce moment, disons que, du point de vue du renforcement de la capacité d'action, nous comptons une expérience de plus de 30 ans au service de l'éducation postsecondaire de notre communauté fondée sur une base culturelle.

Je note bien que le chef national Atleo a souligné le lien très important qui existe entre la culture et l'éducation. Selon moi, ce n'est pas du tout un hasard que les établissements métis dans l'Ouest du Canada ont été fondés non seulement pour promouvoir l'éducation, mais aussi pour ancrer l'éducation dans la culture, étant donné que la culture est absolument capitale en tant qu'elle se rapporte à l'éducation.

Je dirais une chose, soit qu'il y a une capacité qui a été créée depuis plus de 30 ans et que, à mes yeux, il y a cette assise qui existe sur laquelle il faut bâtir pour promouvoir l'éducation des Métis.

Le président : Compte tenu du temps que nous avons pris pour écouter le premier groupe et vu le nombre de personnes qui doivent poser des questions, chaque combinaison de questions et de réponses doit faire au plus cinq minutes.

Le sénateur Eaton : Comme vous pouvez le voir, nous sommes fascinés et nous tenons à faire de notre mieux à partir de ce qui est dit dans le rapport.

Chef Atleo, vous insistez certes sur une chose que nous avons constatée au comité; visiblement, votre père était très instruit. Il a fini par décrocher un diplôme d'études supérieures, un doctorat, c'est une des choses que nous avons apprises, soit que les gens sont plus susceptibles de fréquenter l'université et de terminer leurs études universitaires si leurs parents ont fréquenté l'université; visiblement, vous êtes tout à fait dans cette catégorie-là.

Vous vous êtes donné une cible, soit 65 000 diplômés au cours des cinq prochaines années. Évidemment, les jeunes Métis et les jeunes des Premières nations sont de plus en plus nombreux à se retrouver dans les centres urbains, mais il y a encore un grand nombre de collectivités très isolées. Pour que les jeunes fassent des

If so, can you tell us about the different tools you are using for isolated people and urban people?

Mr. Atleo: I took my master's degree while I was the executive director of a family addictions treatment centre in a rural setting adjacent to my village. I studied through the four universities that were articulated. I was the first cohort of this program. We are still at the early stages. My son was trying to research how he could do an online learning program while working with the community in Vancouver where he is residing.

Senator Eaton: Did you do your studies online?

Mr. Atleo: I did it all online. We have yet to grow that opportunity in a manner that recognizes the realities of both urban and rural life.

The recent Aboriginal urban peoples study done by Environics was helpful. It contained a number of indicators. It found that, as in any other culture, people have a strong desire to retain links with family, culture, language, et cetera. It is no different for indigenous peoples. The distinction here is that, under government policy, those divides are perpetrated. The fact that we only have a one-generation experience in my family is the exception, not the rule. I think that is fair to say for many indigenous peoples who are in their second generation of post-secondary education success now.

We are seeking recognition that it is not so much that we have indigenous peoples who are living either in a rural setting or in an urban setting as it is to understand more deeply why people go where they go and stay where they stay. For 20 years I tried to get a house in my village, to no avail. I finally do have a home in my village, but it took me over 20 years to get it. My interest has always been to go home and be at home, then I end up in Ottawa. Go figure.

The important thing is to drill down and understand more deeply the dynamics that have led to where people are residing. I have lived both in the urban setting and in the reserve setting, my home setting.

Treaty No. 3 said, "You give me your child and I will give you my child, and we will raise them so that they understand each other in each other's ways." We have not done that. We still have people graduating from post-secondary education who do not know about the treaties, the indigenous peoples or the real history of this country. We have not done ourselves a great service on educational supports for indigenous peoples or on raising awareness among the average Canadian about the relationship with the community just across the river, the bridge or the railway track.

études supérieures dans les deux cas, avez-vous un programme différent en tête? Le cas échéant, pouvez-vous nous dire quels sont les différents instruments que vous employez pour aider les gens isolés et les gens en milieu urbain?

M. Atleo : J'ai fait ma maîtrise à l'époque où j'étais directeur général d'un centre de traitement des toxicomanies à vocation familiale dans un milieu rural, près de mon village. J'ai suivi les cours des quatre universités qui ont été mentionnées. Je suis issu de la première cohorte de ce programme. Nous en sommes encore aux premiers stades de l'affaire. Mon fils faisait des recherches pour voir comment il pouvait suivre un programme pédagogique en ligne tout en travaillant au sein de la collectivité à Vancouver, où il habite.

Le sénateur Eaton : Avez-vous fait vos études en ligne?

M. Atleo : J'ai tout fait en ligne. Nous n'avons pas encore étoffé cette possibilité d'une manière qui tienne compte des réalités de la vie urbaine et de la vie rurale.

L'étude récente d'Environics sur les Autochtones en milieu urbain a été utile. Elle comportait un certain nombre d'indicateurs. Elle a permis de constater que, comme c'est le cas dans toute autre culture, les gens tiennent vraiment à préserver les liens qu'ils ont avec la famille, la culture, la langue et ainsi de suite. Le cas des Autochtones n'est pas différent. La distinction à faire ici, c'est que, grâce aux politiques gouvernementales, les écarts mentionnés perdurent. L'expérience d'une génération que nous avons connue dans ma famille constitue l'exception et non pas la règle. Je crois qu'on peut dire de bon nombre d'Autochtones qu'ils incarnent aujourd'hui la deuxième génération de réussite des études postsecondaires.

Nous ne cherchons pas tant à faire reconnaître le fait qu'il y a des Autochtones en milieu rural et des Autochtones en milieu urbain. Plutôt, nous souhaitons approfondir les raisons pour lesquelles les gens choisissent tel lieu et pourquoi ils y demeurent. Pendant 20 ans, j'ai essayé de me trouver une maison dans mon village, mais en vain. J'en ai enfin une dans mon village, mais il m'a fallu plus de 20 ans pour l'avoir. J'ai toujours voulu retourner chez moi et être chez moi, puis je me suis retrouvé à Ottawa. Allez donc comprendre.

L'important, c'est d'approfondir la question et de mieux saisir la dynamique qui mène les gens à choisir tel lieu de résidence. J'ai vécu en milieu urbain et dans une réserve, chez moi.

Le traité n° 3 disait : « Donne-moi ton enfant, je te donnerai le mien, et nous les élèverons pour que l'un comprenne les manières de l'autre. » Nous n'avons pas fait cela. Il y a encore des gens qui achèvent leurs études postsecondaires sans rien savoir des traités, des peuples autochtones, de la véritable histoire du pays. Nous ne nous sommes pas rendu à nous-mêmes un grand service en ce qui concerne le soutien de l'éducation des Autochtones ou la conscientisation du Canadien moyen à propos de la relation qu'il y a avec la communauté située tout juste de l'autre côté de la rivière, du pont ou de la voie ferrée.

In response to your question, it must not be just about how we will deliver education in the rural or the urban setting. Rather, let us establish a manner in which the communities help design and create that. There will not be a one-size-fits-all solution. We need to create a framework, recognize that the need exists, engage the indigenous peoples to help design a way forward, and recognize that the treaty right to education is still a part of the framework of this country.

That has not been the experience. We began with the notion that INAC is doing a review. How is it that we will be involved in reforming or strengthening it if there is internal work going on with which we are not intimate? The relationship with government is an important aspect, but we need to reach out to civil society, the philanthropic community and to business and industry. They all have important things to say, as does academia, in delivering education, and they are far from receptive, in my view. I suggest they are still, by and large, asking our people to leave their language and cultural ties at the door. We will continue to encourage the learning systems to recognize that they are in some ways perpetuating the legacy of the residential schools era if we do not return to a manner in which education respects and reflects the way First Nations University of Canada has done for our learners. The process as well will be critical.

Senator Brazeau: Welcome to all of you. My question deals specifically with the Macdonald-Laurier discussion paper entitled *Free to Learn*.

Before turning to that, I would like to commend you, National Chief Atleo, for being an advocate for education. Obviously, education is a key component for our First Nations people to get out of poverty-stricken situations. I think we agree on that. How we think we should get there may vary a little, but I think that at the very least we have the best interests of students in mind. I believe that it is more important that students have access to the available resources than is who is administering them.

Let us get back to the position paper, *Free to Learn*, which was co-authored by David Snow and our Aboriginal colleague Calvin Helin, who is from B.C. That paper highlights some of the problems with the current post-secondary education program and its delivery in terms of some First Nations having recorded some surpluses over the years on funding, and also funding that has been utilized for ineligible expenses. There have been questions of nepotism and favouritism with the available funds. Education funding has been used for purposes other than education. That was agreed upon by INAC officials in a committee yesterday, where we talked about post-secondary education as well. Let us face it; post-secondary education has very little results-based criteria attached to its funding agreements. This has been highlighted not only in this paper but also by INAC, which has

En réponse à votre question, il ne doit pas s'agir seulement de savoir comment administrer l'éducation en milieu rural ou urbain. Plutôt, donnons-nous une façon de faire où les collectivités aident à concevoir et à créer la chose. Ce ne sera pas une solution universelle. Il nous faut créer un cadre, reconnaître que le besoin existe, engager les Autochtones dans la conception d'une solution pour l'avenir et reconnaître que le droit à l'éducation issu des traités fait toujours partie du cadre du pays.

L'expérience ne le confirme pas. Nous avons commencé en évoquant l'idée qu'AINC procède à un examen. Comment pourrions-nous participer à la réforme ou au renforcement de l'éducation s'il y a du travail qui se fait à l'interne sans que nous y soyons partie prenante? La relation avec le gouvernement constitue un aspect important de la question, mais nous devons nous adresser aussi à la société civile, au secteur de la philanthropie et au milieu des affaires et à l'industrie. Tous ces gens ont des choses importantes à dire, comme c'est le cas pour le monde universitaire, à propos de l'administration de l'éducation, et, à mon avis, ils sont loin d'être chauds à l'idée. Je ferai valoir que, globalement, ils demandent encore aux gens de laisser leur langue et leur culture à la porte en entrant. Nous allons continuer à encourager les systèmes d'apprentissage à reconnaître le fait que, à certains égards, ils perpétuent l'héritage de l'époque des pensionnats si nous ne revenons pas à une façon de faire où l'éducation respecte et reflète les gens, de la façon dont l'Université des Premières nations du Canada l'a fait pour nos apprenants. Le processus aussi va revêtir une importance capitale.

Le sénateur Brazeau : Bienvenue à vous tous. Ma question porte précisément sur le document de travail de l'Institut Macdonald-Laurier intitulé *Free to Learn*.

Avant d'aborder cette question, je voudrais vous féliciter du parti pris pour l'éducation qui est le vôtre, chef national Atleo. Visiblement, pour que nos membres des Premières nations puissent se tirer du piège de la pauvreté, l'éducation revêt une importance capitale. Je crois que nous sommes d'accord sur ce point. Le chemin que nous souhaitons prendre pour y arriver pourra varier quelque peu, mais je crois que, tout au moins, nous avons à l'esprit l'intérêt des étudiants. À mes yeux, il est plus important de savoir que les étudiants ont accès aux ressources disponibles que de savoir qui administre les ressources.

Revenons au document de travail intitulé *Free to Learn*, coécrit par David Snow et notre collègue autochtone Calvin Helin, qui est originaire de la Colombie-Britannique. Le document en question fait ressortir certains des problèmes touchant le programme d'éducation postsecondaire et notamment son administration, dans la mesure où certaines Premières nations ont accumulé un excédent sur le financement accordé au fil des ans et que le financement a servi à couvrir des dépenses non admissibles. Il y a eu des allégations de népotisme et de favoritisme à cet égard. Le financement de l'éducation a servi à autre chose que l'éducation. Les responsables d'AINC se sont mis d'accord là-dessus à la réunion du comité hier, où nous avons parlé aussi d'éducation postsecondaire. Soyons francs : les accords de financement de l'éducation postsecondaire

conducted their own internal audit on their post-secondary education program.

I will read one bullet from the conclusions which summarizes what I want to say:

The funding authorities currently in use, coupled with the limited tracking of how funds are spent, do not support the sound stewardship of Program funds.

Obviously there are many more recommendations.

Many Aboriginal students have also testified in that respect, as well as Aboriginal experts in education. Given your role as head of the Assembly of First Nations, what are your views with respect to this position paper? It is obviously moving beyond the status quo. Do you believe that the chiefs across the country would generally support this type of model? I hear you talk about First Nation control over First Nation education, and I am hearing that perhaps First Nations communities should administer those funds. In my opinion, who better to administer those funds than Aboriginal students themselves? That, in itself, would be First Nations control over First Nations education.

I would like to hear your thoughts on this position paper.

Mr. Atleo: Here is the opportunity. Senator, the points you raise around how resources are administered and managed are important ones. We share the notion that we have an opportunity at this juncture. Let us create the kinds of performance measurement, data collection and accountability types of instruments that will, as Mr. Leclair articulated, produce quality results, and begin from there.

It is critical that we talk about accountability from this perspective, because we need to have in context issues of how resources are utilized and raised, and the implications of misuse.

As far as financial management is concerned, of the 557 audits conducted by INAC in 2002 and 2003, problems of any kind were found in only 16 cases. That is less than 3 per cent. These problems range from matters as simple as a lack of full documentation to more serious accounting irregularities, the likes of which may include what you are talking about.

According to the standing committee on Aboriginal Affairs and Northern Development, 96 per cent of First Nations have no accountability issues of any kind, meaning they are fully compliant with all rules and regulations. The fact that there is a fiscal accountability issue of any kind in less than 5 per cent of cases compares favourably with all of non-Aboriginal society, whether applied to government, business or individuals.

comportent très peu de critères axés sur les résultats. Le fait est souligné non seulement par les auteurs du document en question, mais aussi par AINC, qui a réalisé sa propre vérification interne du programme d'éducation postsecondaire.

Je vais lire un point de la série de conclusions, qui résume ce que je veux dire :

Les autorisations de financement en usage, conjuguées au fait que les dépenses font l'objet d'un suivi limité, ne favorisent pas une gestion rigoureuse des fonds du programme.

Évidemment, il y a bien d'autres recommandations dans le rapport.

De nombreux étudiants autochtones ont aussi témoigné de ce fait, tout comme des spécialistes autochtones de l'éducation. Comme vous êtes à la tête de l'Assemblée des Premières Nations, quelles sont vos vues sur ce document de travail? C'est visiblement une tentative d'aller au-delà du statu quo. Croyez-vous que les chefs de tout le pays soutiendront ce type de modèle? Je vous entends parler de contrôle des Premières nations sur l'éducation des Premières nations, et j'entends dire que les communautés des Premières nations devraient peut-être administrer les fonds en question. À mon avis, qui serait mieux placé pour administrer les fonds que les étudiants autochtones eux-mêmes? Ce serait justement un contrôle des Premières nations sur l'éducation des Premières nations.

J'aimerais savoir ce que vous pensez du document de travail.

M. Atleo : Voici l'occasion. Sénateur, vous soulevez des points importants à propos de l'administration et de la gestion des ressources. Nous sommes d'accord pour dire qu'il y a une occasion à saisir au point où nous en sommes. Donnons-nous les genres de mesures du rendement, d'instruments de collecte des données et d'instruments de responsabilisation qui, comme M. Leclair l'a mentionné, déboucheront sur des résultats de qualité. Prenons cela pour point de départ.

Il est impératif de traiter de la question de la responsabilisation dans cette perspective : il faut mettre en contexte les façons d'utiliser et de générer les ressources, sans oublier les conséquences d'une utilisation à mauvais escient des ressources.

Quant à la gestion des finances, sur 557 vérifications réalisées par AINC en 2002 et en 2003, les vérificateurs ont trouvé un problème quelconque dans 16 cas seulement. C'est moins de 3 p. 100. Les problèmes en question allaient du plus simple, par exemple l'omission de créer une documentation parfaitement complète, aux anomalies comptables les plus graves, qui figurent parmi les problèmes dont vous parlez.

Selon le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord, 96 p. 100 des Premières nations ne présentent aucun problème de responsabilisation que ce soit, c'est-à-dire qu'elles se conforment parfaitement à l'ensemble des règles applicables. L'existence de problèmes de responsabilisation financière dans moins de 5 p. 100 des cas, voilà qui se compare favorablement à la société non autochtone dans son ensemble, qu'il s'agisse du gouvernement, des entreprises ou des particuliers.

First we have to have the accountability conversation in context. Where I strongly agree is that there is a shared issue of accountability. There are charges made towards First Nations by a small minority, the likes of which I think this information articulates, but there are also First Nations that have issues with accountability back to the government. They are writing a report to INAC on issues like education once every three days. Who is reading those reports? Sixty thousand reports are landing on the desks of government.

Rather than having a “he said — she said” conversation, we need to get to what you are focused on, which is success in education. I wanted to respond to that first, and then I am happy to speak to the second aspect.

The Chair: Unfortunately, the five minutes are gone. It goes quickly. I have a clock here, I know. I am sorry about that. Maybe we can get back to it, or maybe one of your colleagues will help you pursue it.

Senator Dyck: Thank you for your presentations. They were very much appreciated. I am from Saskatchewan, where the population has a high percentage of both Metis and First Nation individuals. As you mentioned in your presentation, Chief Atleo, Saskatchewan is home to the only First Nations-controlled university, the First Nations University of Canada, which is in rather dire straits with regard to funding. Part of that, I think, may be due to the fact that it goes to the way in which post-secondary institutions are funded. From what I can gather from the internal audit done on Indian and Northern Affairs Canada in January 2009, the First Nations University of Canada is the only institution funded through the Indian Studies Support Program, the ISSP, funds.

How do we get around the funding dilemma? The First Nations University has turned around dramatically within the last couple of months, but the federal government has not restored full funding. What should be done?

Mr. Atleo: I commend the work that is happening in Saskatchewan. My colleague on our national executive, Regional Chief Lonechild is rightfully pursuing this issue, with a strong push from the students. The students are saying that this institution is important; it reflects and respects who we are. This alludes to my earlier point about the need for us to strengthen the recognition and promote the long-term viability of institutions like the First Nations University of Canada.

When considering the governance challenges it has had, McGill, U of T and even Harvard ran into governance problems. You have institutions that have been around for a century that, in their time, ran into governance issues. Ours are still young and developing, and they need to be supported. We need to gravitate to supporting the First Nations University of Canada.

D’abord, il faut discuter de la responsabilisation en précisant le contexte. Je suis parfaitement d’accord pour dire que la responsabilité est commune. Il y a une petite minorité qui adresse des reproches aux Premières nations sur ce point, à l’exemple de celles qui sont véhiculées par l’information dont il est question ici, à mon avis, mais il y a aussi des Premières nations qui reprochent au gouvernement son manque de responsabilité. Elles adressent un rapport à AINC sur des questions comme l’éducation tous les trois jours. Qui lit ces rapports-là? Ce sont 60 000 rapports qui arrivent sur les bureaux du gouvernement.

Plutôt que d’argumenter — un tel a dit ceci, un autre a dit cela —, nous devons nous attacher à ce que vous avez mis en valeur, soit la réussite des études. Je voulais répondre à cette question d’abord, puis je serai heureux de traiter du deuxième aspect de l’affaire.

Le président : Malheureusement, les cinq minutes sont écoulées. Ça passe vite. J’ai une horloge ici, je sais. Je m’en excuse. Nous allons peut-être pouvoir revenir à la question, sinon un de vos collègues pourrait prendre le relais pour vous.

Le sénateur Dyck : Merci des exposés que vous avez présentés. Nous apprécions cela au plus haut point. Je suis originaire de la Saskatchewan, où la population compte une forte proportion de Métis et de membres des Premières nations. Comme vous l’avez mentionné pendant votre exposé, chef Atleo, la Saskatchewan abrite la seule université contrôlée par les Premières nations qui soit, l’Université des Premières nations du Canada, qui vit des moments plutôt difficiles en ce qui concerne le financement. Selon moi, cela tient en partie à la nature du financement des établissements d’enseignement postsecondaire. D’après ce que je comprends de la vérification interne effectuée à Affaires indiennes et du Nord Canada en janvier 2009, l’Université des Premières nations du Canada est le seul établissement qui soit financé grâce au Programme d’aide aux étudiants indiens, le PAEI.

Comment contourner le problème du financement? L’Université des Premières nations connaît un revirement de situation remarquable depuis quelques mois, mais le gouvernement fédéral n’a pas rétabli entièrement le financement. Que faudrait-il faire?

M. Atleo : Je souligne le bon travail qui se fait en Saskatchewan. Mon collègue de l’exécutif national, le chef régional Lonechild s’occupe de ce dossier légitime avec l’aide énergique des étudiants. Les étudiants affirment que c’est un établissement important; il reflète et respecte ce que nous sommes. Je fais allusion au point que j’ai soulevé plus tôt — soit que nous devons renforcer la reconnaissance d’établissements comme l’Université des Premières nations du Canada et en promouvoir la viabilité à long terme.

Si on songe aux problèmes de gouvernance qu’elle a connus, il faut penser que McGill, l’Université de Toronto et même Harvard ont eu leurs problèmes de gouvernance aussi. Ce sont des établissements qui existent depuis un siècle et qui, à un moment donné, ont eu des problèmes de gouvernance. Nos établissements sont encore jeunes, en développement, et ont besoin d’être soutenus. Nous devons prendre comme position de soutenir l’Université des Premières Nations du Canada.

This does ladder to Senator Brazeau's points and questions around the report itself and the support for students. First Nations chiefs are looking to have the title in rights and treaties for which they have guardianship responsibilities. They see the First Nations University of Canada as one such example of how an institution is created that reflects and respects their culture, their people and their governments.

There is also the idea of rebuilding nations, rebuilding communities and reconnecting families. I would certainly not be sitting here if it were not for my tribal council-directed education support that facilitated not only my education, making sure the resources were there, but the links back to family and community.

I know, for our tribal council, one of the first things they asked was, "Shawn, will you come back after you get your degree and help out in Nuuchah-nulth?" I spent years not only working in addictions treatment but I was also on the political executive.

My quick response is that it must be supported, sustainably and for the long term. Governments must move to recognize more properly the place of these institutions to help the rebuilding of our families but, importantly, to build the potential of this country that I think we all feel has been missed when it comes to indigenous young people.

The Chair: Do either of our other two panellists want to weigh in on this issue?

Mr. Leclair: It goes to the point I was making earlier, which is the role the federal government should play in supporting First Nations and Metis institutions that rely either on core funding or funding primarily by the provinces. We think it is an appropriate role for the federal government to support the Gabriel Dumont Institute, the Louis Riel Institute and the First Nations University. It should be part of the federal role.

The reason we say that is when it comes to the social transfers, where the \$3.4 billion gets cut up for the provinces on a per capita basis, it is supposed to go to post-secondary education. We see no assurances that we are getting our fair share of resources based on per capita. In the absence of that kind of accountability framework, I think it is appropriate that the federal government provide the funding directly.

Senator Stewart Olsen: Thank you for your presentation. I will be quite brief, and I would ask that you try to be as brief as possible in your answers so that we could get to everyone who wants to ask a question.

I am a bit concerned, and I support absolutely the approach to higher education and post-secondary education. Chief Atleo, I would like to see, in your presentation, something more about what we are seeing in the Metis studies on post-secondary education, and that is a leaning towards community colleges and

Il y a un lien entre cela et les questions soulevées et posées par le sénateur Brazeau à propos du rapport lui-même et de l'aide aux étudiants. Du point de vue des droits et traités, les chefs des Premières nations revendiquent le titre pour les questions où ils ont des responsabilités en matière de tutelle. À leurs yeux, l'Université des Premières nations du Canada constitue un exemple d'établissement qui est créé et qui reflète et respecte leur culture, leurs membres et leur gouvernement.

Il y a aussi l'idée de rebâtir les nations, de rebâtir les communautés et de ressouder les familles. Je ne serais certainement pas ici aujourd'hui si ce n'était de l'aide aux études décidée par mon conseil tribal, qui a non seulement facilité mes études, en s'assurant que les ressources voulues étaient disponibles, mais aussi des liens qui me ramènent à ma famille et à ma communauté.

Je sais qu'une des premières questions que m'a posées notre conseil tribal est la suivante : « Shawn, reviendras-tu une fois que tu auras ton diplôme pour aider au sein de Nuuchah-nulth? » J'ai travaillé pendant des années au centre de traitement des toxicomanies, mais aussi à l'exécutif politique.

Rapidement, je dirais qu'il faut soutenir cela, de manière durable, à long terme. Les gouvernements doivent reconnaître de façon plus officielle la mesure dans laquelle ces établissements aident à ressouder nos familles, mais, et c'est encore plus important, à accroître le potentiel du pays, ce qui s'est révélé un échec, je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus, dans le cas des jeunes Autochtones.

Le président : L'un ou l'autre des deux autres témoins souhaitez-il se prononcer là-dessus?

M. Leclair : Ça nous ramène à ce que je disais plus tôt, soit le rôle que le gouvernement fédéral devrait jouer pour soutenir les établissements métis et des Premières nations qui dépendent du financement de base ou encore qui dépendent principalement des provinces pour le financement. Nous croyons qu'il convient que le gouvernement fédéral soutienne l'institut Gabriel Dumont, l'Institut Louis Riel et l'Université des Premières nations. Cela s'inscrit dans le rôle du gouvernement fédéral.

Si nous défendons cette idée, c'est que, en ce qui concerne les transferts sociaux, lorsque les 3,4 milliards de dollars sont répartis entre les provinces par habitant, l'argent voulu est censé être consacré à l'éducation postsecondaire. Rien ne nous garantit que nous obtenons notre juste part des ressources consenties par habitant. En l'absence d'un cadre de responsabilisation qui permettrait de le confirmer, je crois qu'il convient que le gouvernement fédéral fournisse les fonds directement.

Le sénateur Stewart Olsen : Merci de l'exposé que vous avez présenté. Je serai très brève, et je vous demanderais de donner les réponses les plus brèves possibles, pour que tout le monde qui souhaite poser une question puisse le faire.

La situation m'inquiète un peu, et je suis tout à fait d'accord avec l'approche des études supérieures et postsecondaires dont il est question. Chef Atleo, dans votre exposé, j'aimerais voir davantage de ce qui se fait en ce moment dans les études sur l'enseignement postsecondaire chez les Métis, soit un parti pris en

apprenticeship programs. I am very worried about the ratio of kids that drop out at the grade six level and do not go on because they do not see anything. Maybe they do not want to go to university. We need to provide another way for them to use their talents in the same way we do everywhere else.

Have you considered community colleges, apprenticeship programs, that kind of thing?

Mr. Atleo: Yes, and I fully agree.

Senator Stewart Olsen: Thank you.

Mr. Leclair, this is quite an impressive book you have here. I did not actually hear your response to the chair's question to you on where you think the funding should be directed. Should it be as a response in the report with regard to funding? Should it be directed to individuals or to band councils? I did not quite hear your response to that.

Mr. Atleo: This will require a little longer response. This refers back to the important need that First Nations have been articulating for decades, of a jointly designed response. What is important here is that the full response is not just my intervention here; it is to reflect the fact that First Nations need to be fully involved in designing that response. If there was an economist's suggestion, a well-thought-through notion that we should pursue 65,000 post-secondary graduates in the next five years, it is only a point of entry.

To your point about apprenticeships, my brother is an electrician. To the point about community colleges, this is not only focused on the 65,000. This is an all-hands-on-deck, full education effort that is required. As such, it is not about any singular suggestion that wins the day here. The idea of financing individuals, for example, that someone gets resources when they are born; that may be one element of a 25-year plan.

What is required in this country right now is to bring change to scale, and to do it now and to do it jointly. I do not think it is a matter of accepting or rejecting any one singular notion. It is about recognizing that we still need to give effect to the treaty relationship, section 35 of the Canadian Constitution, Articles 21 and 14 of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, which this government has indicated a willingness to embrace, which includes designing approaches that include culture and language.

I have not seen how it is that supporting an individual will address the full complexity of the rebuilding of nations, the linking of individuals with language and culture. Those elements need to be fully discussed because First Nations have had that as their objective. That is what Indian control of Indian education is

faveur des collèges communautaires et des programmes d'apprentis. Je m'inquiète beaucoup de la proportion d'enfants qui abandonnent leurs études à la sixième année, qui ne les poursuivent pas parce qu'ils ne voient rien devant eux. Peut-être qu'ils ne veulent pas fréquenter l'université. Nous devons trouver une autre façon pour eux d'utiliser leurs talents, comme nous le faisons partout ailleurs.

Avez-vous envisagé le cas des collèges communautaires, des programmes d'apprentis, ce genre de truc?

M. Atleo : Oui, je suis tout à fait d'accord avec vous.

Le sénateur Stewart Olsen : Merci.

Monsieur Leclair, c'est un livre très impressionnant que vous avez là. Je n'ai pas vraiment entendu votre réponse à la question du président, à savoir qui devrait être le destinataire du financement selon vous. Faudrait-il tenir compte de ce qui est dit dans le rapport en ce qui concerne le financement? Faudrait-il accorder le financement aux personnes plutôt qu'aux conseils de bande? Je n'ai pas entendu tout à fait ce que vous avez dit là-dessus.

M. Atleo : Il faudra un peu plus de temps pour répondre à cette question-là. Cela nous ramène à un besoin important que les Premières nations expriment depuis des décennies, soit qu'il y ait une solution dont la conception est commune. Ce qu'il importe de retenir, c'est que la solution intégrale ne correspond pas à ma seule intervention; il s'agit seulement de dire que les Premières nations doivent participer pleinement à la conception de la solution en question. Si un économiste a suggéré, après mûre réflexion, que nous nous donnions pour cible 65 000 diplômés au niveau postsecondaire durant les cinq prochaines années, disons que ce n'est qu'un point de départ.

À propos des programmes d'apprentis dont vous parlez, je vous dirai que mon frère est électricien. À propos des collèges communautaires, il n'y a pas que la cible de 65 000 diplômés qui compte. C'est un effort pédagogique de tous et de chacun qui s'impose. Il ne s'agit donc pas de savoir quelle solution l'emportera. L'idée de financer des personnes, par exemple, que quelqu'un reçoit des ressources à la naissance, voilà qui peut être un élément d'un plan de 25 ans.

Ce qu'il faut faire maintenant au pays, c'est reproduire le changement à plus grande échelle, le faire tout de suite, le faire ensemble. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'accepter ou de rejeter une notion en particulier. Il s'agit de reconnaître que nous devons encore traduire en pratique la relation prévue dans les traités, à l'article 35 de la Constitution du Canada, aux articles 21 et 14 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le gouvernement en place ayant manifesté sa volonté de l'adopter, ce qui comprendrait la conception d'approches qui prennent en considération la culture et la langue.

Je ne vois pas en quoi le soutien d'une personne en particulier tient compte de la complexité de la tâche qui consiste à rebâtir les nations, à remettre les personnes en lien avec la langue et la culture. Il faut discuter pleinement de ces questions-là, puisque les Premières nations en font leur objectif. C'est à cela que revient le

about, and that is still what First Nations control of First Nations education is about. It does require a more fulsome contemplation and response, respectfully, to some of these questions.

The Assembly of First Nations as one group is fully prepared to be a full partner in helping to come to those solutions, as we have demonstrated, through things such as specific claims. It resulted in a major reform of something that we have been trying to do unsuccessfully for 30 years. We have a similar issue; we have a similar opportunity.

Senator Eaton: If there were a fund created at the birth of each indigenous child, they could choose to go anywhere. If you get the marks, you could go to McGill, the University of Saskatchewan; you could go anywhere. The world is your oyster. Do you agree with that or do you feel they should be streamed back towards their native culture, even if they want to go somewhere else?

Mr. Atleo: If this is a nation-to-nation discussion, then you have that discussion with the leaders of those nations to design an approach that helps rebuild those nations. It is for those nations to determine the sorts of tools that will give effect to the treaty right to education, or whether those approaches take it away. That is up to the chiefs and for the leaders of nations to determine.

We have a report with some ideas, and it is one such report with a few ideas. We have the Royal Commission on Aboriginal Peoples; we have innumerable reports that go back to the 1970s, and I think it is time that First Nations leaders and government work together to see the best way to go forward to get the maximum benefit.

I will reiterate the fact that the residential schools were an externally-imposed, unilaterally-designed approach that was not a joint effort. We are still feeling the repercussions, and will do so for generations. What is important now is that we are in a period to give effect to the apology that the Prime Minister offered: that to divide families like that, to pull language away was so destructive. We will hear about it in the Truth and Reconciliation Commission for the next five years. Education needs to be the tool that supports and recognizes that, and so I would strongly suggest that we need to get to that sort of approach that helps to reconcile between peoples.

Senator Brazeau: I do not mean any disrespect, but I am hearing a lot of the nation-to-nation talk, honouring treaties and nation building, which I do not disagree with, but we are talking about the post-secondary education program and ensuring that Aboriginal students have access to resources so that they can get an adequate education similar to non-Aboriginal Canadians in

contrôle par les Indiens de l'éducation des Indiens, et c'est à cela que revient toujours le contrôle par les Premières nations de l'éducation des Premières nations. Il faut une réflexion et une réponse mûrement réfléchies à certaines de ces questions, sauf le respect que je vous dois.

En tant que groupe, l'Assemblée des Premières Nations est tout à fait prête à participer pleinement à la recherche de solutions, comme nous l'avons démontré, par exemple en ce qui concerne des revendications particulières. Cela a donné une réforme majeure d'une chose que nous essayons de faire sans succès depuis 30 ans. Il y a ici une question semblable qui se présente; une occasion semblable à saisir.

Le sénateur Eaton : Si un fonds était créé à la naissance de chaque enfant autochtone, l'enfant pourrait fréquenter l'établissement qu'il veut plus tard. Si vous obtenez les notes qu'il faut, vous pouvez fréquenter l'Université McGill, l'Université de la Saskatchewan; vous pouvez aller où bon vous semble. Le monde est à vous. Êtes-vous d'accord avec cela ou croyez-vous qu'il faut les ramener vers leur culture autochtone, même s'ils veulent s'en aller ailleurs?

M. Atleo : S'il s'agit d'une discussion entre nations, à ce moment-là, il faut discuter avec les dirigeants des nations en question en vue de concevoir une approche qui aidera à rebâtir ces nations. Il appartient à ces nations de déterminer quels sont les genres d'instruments qui traduiront en pratique le droit à l'éducation prévu dans un traité ou si ces approches éliminent cela. C'est une décision qui revient aux chefs et aux dirigeants des nations.

Il y a un rapport qui propose quelques idées, et il y a un rapport en particulier qui en propose quelques-unes. Il y a la Commission royale sur les peuples autochtones; il y a les innombrables rapports qui remontent jusqu'aux années 1970, et je crois que le moment est venu pour les dirigeants des Premières nations et le gouvernement de travailler ensemble à trouver la meilleure façon d'aller de l'avant dans le souci d'obtenir l'avantage maximal.

Je vais mentionner encore une fois que les pensionnats découlaient d'une approche imposée de l'extérieur et conçue de façon unilatérale; ce n'était pas un effort conjoint. Nous en sentons encore les répercussions, et nous le ferons pendant des générations. Ce qui importe, maintenant, c'est que nous vivons une période où il est possible de donner effet aux excuses présentées par le premier ministre : diviser les familles comme cela, mettre la langue à distance étaient très destructeurs. Nous allons en entendre parler à la Commission de vérité et de réconciliation pour les cinq prochaines années. L'éducation doit être l'instrument qui permet de soutenir et de reconnaître cela, et, de ce fait, je recommanderais vivement que nous adoptions ce type d'approche pour favoriser la réconciliation entre les peuples.

Le sénateur Brazeau : Je ne veux pas vous manquer de respect, mais j'entends beaucoup parler de discussions entre nations, de l'idée d'honorer les traités et de façonner les nations, et je ne suis pas contre ces idées-là, mais nous parlons ici du programme d'éducation postsecondaire et de s'assurer que les étudiants autochtones ont accès aux ressources nécessaires pour s'instruire

this country. Having said that, I come back to my earlier point with respect to what the Assembly of First Nations and the chiefs are ready to do in terms of ensuring that those students have access to those funds, because you did talk about accountability. You were talking about accountability in general.

The accountability I was referring to is the testimony heard by INAC officials on post-secondary education only in which they also admitted that they did not have the staff to look at all the reports that are being filed and are not in a position to fully assess if funding is being properly spent or not, yet we hear a lot of "We need more money."

What is the position of the AFN with respect to the Calvin Helin/Dave Snow paper? If we do not have time to do it, I would certainly appreciate a written response to be forwarded to the committee.

Mr. Atleo: I would certainly look to the chiefs for their fulsome response, if they chose to do so. What I can say unequivocally is that First Nations chiefs and First Nations governments are certainly committed to supporting all their citizens, wherever they reside, to have success in education. If the resources were there, if the 2 per cent cap had not been in place since 1996 and there had not been a \$2 billion shortfall in funding, those young people would be in schools and could be connected with the rebuilding of nations, overcoming the disconnect that has been facilitated by government policy for 100 years, and so that is the position that we find ourselves in.

With equal respect to this committee, this is an example of the types of division that have occurred even within and amongst indigenous people, and so we have some choices to make. Will we take decisions that will further perpetuate that situation and drive divisions between and amongst indigenous peoples, or will we create the space that removes us from positional types of conversations and becomes about solving the problems in something like education?

I would still suggest that it is not just about closing the gap on equity, or having the same education. Things have been thrust on our people, which is something we both very well know. We can and have the choice to go to a mainstream institution. What we hear from those who go to First Nations University of Canada, or to other indigenous institutions, is that this has been the filling of a deep gap.

Those post-secondary institutes have only been in place for a short period of time. I used to run one. I would have a learner come in and say "Shawn, this is my first time in Canada. I grew up in California. I do not know where Ahousaht is; I hear that is where I came from." He came from my village and he had never been in this country. He was part of the 1960s scoop. That is an example of a division through policy that we inherited. That

adéquatement à l'exemple des Canadiens qui ne sont pas d'origine autochtone au pays. Cela dit, je reviendrai au point de vue soulevé plus tôt à propos de ce que l'Assemblée des Premières Nations et les chefs sont prêts à faire pour s'assurer que ces étudiants ont accès aux fonds en question, puisque vous avez bien parlé de responsabilisation. Vous parliez de responsabilisation, en général.

La responsabilisation à laquelle je fais allusion, c'est le témoignage des responsables d'AINC à propos de la seule question de l'éducation postsecondaire. Ils ont admis qu'ils ne disposaient pas du personnel nécessaire pour étudier tous les rapports qui sont transmis et qu'ils n'étaient pas en position pour bien déterminer si les fonds accordés étaient dépensés correctement ou non; néanmoins, nous entendons dire : « Il nous faut plus d'argent. »

Quelle est la position de l'APN face au document de Calvin Helin et de Dave Snow? Si le temps nous manque, j'apprécierais certainement une réponse écrite que vous pourriez transmettre au comité.

M. Atleo : Je demanderai certainement aux chefs de donner une réponse pleine et entière à cette question-là, s'ils sont enclins à le faire. Ce que je peux dire sans aucune équivoque, c'est que les chefs des Premières nations et les gouvernements des Premières nations s'engagent certainement à aider tous leurs citoyens à réussir leurs études où qu'ils résident. Si les ressources étaient là, si le plafond de 2 p. 100 n'avait pas été mis en place à partir de 1996 et qu'il n'y avait pas un manque à gagner de deux milliards de dollars, les jeunes en question fréquenteraient l'école et participeraient à la reconstruction des nations, de manière à combler l'écart qui s'est creusé du fait d'une politique gouvernementale appliquée depuis 100 ans; voilà donc la position dans laquelle nous nous trouvons.

Avec tout le respect que je dois au comité moi aussi, voilà un exemple des types de questions qui ont divisé les Autochtones eux-mêmes, de sorte que nous avons des choix à faire. Allons-nous prendre des décisions qui vont perpétuer la situation et continuer à diviser les Autochtones, ou encore allons-nous créer la marge de manoeuvre voulue pour abandonner les discussions antagonistes et nous attacher à la résolution de problèmes comme ceux qui existent dans le domaine de l'éducation?

Je ferais encore valoir qu'il ne s'agit pas simplement de combler l'écart qui existe du point de vue de l'équité ou d'avoir une même éducation pour tous. Il y a des choses qui nous ont été imposées, ce que nous savons très bien tous les deux. Nous pouvons fréquenter un établissement comme les autres, nous en avons le choix. Ce que nous disent ceux qui ont fréquenté l'Université des Premières nations du Canada ou un autre établissement autochtone, c'est que l'établissement a permis de combler un fossé profond.

Ces établissements postsecondaires n'existent que depuis peu de temps. J'en ai déjà dirigé un. Un apprenant pouvait venir me voir et dire : Shawn, j'arrive à peine au Canada. J'ai grandi en Californie. Je ne sais pas où se trouve Ahousaht, j'ai entendu dire que c'est de là que je viens. » Le type est originaire de mon village, mais n'avait jamais mis les pieds au Canada. Il a fait partie de la razzia des années 1960. Voilà un exemple d'une politique

person came to my institution, was able to be reconnected to his roots, community and nation, and as such has a full and well-informed choice about how it is to interact with his home nation. We are then in a position to help facilitate that option whereas, up until now, we have not been.

When we decide on solutions for education, to think deeply about the implications, are we perpetuating that same sense of historic division that our people have experienced? I would suggest that we have a responsibility to the notion of reconciling between not only indigenous peoples but indigenous peoples in and out of the country.

The Chair: Senator Martin, you are next, but I am just about out of time. If you can make it a quick question and we can get a quick answer, then we will be done.

Senator Martin: I will make some quick observations and maybe ask you to reflect on it rather than respond. You exemplify the best of both worlds where you are leaders in your community, great role models, and being part of the Canadian system, sort of a world within a world, with the Aboriginal culture and heritage that you embody. In a way, I see myself in a similar place being between the two worlds and taking the best of both.

I do absolutely agree with you about the importance of the partnership. I also know that, in terms of education, money is important and the finances must be in place. That is important. We all agree. In addition to that, there can be all the money in the world but unless we have a true support network for the students, that will not be enough.

Because we are out of time, I would love to hear about some of the things you are doing, additional resources such as mentorship programs, such as the career counselling as well as family counselling that will be required. The partners also include the home and the extended family, and then also a little bit of the cultural counselling. Just as new Canadians have to integrate into culture, when students leave the reserve integration will be important. I would like to hear about these kinds of programs that you may have in place already and, if not, what you have thought about as leaders to prepare your students to go out into this world.

Sixty-five thousand is a great goal. As you said, next year is your sixtieth year to have that access to post-secondary education. As a community, I think you are doing a very good job. When you look back on your history, it is only within about the last 60 years that this has happened. I think that concerted effort and a wrap-around approach will be very important, and government is an important partner in that initiative.

gouvernementale dont nous avons hérité et qui a servi à diviser les Autochtones. Ce type-là est venu à mon établissement, il a pu renouer avec ses racines, sa communauté et sa nation, et, ainsi, il a pu faire en toute connaissance de cause un choix éclairé sur ce qu'il en est d'interagir avec sa nation d'origine. Nous sommes alors en position pour l'aider à saisir cette option-là, ce qui, jusqu'à maintenant, n'était pas possible.

Lorsque nous décidons d'adopter des solutions dans le domaine de l'éducation, en réfléchissant à fond aux conséquences, est-ce que nous perpétons le même genre d'idées qui a servi à nous diviser historiquement? Je ferais valoir que l'idée de réconciliation est pour nous une responsabilité qui ne s'applique pas seulement aux peuples autochtones. Il s'agit des peuples autochtones du Canada et d'ailleurs.

Le président : Sénateur Martin, c'est votre tour, mais il ne me reste presque plus de temps. Si vous pouviez poser une question rapide à laquelle nous pourrions peut-être obtenir une réponse rapide, ce serait fait.

Le sénateur Martin : Je vais formuler rapidement quelques observations et vous demander peut-être de proposer des réflexions plutôt que des réponses. Vous êtes doublement exemplaires dans le sens où vous jouez le rôle de leaders dans votre communauté, vous êtes de merveilleux modèles de comportement, et puis vous faites partie du système canadien, c'est un monde à l'intérieur d'un autre monde, avec la culture et le patrimoine autochtones que vous incarnez. D'une certaine façon, j'estime être dans une position semblable, placé entre deux mondes dont je prends ce qu'il y a de mieux dans chaque cas.

Je suis tout à fait d'accord avec vous quant à l'importance du partenariat. Je sais aussi que, du point de vue de l'éducation, l'argent compte, et les finances doivent être assurées. C'est important. Nous sommes tous d'accord là-dessus. En outre, nous aurions tout l'argent au monde que ce ne serait pas suffisant, si les étudiants ne peuvent compter sur un véritable réseau d'entraide.

J'aimerais beaucoup vous entendre parler des mesures que vous prenez, des ressources supplémentaires qui existent comme les programmes de mentorat, par exemple l'orientation professionnelle et le counselling familial qu'il faudra mettre en place, mais le temps nous manque. Parmi les partenaires, il faut compter aussi le chez-soi et la famille étendue, puis aussi un peu le counselling culturel. De même que les néo-Canadiens doivent s'intégrer à la culture du pays, lorsque les étudiants quittent une réserve, il importe qu'ils s'intègrent. J'aimerais entendre parler des genres de programmes que vous avez déjà mis en place, sinon, de ce que vous avez imaginé en tant que dirigeants pour que vos étudiants puissent mieux se lancer dans le vaste monde.

Soixante-cinq mille diplômés, voilà un merveilleux objectif. Comme vous l'avez dit, l'an prochain, vous allez marquer le 60^e anniversaire de votre accès aux études postsecondaires. En tant que communauté, je crois que vous faites un très bon travail. En songeant à votre histoire, on s'aperçoit que ça ne fait que 60 ans que cela s'est fait. Je crois que l'effort concerté et l'approche intégrée seront très importants, et que le gouvernement est un partenaire important de ce point de vue.

The Chair: Are there any closing thoughts or reflection on what Senator Martin said from any of the panelists?

Mr. Leclair: I appreciate the comments. Let me say that you try to do the best you can with what you have. I cannot think of another area that would be a better investment than post-secondary education, both for the individuals and for the institutions. It is simply a no-brainer. We appreciate the time you took to hear from us, and we look forward to your report.

Mr. Alteo: I am equally appreciative of the interaction. I think we need to grow the circle. I have been meeting with philanthropic groups, business and industry. We need to work on, improve and recognize that the relationship with government is only one of a number of relationships that we need to continue to develop.

We also need to build a culture of learning and education amongst all of our peoples, because it is still very new. You are absolutely correct. We definitely need support in addressing this initiative. We are very appreciative of the committee taking its time on this.

Ms. Wilson: I will echo my appreciation for your interest in Metis post-secondary education and for your questions here today.

The Chair: Thank you to all three of you. You have informed us well. It is part of the information we were seeking.

In the second panel, we are pleased to welcome Betty Ann Lavallée, National Chief of the Congress of Aboriginal peoples. Formerly known as the Native Council of Canada, the Congress of Aboriginal Peoples was founded in 1971. It describes itself as a national organization dedicated to defending the interests of more than 800,000 off-reserve Indian, Inuit and Metis people living in cities, rural areas and remote regions across Canada.

Ms. Lavallée has an extensive background in administration, transportation, business and leadership management. She has been active on numerous boards as a director, both provincially and nationally, as well as on committees that have dealt with Aboriginal issues. She was also a member of the Canadian Armed Forces for approximately 17 years where she was awarded the Canadian Forces Decoration, a Commendation Formation Level and the Queen's Golden Jubilee Medal. With her is Roger Hunka, National Bilateral Director for the Congress of Aboriginal Peoples.

Chief Lavallée will make some comments and Mr. Hunka is here to answer questions.

Betty Ann Lavallée, National Chief, Congress of Aboriginal Peoples: Good evening, honourable senators. It is an honour to appear before the Standing Senate Committee on Social Affairs,

Le président : Les témoins ont-ils des observations ou des réflexions à faire sur ce que le sénateur Martin a dit?

M. Leclair : J'apprécie les remarques qui ont été faites. Permettez-moi de dire qu'on fait de son mieux à partir de ce qu'on a. Je n'arrive pas à penser à un domaine dans lequel il vaudrait mieux investir que l'enseignement postsecondaire, à la fois pour les personnes et pour les établissements. C'est le gros bon sens, simplement. Nous apprécions le temps que vous avez pris de nous écouter et nous attendons impatiemment la publication de votre rapport.

M. Alteo : J'apprécie tout autant l'interaction. Je crois que nous devons élargir le cercle. Je rencontre depuis un certain temps des représentants de groupes philanthropiques, du milieu des affaires et de l'industrie. Nous devons cultiver la relation que nous avons avec le gouvernement et reconnaître son importance en sachant que ce n'est qu'une des relations que nous devons continuer à cultiver.

Nous devons aussi favoriser l'apparition d'une culture d'apprentissage et d'éducation chez nous, étant donné que c'est encore très nouveau. Vous avez tout à fait raison. Nous avons certainement besoin d'aide pour mener à bien cette initiative. Nous apprécions au plus haut point que le comité prenne du temps pour étudier la question.

Mme Wilson : Je signalerai moi aussi que j'apprécie l'intérêt que vous portez à la question de l'éducation postsecondaire des Métis et les questions que vous posez aujourd'hui.

Le président : Merci à tous les trois. Vous nous avez bien renseignés. Les informations que vous nous avez données font partie de ce que nous cherchons.

Dans le deuxième groupe de témoins, nous avons le plaisir d'accueillir Betty Ann Lavallée, chef national du Congrès des Peuples Autochtones. Jadis appelé Conseil national des Autochtones du Canada, le Congrès des peuples autochtones a été fondé en 1971. Il se décrit comme une organisation nationale vouée à la défense des intérêts de plus de 800 000 Indiens, Inuits et Métis qui habitent à l'extérieur d'une réserve, en ville, en milieu rural ou dans des régions éloignées partout au Canada.

Mme Lavallée possède une vaste expérience en administration, en transports, en affaires et en gestion du leadership. Elle a siégé à de nombreux conseils d'administration tant à l'échelle provinciale qu'à l'échelle nationale et à des comités chargés de questions intéressantes les Autochtones. Membre des Forces armées canadiennes pendant environ 17 ans, elle a reçu la Décoration des Forces canadiennes, une mention élogieuse à l'échelle de la formation et la Médaille du jubilé d'or de la reine. Elle est accompagnée de Roger Hunka, qui est directeur national bilatéral du Congrès des Peuples Autochtones.

La chef Lavallée présentera des observations, et M. Hunka est là pour répondre aux questions posées.

Betty Ann Lavallée, chef national, Congrès des Peuples Autochtones : Honorables sénateurs, bonsoir. C'est un honneur pour moi de venir témoigner devant le Comité sénatorial

Science and Technology. I would like to thank the Algonquin people on whose traditional ancestral homelands we are assembled.

I am the National Chief of the Congress of Aboriginal Peoples. For almost 40 years the Congress of Aboriginal Peoples, as a national Aboriginal representative organization, has represented the interest of off-reserve non-status and status Indian and Metis Aboriginal peoples living in urban, rural, remote and isolated areas throughout Canada. We are also the national voice for the constituency and their affiliate organizations making up the congress family of advocates for off-reserve Aboriginal peoples of Canada.

Trite, but worthy to repeat, Aboriginal peoples of Canada have the highest dropout rates and the lowest levels of literacy. Aboriginal peoples of Canada have the lowest levels of skills development and are most unprepared for the challenges and opportunities associated with the technology era. Aboriginal women have children at younger ages compared to non-Aboriginal women. Aboriginal men and women attending post-secondary education programs often have overwhelming family responsibilities. The population of Aboriginal peoples in Canada is younger than the non-Aboriginal population and is estimated to grow at 2.3 times that of the non-Aboriginal population. Aboriginal men and women, as a norm, attend post-secondary or technical education far later in life.

The Aboriginal population by ancestry is now two million. According to the 2006 census, Canadians with Aboriginal identity are recorded at 1,172,785. The median age of an Aboriginal in Canada is 26.5 years. Aboriginal children, youth and young Aboriginal families are moving in waves towards larger urban and rural centres, expecting to realize the promise that is Canada: better education, more training skills, more long-term and diverse employment opportunities, better living conditions and an opportunity to realize the dreams and aspirations of a family, home and security.

Against this backdrop, it is clear that both the federal and provincial governments must do more than document the current barriers, challenges and problems with funding and transfer mechanisms for access to education by Aboriginal peoples throughout Canada. The time has come to decide on collaborative solutions that must be implemented as part of the reform to the expansive realm of education.

For many decades, the Congress of Aboriginal Peoples has shared issues and possible solutions. These can be found in presentations that the congress has made, including to the Royal Commission on Aboriginal peoples; the Kelowna, Canada Aboriginal Peoples Roundtables; Lifelong Learning 1: Early

permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Je tiens à remercier le peuple algonquin : nous sommes rassemblés sur son territoire ancestral.

Je suis Betty Ann Lavallée, chef nationale du Congrès des Peuples Autochtones. Depuis presque 40 ans, le Congrès des Peuples Autochtones défend, à titre d'organisme autochtone national, les intérêts des Autochtones vivant hors réserve — les Indiens non inscrits, les Indiens inscrits et les Métis — qui vivent dans les régions urbaines, rurales, éloignées et isolées, partout au Canada. Nous agissons également à titre de porte-parole national pour tous les membres et organismes affiliés qui militent pour les droits des Autochtones hors réserve du Canada et composent la grande famille du Congrès.

On l'a souvent dit, mais il vaut la peine de le répéter : les Autochtones du Canada présentent le taux de décrochage le plus élevé et le taux d'alphabétisation le plus bas du pays. Les Autochtones du Canada présentent le plus faible niveau de développement des compétences qui soit; ils ne sont nullement préparés à affronter les défis et les occasions que procure l'ère technologique que nous vivons. Les femmes autochtones ont des enfants à un plus jeune âge que les autres femmes. Les hommes et les femmes autochtones qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire se retrouvent souvent avec des responsabilités familiales accablantes. La population des Autochtones du Canada est plus jeune que le reste de la population; selon les estimations, elle croît à un rythme 2,3 fois supérieur à celui du reste de la population. Les hommes et les femmes autochtones fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire ou technique à un âge plus avancé; c'est chez eux la norme.

La population d'ascendance autochtone compte maintenant deux millions de personnes. Selon le recensement de 2006, les Canadiens qui se déclarent comme étant Autochtones sont au nombre de 1 172 785. L'âge médian des Autochtones du Canada est de 26,5 ans. Les enfants autochtones, les jeunes autochtones et les jeunes familles autochtones se rendent par vagues dans les agglomérations urbaines et centres ruraux, s'attendant à réaliser la promesse canadienne : une meilleure éducation, une meilleure formation, des possibilités meilleures et plus nombreuses à long terme, de meilleures conditions de vie et l'occasion de réaliser les rêves et aspirations que représentent une famille, un chez-soi et une sécurité.

Dans le contexte, il est clair que les autorités fédérales et provinciales ne doivent pas se contenter de documenter les obstacles, les défis et problèmes touchant actuellement le financement et les mécanismes de transfert du point de vue de l'accès aux études pour les Autochtones de tout le Canada. Le moment est venu de choisir des solutions communes qu'il faut mettre en oeuvre dans le cadre de la réforme visant le vaste domaine de l'éducation.

Depuis des décennies, le Congrès des Peuples Autochtones est partie prenante des questions et solutions communes proposées. À preuve les mémoires présentés par le congrès, notamment à la Commission royale sur les peuples autochtones; aux tables rondes Canada-Autochtones tenues à Kelowna; la première séance sur

Childhood Development and Kindergarten to Grade 12; Lifelong Learning 2: Post-Secondary Education and Skills Development; the presentation to the Canadian Ministers of Education Council; and our most recent voluntary involvement and contribution to the Aboriginal Affairs Working Group on Lifelong Learning, a document in preparation for the Council of the Federation Meeting scheduled for 2010. These documents and more reiterate the issues and solutions. Reform at the preschool and elementary levels to post-secondary education onward through to lifelong learning is necessary. The solutions for reform must be collaboratively researched and developed. Decision makers must adopt some Aboriginal world view perspectives, which in themselves would significantly reduce the poor performance of Aboriginal youth at the preschool, elementary and high school levels. I am talking about an urgent need to introduce into the curriculum and teaching delivery systems an appreciation for the more visible, tangible and oratorical transfer of knowledge, which is a more natural way for Aboriginal children and youth to learn.

In 2010, we must expend time to truly understand both the reasons for barriers and the solutions which can break down or remove these barriers. Often, these barriers are not just economic but may be the result of physical displacement or apprehension about loss of culture or identity when learning, or immersed in a predominant society's culture and environment. A system of cultural connectivity, daily or for a few hours a week, can address that apprehension. Yet, this simple tool, studied and used around the world, does not appear within the Canadian provincial education system as a norm. If the preschool, elementary and secondary school system is not retooled to accommodate or reduce some clear, known barriers to Aboriginal people's access and chance of success at the high school level, then we will not realize or effect any increase in the number of Aboriginal post-secondary graduates. We need to increase the number and quality of Aboriginal high school graduates who could then continue to complete post-secondary studies or take up skills or specialized training and thus measurably improve their socio-economic situation within the Canadian federation.

Lifelong learning requires research and education systems that address the learning needs of Aboriginal peoples. A holistic approach must be taken when examining the accessibility of post-secondary education in Canada for Aboriginal peoples. Post-secondary education cannot be addressed without examining the child from birth, home nurturing, mothering with language, good nutrition, a healthy head start interface and providing accessible preschool, elementary and secondary education which celebrate the diversity of our Aboriginal peoples.

l'apprentissage permanent : le développement de la petite enfance et l'enseignement de la maternelle à la 12^e année; la deuxième séance sur l'apprentissage permanent : l'éducation postsecondaire et le perfectionnement des compétences; l'exposé au Conseil des ministres de l'Éducation du Canada; et, le dernier cas en date, notre participation et contribution volontaires aux travaux du groupe de travail sur les affaires autochtones pour la question de l'apprentissage permanent, plus particulièrement à un document préparé à l'intention de la rencontre du Conseil de la fédération en 2010. Ces documents, entre autres, reprennent les questions posées et les solutions proposées. La réforme s'impose depuis le niveau préscolaire jusqu'à l'âge adulte, celui de l'apprentissage permanent, en passant par l'élémentaire, le secondaire et le postsecondaire. Il faut travailler ensemble à faire les recherches nécessaires et concevoir les solutions qui en découleront. Les décideurs devront adopter certains éléments du point de vue autochtone sur le monde, qui en eux-mêmes permettraient d'améliorer sensiblement les piètres résultats des Autochtones aux niveaux préscolaire, élémentaire et secondaire. Je parle de l'urgente nécessité d'introduire dans les programmes d'études et les systèmes pédagogiques une appréciation des techniques de transfert de connaissance plus visibles, plus concrètes et plus verbales, qui représentent une façon relativement plus naturelle pour les enfants et adolescents autochtones d'apprendre.

En 2010, nous devons prendre du temps pour essayer de bien comprendre les obstacles qui se présentent et les solutions que l'on peut adopter pour faire tomber les obstacles. Souvent, les obstacles ne sont pas économiques; ils peuvent découler d'un déplacement physique ou d'une perte appréhendée de culture ou d'identité au moment d'apprendre ou d'être immergés dans la culture et l'environnement de la société dominante. Pour contrer de telles appréhensions, il faut recourir à un système de connexité culturelle, tous les jours, sinon quelques heures par semaine. C'est cependant là une technique simple qui a été étudiée et employée partout dans le monde, mais qui ne figure pas comme norme dans le système d'éducation provincial du Canada. Si le système préscolaire, élémentaire et secondaire n'est pas réorganisé en vue de contrer quelques-uns des facteurs qui font clairement obstacle à l'accès et aux chances de succès des Autochtones au niveau secondaire, il n'y aura pas d'augmentation du nombre de diplômés autochtones au niveau postsecondaire. Il faut des diplômés autochtones du niveau secondaire en plus grand nombre et de meilleure qualité, qui pourront donc passer aux études postsecondaires ou subir une formation spécialisée quelconque, et donc améliorer sensiblement leur situation socioéconomique au sein de la fédération canadienne.

Pour un apprentissage permanent, il faut des systèmes de recherche et d'éducation qui tiennent compte des besoins pédagogiques des Autochtones. Un examen de la question de l'accessibilité des études postsecondaires pour les Autochtones du Canada commande une approche holistique. Pour examiner la question des études postsecondaires, il faut prendre en considération l'enfant à la naissance, les soins qui lui sont prodigués à la maison, l'acquisition du langage par le truchement de la mère, une bonne nutrition, un « bon départ » et

Accessibility and achievement within the education system cannot be achieved without first researching and implementing measures to reduce the incidence of Aboriginal people's poor standing within the social economic hierarchy of Canada. Poor social economic status of Aboriginal peoples prevents many of our students from pursuing post-secondary education because the prospects of meaningful employment are seen and witnessed to be dim or futile.

We appreciate the 5 per cent of the Canadian population which consists of the Aboriginal peoples of Canada cannot be as visible as 50 per cent of the Canadian population. However, if 5 per cent of Aboriginal post-secondary graduates could acquire or be showcased as welcome tangible successes, that in itself would help to create a wave towards more success and greater hope. We must show to an Aboriginal person that success is within reach when you have a good education or skills that are in demand. The social and economic plight of the Aboriginal peoples of Canada cannot be addressed in a piecemeal approach. A holistic, collaborative understanding, design and implementation of a suite of solutions, with time, can make a difference.

With respect to post-secondary education, the current investment in post-secondary education for Aboriginal peoples has become a "cash cow" for universities and institutions. The four-year maximum before funding cut-off is unrealistic and begs to see a far reduced number of post-secondary graduates.

The only students who currently receive funding for post-secondary education are status Indians through the Post-Secondary Student Support Program provided by the Department of Indian Affairs. However, problems with administrative accountability and transparency at the band level prevent and exclude many status Indians from accessing post-secondary funding to which they are entitled, for no other reason than that they do not live on their reserve. Perhaps the solution is to have stand-alone, national Aboriginal peoples' post-secondary education trust funds established and administered by non-partisan administrators.

We have a good example in the National Aboriginal Achievement Foundation. On both counts, graduates assisted through the National Aboriginal Achievement Foundation point to a singular fact, namely, that their greatest encouragement to pursue post-secondary studies comes from a role model and the help which the National Aboriginal Achievement Foundation provided. That model can be replicated and expanded for greater impact and greater results. The private sector is ready to help. We maintain that the provincial governments must begin to invest into such a trust fund or establish on their own a provincial Aboriginal peoples' post-secondary education trust fund. There

l'accessibilité de l'éducation préscolaire, élémentaire et secondaire dans un contexte où la diversité de nos peuples autochtones est bien soulignée.

Pour garantir l'accès aux études et les possibilités de réussite chez les Autochtones, il faut d'abord faire les recherches qui s'imposent et adopter les mesures nécessaires pour déprendre les Autochtones du rang inférieur qu'ils occupent dans la hiérarchie socioéconomique du Canada. Une piètre situation socioéconomique empêche bon nombre de nos étudiants de faire des études postsecondaires, la raison en étant qu'ils entendent de piètres perspectives d'emploi ou tiennent les études pour futiles.

Nous vous accordons que les 5 p. 100 que représente la proportion des Autochtones au sein de la population canadienne ne peuvent être aussi visibles que 50 p. 100 de la population. Cependant, si 5 p. 100 des diplômés autochtones au niveau postsecondaire pouvaient réussir ou être présentés comme la preuve concrète d'une réussite, cela aiderait à créer une vague de succès et d'espoirs. Nous devons montrer à l'Autochtone que la réussite est à portée de main, dans la mesure où on a fait de bonnes études ou acquis des compétences qui sont en demande. Une approche fragmentaire ne permettra pas de régler les difficultés socioéconomiques des Autochtones du Canada. Cependant, si nous travaillons ensemble à élucider, à concevoir et à mettre en place une série de solutions au fil du temps, cela peut rapporter.

Quant à l'éducation postsecondaire, l'investissement actuellement fait dans les Autochtones à cet égard est devenu une mine d'or pour les universités et les établissements. Il n'est pas réaliste de fixer à quatre ans le nombre maximal d'années pendant lesquelles le financement est accordé. C'est comme si on insistait pour avoir un nombre nettement plus faible de diplômés du niveau postsecondaire.

Les seuls étudiants qui reçoivent actuellement une aide financière au niveau postsecondaire sont les Indiens inscrits dans le cadre du Programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire dont l'administration relève du ministère des Affaires indiennes. Cependant, les problèmes de transparence et de responsabilité administrative au niveau des bandes empêchent un grand nombre d'Indiens inscrits d'accéder à l'aide financière à laquelle ils ont droit dans le contexte, ne serait-ce parce qu'ils ne résident pas sur leur réserve. Peut-être la solution réside-t-elle dans des fonds fiduciaires autonomes créés et administrés par des administrateurs impartiaux pour l'accès des Autochtones aux études postsecondaires.

La Fondation nationale des réalisations autochtones en est un bon exemple. Sous les deux aspects dont il est question, les diplômés ayant reçu l'aide de la Fondation nationale des réalisations autochtones évoquent un fait singulier : un bon modèle de comportement et l'aide consentie par la Fondation nationale des réalisations autochtones qui constituent la forme ultime d'encouragement aux études postsecondaires. C'est là un modèle qu'il est possible de reproduire et de diffuser pour un plus grand impact et de meilleurs résultats. Le secteur privé est déjà prêt à aider. Nous faisons valoir que les gouvernements provinciaux devraient commencer à investir dans un fonds

are many options and solutions available. We need to seriously put them out on the table, examine them and collaboratively implement them.

CAP maintains that funding for post-secondary education should be made available to all Aboriginal peoples, regardless of their status or place of residency. The federal and provincial governments have a shared responsibility to equally ensure for Aboriginal peoples, as they must do for non-Aboriginals, that adequate funding or post-secondary funding mechanisms are available to all the Aboriginal peoples who are deserving and aspire to improve their social and economic standing within the federation of Canada through higher education or lifelong learning.

The jurisdictional disputes over Aboriginal peoples that occur between the federal, provincial and territorial governments must stop. The festering of jurisdictional haggling precludes and, indeed, has hindered any momentum for Aboriginal education at all levels and, most particularly, at the preschool, elementary, high school and post-secondary levels.

There have been a few options presented for the reform of post-secondary education funding. It is too soon to decide which funding option is the most adequate because all the options need to be examined in a more detailed and in direct consultation with Aboriginal peoples. The Educational Policy Institute gave five options to replace the PSSP program as follows: status quo with improvement in accountability; administration by a regional First Nations education organization; administration by a pan-Canadian First Nations foundation; direct administration by Indian and Northern Affairs Canada; and direct administration by HRSDC.

A recently released written report suggests a program similar to RESPs. The report, although well written, does raise certain questions. For instance, it recommends that \$4,000 be invested at birth so that by the time the student reaches university, there will be \$20,000 available for education. It costs \$20,000 now for one degree. In 20 years, \$20,000 will not be enough. The report also does not account for funding graduate programs or post-graduate degrees.

There is an obvious absence of any support to Aboriginal graduates pursuing post-graduate degrees, whether it be a masters or a doctorate. Professors who want to take on graduates are hindered because they do not have access to funds to support aspiring Aboriginal graduates pursuing their masters or doctorate degrees. We have examples of professors taking on Aboriginal students and having to scrounge for funding to support the students' research. This should not happen in Canada.

fiduciaire du genre ou établir eux-mêmes un fonds fiduciaire pour l'accès aux études postsecondaires chez les Autochtones. Bon nombre d'options et de solutions existent. Nous devons les recenser, les examiner sérieusement et travailler ensemble à les mettre à exécution.

Le CPA est d'avis qu'il faut offrir une aide financière pour les études postsecondaires à tous les Autochtones, quel que soit leur statut ou leur lieu de résidence. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont une responsabilité commune et égale : comme c'est le cas pour les autres membres de la population, s'assurer de prévoir une aide financière adéquate ou des mécanismes adéquats à cet égard pour tous les Autochtones qui le méritent et qui aspirent à améliorer leur situation socioéconomique au sein de la fédération canadienne, par le truchement des études supérieures ou d'un apprentissage permanent.

Les querelles de compétence des autorités fédérales, provinciales et territoriales à propos des Autochtones doivent cesser. Le pourrissement de la situation attribuable aux interminables chicanes entre les instances a empêché la progression du dossier de l'éducation des Autochtones à tous les niveaux, plus particulièrement aux niveaux préscolaire, élémentaire, secondaire et postsecondaire.

Quelques options ont été présentées au sujet de la réforme du financement de l'éducation postsecondaire. Il est trop tôt pour déterminer laquelle des options de financement serait la mieux choisie, car il faut les examiner toutes de façon plus détaillée en consultant directement les Autochtones. L'Éducational Policy Institute a exposé cinq options en guise de remplacement du PAENP : le statu quo avec transparence accrue; l'administration par un organisme régional des Premières nations du domaine de l'éducation; l'administration par une fondation pancanadienne des Premières nations; l'administration directe par Affaires indiennes et du Nord Canada; et l'administration directe par RHDCC.

Dans un rapport qui vient d'être publié, c'est un programme semblable au REEE qui est proposé. S'il est bien écrit, le rapport en question soulève tout de même certaines questions. Par exemple, il est recommandé qu'on investisse 4 000 \$ à la naissance des Autochtones, pour que, une fois le jeune arrivé à l'âge de fréquenter l'université, il dispose de 20 000 \$ pour ses études dans son compte. Or, c'est le coût d'un diplôme aujourd'hui même : 20 000 \$. Dans 20 ans, les 20 000 \$ en question ne suffiront pas. De même, le rapport ne tient pas compte de l'aide financière pour les études supérieures.

L'aide aux diplômés autochtones qui souhaitent poursuivre des études supérieures brille par son absence, qu'il s'agisse de maîtrise ou de doctorat. Les professeurs volontaires sont empêchés d'agir parce qu'ils n'ont pas accès aux fonds nécessaires pour appuyer les diplômés autochtones travaillant à la maîtrise ou au doctorat. Nous connaissons des cas de professeurs qui embauchent des étudiants autochtones, mais qui doivent fouiller les fonds de tiroir pour soutenir leurs recherches. Cela ne devrait pas se produire au Canada.

Although there are problems of accountability with the Post-Secondary Student Support Program, it is the only INAC program that has proved successful for Aboriginal peoples living on reserves and registered under the Indian Act. Perhaps options for improving accountability need to be considered more closely so that we do not lose sight of the goal for Aboriginal students to realize the promise that is Canada, in whatever field or endeavour they choose.

As for the transfer of funds from the federal government to the provinces for post-secondary education, this issue requires more examination than what can and will be discussed here today. Control over education, including funding, must be a shared responsibility with the Aboriginal peoples of Canada. Options for transferring funds to provincial governments need to be considered. CAP's experience with the provincial administration of funds has demonstrated clearly that the provinces have not matured enough to recognize the different and distinct needs of off-reserve Aboriginal peoples. This is because they have spent years fighting a jurisdictional battle rather than working with CAP affiliates to solve such issues.

With respect to the evaluation of the current mechanisms to fund scientific research and development in post-secondary institutions, again, this issue requires more examination. This issue should be examined by, and in collaboration with Aboriginal peoples. Let us bring together successful Aboriginal peoples in this field and find out what obstacles they had to overcome and how they overcame them to achieve their current standing.

The Congress of Aboriginal Peoples supports the intent of the federal government's commitment to examine and improve the accessibility of post-secondary education programs. However, the issue needs to be examined more closely and discussed directly with both on- and off-reserve Aboriginal peoples themselves. Let us not forget that within a few months of this date, we will have anywhere from 50,000 to 75,000 Aboriginal peoples newly listed under the Indian Act, and with that, many prospective students.

Canada has a duty to consult Aboriginal peoples, and that duty must be honoured in good faith during the examination of the accessibility to post-secondary education. CAP and our affiliate organizations want to be engaged on this issue. Transparency and good faith in communication are necessary if true reconciliation is to occur.

CAP is committed to working with both levels of government on this issue because education at all levels is a fundamental step for Aboriginal peoples to take in the life-long learning journey to realize the promise that is Canada for all the peoples of Canada.

The Chair: Thank you for those well-thought-out remarks.

Le Programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire présente des problèmes de transparence, mais c'est le seul programme d'AINC ayant fait ses preuves chez les Autochtones vivant dans une réserve et inscrits en vertu de la Loi sur les Indiens. Peut-être nous faut-il nous pencher de plus près sur les options visant à accroître la transparence de l'exercice, pour ne pas perdre de vue le but, soit que les étudiants autochtones réalisent la promesse canadienne, quel que soit le domaine ou le champ d'activité qu'ils choisissent.

Quant au transfert de fonds du gouvernement fédéral aux provinces pour l'éducation postsecondaire, c'est au-delà de ce que nous allons pouvoir et de ce que nous pourrions examiner ici aujourd'hui. Le contrôle de l'éducation, et notamment du financement, doit représenter une responsabilité conjointe avec les Autochtones du Canada. Il faut réfléchir aux options qui permettent de transférer des fonds aux gouvernements provinciaux. D'après l'expérience que nous avons de l'administration des fonds par les provinces au CPA, il est clair que celles-ci n'ont pas acquis la maturité nécessaire pour reconnaître les besoins différents et distincts des Autochtones hors réserve. C'est parce qu'elles ont passé des années à se battre pour des questions de compétence, plutôt qu'à travailler au règlement de telles questions avec les éléments affiliés du CPA.

Quant à l'évaluation des mécanismes actuels de financement de la recherche et du développement dans des établissements d'enseignement postsecondaire, encore une fois, c'est une question qu'il faut examiner plus à fond. C'est un examen qui doit se faire de concert avec les Autochtones eux-mêmes. Réunissons les Autochtones qui ont réussi dans ce domaine et déterminons quels sont les obstacles qu'ils ont dû surmonter et comment ils s'y sont pris pour les surmonter, pour en arriver à leur situation d'aujourd'hui.

Le Congrès des Peuples Autochtones est d'accord avec l'idée que le gouvernement fédéral s'engage à examiner et à améliorer l'accessibilité des programmes d'éducation postsecondaire. C'est cependant une idée qu'il faut examiner de plus près et dont il faut discuter avec les Autochtones eux-mêmes, dans les réserves et en dehors de celles-ci. N'oublions pas : d'ici quelques mois, il y aura entre 50 000 et 75 000 Autochtones nouvellement inscrits sous le régime de la Loi sur les Indiens. Cela comprendra un grand nombre d'étudiants en herbe.

Le Canada a le devoir de consulter les Autochtones, devoir qu'il doit honorer de bonne foi en examinant la question de l'accessibilité des études postsecondaires. Le CPA et ses organismes affiliés souhaitent prendre part à l'exercice. Pour qu'il y ait vraiment réconciliation, les communications doivent être marquées par la transparence et la bonne foi.

Le CPA s'engage à travailler avec les deux ordres de gouvernement à régler cette question : à tous les niveaux, l'éducation est un élément fondamental de l'apprentissage de toute une vie qui doit permettre aux Autochtones de réaliser la promesse canadienne, qui est faite à tous les habitants du Canada.

Le président : Merci d'avoir présenté ces remarques mûrement réfléchies.

I will ask you the same question I asked the last panel, although you have already answered some of it. If you want to address it further, that is fine.

We have had two previous meetings on the question of Aboriginal peoples' access to post-secondary education. In the first meeting, we heard from INAC officials that they had begun a review on post-secondary education. That was followed by a reiteration of that, and some specific wording that was used to that effect by the Finance Minister in the budget. That is one issue.

An issue that arose at our last meeting, which was raised extensively with the last panel, was the report done for the Macdonald-Laurier Institute by Calvin Helin and David Snow with respect to changing directions in how we fund post-secondary education for Aboriginal peoples. If you have anything further to add to that, now is the time.

Ms. Lavallée: CAP itself has not been involved in the review being undertaken currently by INAC.

The Chair: Has not been involved?

Ms. Lavallée: Has not been.

The Chair: They have not invited you?

Ms. Lavallée: No, so I cannot respond to what they may or may not be doing at this time. I have seen the report from the Macdonald-Laurier Institute by Calvin Helin and David Snow. As a matter of fact, it was sent to me by the gentlemen to look at. Within this document is the concept they are promoting about the RESP.

The Chair: You said that was not enough.

Ms. Lavallée: They are on the right track, I would say, but it is not quite enough to address the other issues. I think if we sat down with that report and with the Aboriginal people and the leadership and we explored it further, as we have said in our briefing, these are good ideas, and some of them are on the right track, but we need to sit down, discuss it and look into the future. It is \$20,000 with a base of \$4,000. When you look 20 years into the future, \$20,000 will not cover costs. They have not addressed the needs of those who may wish to obtain doctorates or masters degrees. We have been getting calls from universities seeking resources from us to help some of these students, which is something Mr. Hunka and I could talk to. Mr. Hunka has had more in-depth discussions with the professor involved in this particular situation.

We believe there are bits and pieces of the Macdonald-Laurier report that have merit, but I think, again, it will take having that open debate and keeping in mind that this is not about Aboriginal organizations or the leaders; this is about designing something that will empower our children to be able to compete in the next century.

Je vous poserai la question que j'ai posée au dernier groupe de témoins, même si vous avez déjà donné des éléments de réponse. Si vous voulez approfondir la question, c'est très bien.

Nous avons déjà tenu deux réunions sur la question de l'accès des Autochtones à l'éducation postsecondaire. À la première rencontre, nous avons entendu les responsables d'AINC dire qu'ils ont commencé à examiner la question de l'éducation postsecondaire. Le fait a été réitéré par la suite, et le ministre des Finances a tenu des propos précis sur la question dans le cadre du budget. Voilà une question.

À notre dernière rencontre, on a soulevé un point dont il a beaucoup été question avec le dernier groupe de témoins, soit le rapport préparé par l'Institut Macdonald-Laurier par Calvin Helin et David Snow à propos d'un changement du mode de financement des études postsecondaires dans le cas des Autochtones. Si vous avez quelque chose à ajouter à cela, le moment est bien choisi pour le faire.

Mme Lavallée : Le CPA n'a pas participé lui-même à l'examen qui est en cours à AINC.

Le président : Il n'y a pas participé?

Mme Lavallée : Il n'y a pas participé.

Le président : Vous n'avez pas été invités à y participer?

Mme Lavallée : Non. Je ne saurais donc réagir à ce qu'on fait ou à ce qu'on ne fait peut-être pas en ce moment au ministère. J'ai vu le rapport de l'Institut Macdonald-Laurier de Calvin Helin et David Snow. De fait, les messieurs en question me l'ont envoyé pour que je puisse le lire. Dans le document, les auteurs préconisent un concept en ce qui concerne le REEE.

Le président : Vous avez dit que ce n'était pas suffisant.

Mme Lavallée : Je dirais qu'ils sont sur la bonne voie, mais que ça ne suffit pas tout à fait à régler les autres problèmes. À mon avis, si on s'assoit avec les Autochtones et les dirigeants et qu'on explorait plus à fond le rapport en question, comme nous l'avons dit pendant notre exposé, nous dirions que ce sont de bonnes idées, que les auteurs sont sur la bonne voie en préconisant certaines d'entre elles, mais que nous devons nous asseoir, en discuter et songer à l'avenir. C'est 20 000 \$ avec 4 000 \$ comme point de départ. Si on se reporte 20 ans dans le futur, on constate que les 20 000 \$ ne suffiront pas à couvrir les coûts. Les auteurs n'ont pas pris en considération les besoins des personnes qui souhaiteraient peut-être faire un doctorat ou une maîtrise. Les universités nous ont appelés à la recherche de ressources pour aider certains des étudiants en question, ce dont nous pourrions parler, M. Hunka et moi. M. Hunka a eu des discussions relativement plus approfondies avec le professeur qui vit cette situation particulière.

À nos yeux, certains éléments du rapport Macdonald-Laurier ont du mérite, mais, encore une fois, selon moi, il faudra débattre de la question ouvertement en gardant à l'esprit que ce ne sont pas les organismes ou les dirigeants autochtones qui sont au coeur de l'affaire; il s'agit de concevoir une mesure qui donnera à nos enfants les moyens de rivaliser dans le siècle à venir.

The Chair: Frankly, I am quickly getting the impression that this report and its direction could well produce a very divisive discussion within the Aboriginal community vis-à-vis the controls that traditionally have been exercised by the Indian bands. Do you see it that way?

Ms. Lavallée: Sometimes it is an issue of sitting down together and putting the politics aside to realize what is best for the child. That is not easy. No one said it would be easy. You are dealing with 100 years of learned behaviours. As with any learned behaviour, it becomes an educational process to unlearn those behaviours and to put one's own desires and self aside.

The Chair: Well said.

Senator Brazeau: Thank you for being here. I have a couple of questions and one comment for the record to begin with.

In terms of the internal review that is being undertaken with respect to post-secondary education by the Department of Indian Affairs, no national Aboriginal organization has had any invitation or participation in that. It is internal to INAC until they issue a report for the minister to consider in terms of recommendations to move forward. I just wanted to put that on record.

My questions are: How many of CAP's members have access to post-secondary education monies? How many are not able to access it? You mentioned something in that regard in your presentation. How does CAP assist individuals who cannot access the funding because of the fact that they live off-reserve?

Ms. Lavallée: I cannot give you a global number, but I can speak to my own province where I was president and chief for 14 years. Very few people have access to post-secondary education monies unless they were related to someone on the reserve that has access to that funding. Normally, the excuse was that individuals on reserve had priority, or the money had already been allotted.

In order to assist our kids in school, we had an educational fund. We received a small \$15,000 per year grant from the province, and out of that grant we gave the high schools small bursaries of \$50 per year to offset school costs like locker fees, et cetera. For those going from high school to university, we provided \$500 bursaries. For those who were already in a post-secondary institution, we had a scholarship called the Mildred Nash Award, which was for recognition in the area of excellence for an Aboriginal student who maintained a 3.5 grade point average.

The rest of the money went to what we called low-income families, who had to be under the poverty line. They provided us with receipts for books, pencils and clothing for their children. We

Le président : Pour être franc, je suis vite gagné par l'impression que ce rapport et le penchant qui y est exprimé pourraient très bien déboucher sur une discussion qui causera beaucoup de dissension au sein de la collectivité autochtone, compte tenu du contrôle exercé de tradition par les bandes indiennes. Êtes-vous de cet avis?

Mme Lavallée : Parfois, il s'agit de s'asseoir et d'écarter la politique du tableau pour en arriver à ce qui est dans l'intérêt de l'enfant. Cela n'est pas facile. Personne n'a dit que ce serait facile. Vous êtes aux prises avec des comportements acquis sur une centaine d'années. Comme c'est le cas pour tout comportement acquis, le fait de désapprendre les comportements en question et de mettre de côté ses propres désirs et son intérêt personnel devient un apprentissage.

Le président : Bien dit.

Le sénateur Brazeau : Merci d'être là. J'ai quelques questions à poser et une observation à formuler pour le compte rendu, pour commencer.

À propos de l'examen interne de la question de l'éducation postsecondaire au ministère des Affaires indiennes, aucun organisme autochtone à vocation nationale n'a été invité à participer à l'exercice. C'est un examen interne jusqu'à ce que le ministère publie un rapport dont le ministre envisagera les recommandations. Je voulais simplement le dire pour le compte rendu.

Voici mes questions. Combien de membres du CPA ont accès à des sommes d'argent pour l'éducation postsecondaire? Combien ne sont pas en mesure d'accéder à l'argent en question? Vous avez mentionné quelque chose à ce sujet durant votre exposé. Comment le CPA vient-il en aide aux personnes qui n'arrivent pas à obtenir l'aide financière voulue parce qu'ils résident hors réserve?

Mme Lavallée : Je ne peux vous donner de chiffre global, mais je peux parler du cas de ma province à moi, où j'ai été présidente et chef pendant 14 ans. Les gens qui ont accès aux sommes prévues pour l'éducation postsecondaire sont très rares, à moins d'avoir un lien de parenté avec une personne qui a accès au financement en question sur la réserve elle-même. D'habitude, c'est l'excuse qui est donnée : les gens de la réserve ont la priorité ou encore l'argent a déjà été attribué.

Pour aider nos enfants à réussir leurs études, nous arrivons à un fonds pour l'éducation. La province nous a consenti une petite subvention de 15 000 \$ par année, dans laquelle nous avons puisé pour donner aux jeunes étudiants du secondaire des petites subventions de 50 \$ par année pour les frais scolaires, par exemple, la location d'un casier. À ceux qui ont passé de l'école secondaire à l'université, nous avons remis une bourse de 500 \$. À ceux qui fréquentaient déjà un établissement d'enseignement postsecondaire, nous remettons la bourse Mildred Nash, en reconnaissance de l'excellent travail d'un étudiant autochtone dont la moyenne pondérée cumulative représentait au moins 3,5.

Le reste de l'argent était versé à ce que nous appelons les familles à faible revenu, le critère étant d'avoir des revenus inférieurs au seuil de pauvreté. Elles nous remettaient les reçus

had a formula based on the number of children and the income level. We were able to help them out with \$100 or \$200 a year to assist in that area. That was done with a \$15,000 a year grant from the province.

Over 20-some-odd years, from that small bursary, we have produced Dr. Pam Palmater, who is now a professor at Ryerson, heading up the new Aboriginal department. We have produced a couple of engineers. We have produced four or five social workers. We have three accountants with masters' degrees. I could provide more examples.

Senator Brazeau: Just prior to your appearance, we had the National Chief of the Assembly of First Nations. He mentioned that the chiefs look after their citizens wherever they live.

Knowing the mandate of your organization, let us take this hypothetical. You mentioned in your presentation that approximately 50,000 to 75,000 individuals may be eligible under the Indian Act to regain their status. What would happen, after these individuals are reinstated and have access to post-secondary education funding, and this funding goes to on-reserve communities, when the majority of these individuals currently live off-reserve? Being the political organization that represents Aboriginal people who live off-reserve, what would be your views or your position on that?

Ms. Lavallée: For clarification, are you asking what will probably happen?

Senator Brazeau: What would be your view? The post-secondary funding, which you have already mentioned is a problem for off-reserve status Indians to access, what will happen if those funds go to the chiefs to deliver?

Ms. Lavallée: First, we know that will not happen, that the funding will not get delivered off-reserve. We know that if it is the current status quo, and if those funds are not expended by year end, they get to dump them into their general band coffers. The position I will probably have to take — which I would not want to, but I do not think I have much choice — would be to launch a human rights challenge.

Senator Callbeck: Thank you for your presentation. You have a lot of good ideas. On page 8, you mention that the Education Policy Institute gave five options. The status quo with improvements and accountability is that the money is going to the bands and they make the decisions as to which students get the money, right?

Ms. Lavallée: At this particular point in time, that is what happens, except that accountability is somewhat lacking. As I said, these are just options, but options that have to be looked at more closely and discussed.

pour l'achat de livres, de crayons et de vêtements pour leurs enfants. Nous appliquions alors une formule tenant compte du nombre d'enfants et du niveau de revenu. Nous avons été en mesure de les aider en leur remettant 100 \$ ou 200 \$ par année pour ces choses-là. Nous avons fait tout ça à partir d'une subvention annuelle de 15 000 \$ provenant de la province.

Après une vingtaine d'années, on peut dire que cette petite bourse nous a donné Mme Pam Palmater, qui est maintenant professeure à Ryerson, à la tête du nouveau département d'études autochtones. Nous avons produit quelques ingénieurs aussi. Nous avons produit quatre ou cinq travailleurs sociaux. Nous avons trois comptables titulaires d'une maîtrise. Je pourrais vous donner d'autres exemples.

Le sénateur Brazeau : Tout juste avant votre témoignage, nous avons entendu celui du chef national de l'Assemblée des Premières Nations. Il a mentionné le fait que les chefs s'occupent de leurs citoyens où que ceux-ci habitent.

Sachant quel est le mandat de votre organisme, envisageons la question hypothétique qui suit. Vous avez mentionné pendant votre exposé que 50 000 à 75 000 personnes pourraient avoir le droit de voir leur statut d'Indien inscrit rétabli sous le régime de la Loi sur les Indiens. Qu'est-ce qui se passerait si, une fois toutes ces personnes rétablies comme Indiens inscrits ayant droit à l'aide financière pour les études postsecondaires, le financement est mis entre les mains des communautés dans les réserves, alors que la plupart des personnes en question vivent ailleurs? Comme votre organisme politique représente les Autochtones en dehors des réserves, quel est votre point de vue là-dessus?

Mme Lavallée : À titre de précision, vous voulez savoir ce qui se passerait probablement?

Le sénateur Brazeau : Quel serait votre point de vue? Le financement de l'éducation postsecondaire, dont vous avez déjà dit qu'il pose un problème d'accès pour les Indiens inscrits en dehors des réserves... qu'est-ce qui arrivera si l'argent en question est confié aux chefs?

Mme Lavallée : D'abord, nous savons que ça ne se produira pas, que le financement ne sera pas administré en dehors des réserves. Dans l'état actuel des choses, si l'argent n'est pas dépensé à la fin de l'exercice, nous savons qu'il est versé dans le compte général de la bande. La position que je serais probablement contrainte de prendre — dont je ne voudrais pas, mais je crois que je n'aurais pas d'autre choix — serait de contester la décision en invoquant la Loi sur les droits de la personne.

Le sénateur Callbeck : Merci de l'exposé que vous nous avez présenté. Vous proposez toutes sortes de bonnes idées. À la page 8, vous dites que l'Education Policy Institute a exposé cinq options. Le statu quo avec des améliorations et une transparence accrue, c'est-à-dire que l'argent est remis aux bandes, qui décident quels étudiants obtiendraient l'aide financière, n'est-ce pas?

Mme Lavallée : En ce moment, c'est ce qui se fait, sauf que ce n'est pas très transparent. Comme je l'ai dit, ce ne sont que des options, mais des options qu'il faut examiner de plus près et dont il faut discuter.

Senator Callbeck: I realize that. I want to fully understand the five options.

Ms. Lavallée: Do I like that option? No.

Senator Callbeck: Which option do you like here?

Ms. Lavallée: I would like to see all the Aboriginal organizations come together and look at everything that is being proposed. Bring to the table the Laurier document, bring the internal review that INAC is doing, bring this educational policy, bring the material from the Royal Commission, and let us bring in the Aboriginal peoples who have experienced the institution or the process. Let us see where there is common ground and where we can or cannot agree to some of these things and establish a clear set of rules of why we are there.

This is not about AFN, CAP, MNC, Native Women's Association of Canada or any of the national organizations. This is about our children. Our job as leaders is to look at all options that are available to improve the lives of our children. That starts with in the womb, because lifelong learning is just that, from conception to death. I have always been told that the minute you stop learning, you are dead. That would be my preferred option.

Senator Callbeck: Looking at these options, where it says "direct administration of Indian and Northern Affairs Canada," that means that department would determine which students get the funding?

Ms. Lavallée: That would mean that there would have to be some criteria set up. Indian and Northern Affairs will have to realize that they are no longer just responsible for status Indians. They will have to realize that there are non-status Indians out there and it will require a different approach to their way of thinking.

Senator Callbeck: All of these options, except for the first one, would be putting the money into the hands of the student?

Ms. Lavallée: Hopefully, yes.

Senator Brazeau: You mentioned in your presentation that one of the things that both the federal and provincial governments must do is to stop talking about the barriers and the funding challenges. Being an organization and knowing your makeup of provincial affiliate organizations, what type of lobbying efforts or work have those organizations done with the provincial governments to ensure that the transfers from the federal to provincial governments are, in fact, being spent on Aboriginal education? What efforts have you made in that respect?

Ms. Lavallée: At this particular point in time, we are participating in the provincial sessions with the ministers of Aboriginal affairs. One of the items on the agenda is education. That will be coming up in Toronto. We are working with the Canadian education ministers, and we will all be getting together.

It starts at the top, which is me, speaking to the Aboriginal affairs ministers and saying that the status quo is no longer acceptable. We are officers of Aboriginal peoples who pay taxes,

Le sénateur Callbeck : Je le sais. Je veux bien comprendre les cinq options.

Mme Lavallée : Est-ce que cette option-là me plaît? Non.

Le sénateur Callbeck : Quelle option vous plaît?

Mme Lavallée : J'aimerais que tous les organismes autochtones se réunissent et étudient ce qui est proposé. Mettez sur la table le document de l'Institution Laurier, l'examen interne d'AINC, le document de l'Education Policy Institute, la documentation de la commission royale — réunissons les Autochtones qui ont fait l'expérience de l'institution ou du processus. Voyons où il pourrait y avoir un terrain d'entente, ce que nous pouvons accepter ou rejeter d'un commun accord et établissons clairement les raisons pour lesquelles nous sommes là.

Ce n'est pas l'APN, le CPA, le RNM, l'Association des femmes autochtones du Canada ou quelque autre organisme national qui est au coeur de l'exercice. Ce sont nos enfants qui sont au coeur de l'exercice. En tant que dirigeants, nous avons comme travail d'examiner toutes les options qui visent à rendre meilleure la vie de nos enfants. Cela commence dans le ventre de la mère. C'est cela, l'apprentissage permanent, ça va de la conception à la mort. On m'a toujours dit : dès qu'on cesse d'apprendre, on est mort. Voilà l'option que je retiendrai moi-même.

Le sénateur Callbeck : Il y a une option qui dit que l'administration relèverait directement d'Affaires indiennes et du Nord Canada. Est-ce que ça veut dire que c'est le ministère qui déterminerait quels étudiants reçoivent l'aide financière?

Mme Lavallée : Ça veut dire qu'il faudrait établir certains critères. Il faudrait qu'Affaires indiennes et du Nord prenne conscience du fait que sa responsabilité n'englobe plus seulement les Indiens inscrits. Le ministère doit savoir qu'il y a des Indiens non inscrits et que la question exige une pensée différente de sa part.

Le sénateur Callbeck : Toutes ces options, sauf la première, consisteraient donc à remettre l'argent directement entre les mains de l'étudiant?

Mme Lavallée : Nous l'espérons, oui.

Le sénateur Brazeau : Durant votre exposé, vous avez affirmé que les autorités fédérales et provinciales doivent cesser de parler des obstacles et des problèmes de financement. Votre organisme étant ce qu'il est et sachant quels sont les organismes provinciaux affiliés qui le composent, quelles pressions les organismes en question exercent-ils sur les gouvernements provinciaux pour s'assurer que l'argent transféré aux provinces est bel et bien consacré à l'éducation des Autochtones? Quels efforts sont déployés à cet égard?

Mme Lavallée : En ce moment, nous participons aux rencontres avec les ministres des Affaires autochtones des provinces. L'éducation figure parmi les points à l'ordre du jour. Cela s'en vient à Toronto. Nous collaborons avec les ministres canadiens de l'Éducation, et nous allons tous travailler ensemble.

Cela commence au sommet, c'est-à-dire avec moi qui m'adresse aux ministres des Affaires autochtones pour affirmer que le statu quo n'est plus acceptable. Nous sommes les représentants

who use the public schools for the most part. If you live in certain areas, you also pay what they call service fees to access certain school provisions. They can no longer bury their heads in the sand and pretend we are not there. They will have to start working with our provincial affiliates to ensure that all Aboriginal peoples are captured in that initiative and that we are meeting all the needs.

It starts with me introducing my provincial-territorial organizations to the proper people in the provinces and having them set up meetings with the various ministers or deputy ministers who have responsibility for some of these areas and providing them with the necessary administrative support, whether research reports, documents or advice. Sometimes, depending on the PTO, they might require a little bit of a push, and we try to assist them in that respect to get them to a comfort level of meeting with some of the different departments. Some of our leaders are still a little shy, or feel a little intimidated to meet with some of these people.

Senator Brazeau: What would happen if a province decided not to work with you?

Ms. Lavallée: I would have to keep bugging them until I wear them out, and they will just work with me to get rid of me.

The Chair: That is the only thing you can do, is bug those politicians.

I will now move to Senator Martin from British Columbia.

Senator Martin: I am fine. Thank you.

The Chair: Senator Eaton, from Ontario.

Senator Eaton: Educate me, Ms. Lavallée. You represent urban Aboriginals and what does the AFN represent?

Ms. Lavallée: Reserves.

Senator Eaton: Do they get the money and you do not?

Ms. Lavallée: They live on reserves that fall under the Indian Act. The Congress of Aboriginal Peoples, formerly known as the Native Council of Canada, advocates on behalf of off-reserve Aboriginal peoples in urban, rural, remote and isolated areas, from Newfoundland to B.C.

Senator Eaton: Are you off-reserve?

Ms. Lavallée: Yes. Some of us are not registered under the Indian Act.

Senator Eaton: The money the Government of Canada gives every year when the chief comes and sits in the Senate does not cover you. Do you not get a cent of it?

Ms. Lavallée: Not for education.

d'Autochtones qui paient de l'impôt et des taxes, qui ont recours à l'école publique pour la plus grande part. À plusieurs endroits, il faut payer aussi ce que l'on appelle les frais de service pour profiter de certains avantages liés aux écoles. Les gens ne peuvent plus se mettre la tête dans le sable et faire semblant que nous ne sommes pas là. Ils devront commencer à travailler avec nos organismes affiliés des provinces pour s'assurer que tous les Autochtones sont englobés dans l'initiative et que nous répondons à tous les besoins.

Ça commence avec moi, qui mets les organismes provinciaux et territoriaux dont je m'occupe en lien avec les responsables provinciaux et qui les incite à fixer des rencontres avec les divers ministres et sous-ministres ayant la responsabilité de certains des secteurs en question et qui leur fournit le soutien administratif nécessaire, qu'il s'agisse de rapports de recherche, de documents ou de conseils. Parfois, l'OPT dont il s'agit peut avoir besoin d'un petit coup de main. À ce moment-là, nous faisons en sorte que les gens puissent en venir au point où ils sont assez à l'aise pour rencontrer certains des ministères. Certains de nos dirigeants sont encore un peu timides, ou ils se sentent intimidés lorsqu'ils rencontrent certaines de ces personnes.

Le sénateur Brazeau : Qu'est-ce qui se passerait si une province décidait de ne pas collaborer avec vous?

Mme Lavallée : Il faudrait que les gens harcèlent les responsables jusqu'à les épuiser; à ce moment-là, ils vont simplement travailler avec moi pour en finir.

Le président : C'est la seule chose à faire : harceler ces politiciens.

Je vais maintenant donner la parole au sénateur Martin de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Martin : Je n'ai pas de question à poser. Merci.

Le président : Sénateur Eaton, de l'Ontario.

Le sénateur Eaton : Éclairiez-moi, madame Lavallée. Vous représentez les Autochtones en milieu urbain, mais qu'est-ce que l'APN représente?

Mme Lavallée : Les réserves.

Le sénateur Eaton : C'est elle qui obtient l'argent plutôt que vous?

Mme Lavallée : Les gens qui habitent sur les réserves sont visés par la Loi sur les Indiens. Le Congrès des Peuples Autochtones, l'ancien Conseil national des Autochtones du Canada, défend les intérêts des Autochtones hors réserve qui vivent en milieu urbain, en milieu rural, en région éloignée ou isolée, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique.

Le sénateur Eaton : Vous êtes hors réserve?

Mme Lavallée : Oui. Certains parmi nous ne sont pas inscrits sous le régime de la Loi sur les Indiens.

Le sénateur Eaton : L'argent que le gouvernement du Canada verse tous les ans au moment où le chef se présente au Sénat ne vous est pas adressé. Vous n'en obtenez pas un sou?

Mme Lavallée : Pas pour l'éducation.

Senator Eaton: Do you get any of it?

Ms. Lavallée: Not the same as the reserves get. We get what we call block funding from the office of the federal interlocutor. The Minister of Indian Affairs plays a dual role. He is the Minister of Indian Affairs but he is also the minister responsible for the office of the federal interlocutor, which looks after the office for non-status and Metis people of Canada. The funding they get for the majority of Aboriginal peoples in Canada is basically for what they call capacity funding or BOC, basic organization capacity funding, to allow us to set up an administrative body. That is it. Our historical funding with them has been \$720,000 a year to cover across Canada.

Senator Eaton: Educate me here again. I thought Aboriginals by droves were moving to urban areas, especially young Aboriginals.

Ms. Lavallée: That is what the studies tell us. They are.

Senator Eaton: Do you agree with those studies?

Roger Hunka, National Bilateral Director, Congress of Aboriginal Peoples: Yes. The opportunities on reserves are quite limited. Naturally, any youth or any person would come to the city to get a job and to get an education.

Senator Eaton: You should be like anyone else living in this country. You should be able to go anywhere, but that is another discussion.

Is the money moving with the young Aboriginals off-reserve?

Mr. Hunka: No.

Senator Eaton: There is no proportionality that is moving then; you get organization, basically.

Mr. Hunka: Yes.

The Chair: Before we go on, you have raised an interesting matter here. I want to clarify another part of this. The operative word for the student is being a "registered" status Indian under the Indian Act. That does not necessarily mean they have to be on the reserve. They could be in an urban area if they are registered.

Ms. Lavallée: That is right.

The Chair: The bands, however, that are connected to the reserves are making the decisions.

Ms. Lavallée: Yes.

The Chair: Do many of those registered off-reserve, in the urban areas, say, get support under this program from the bands?

Ms. Lavallée: No.

Le sénateur Eaton : En obtenez-vous une part?

Mme Lavallée : Pas la même part que les réserves. Nous recevons ce qui est qualifié de financement global du bureau de l'interlocuteur fédéral. Le ministre des Affaires indiennes joue deux rôles. Il est ministre des Affaires indiennes, mais il est aussi ministre responsable du bureau de l'interlocuteur fédéral, qui s'occupe des Indiens non inscrits et des Métis du Canada. Le financement accordé pour la plupart des Autochtones du Canada correspond essentiellement à ce qui s'appelle le financement de la capacité ou le financement de la capacité organisationnelle de base, qui nous permet de créer un organisme administratif. C'est tout. Historiquement, notre financement s'est élevé à 720 000 \$ par année pour l'ensemble du Canada.

Le sénateur Eaton : Éclairiez-moi encore ici. Je crois que les Autochtones déménageaient par grandes vagues dans les centres urbains, surtout les jeunes Autochtones.

Mme Lavallée : C'est ce que nous disent les études. C'est le cas.

Le sénateur Eaton : Êtes-vous d'accord avec ces études?

Roger Hunka, directeur national bilatéral, Congrès des Peuples Autochtones : Oui. Les possibilités sur les réserves sont très limitées. Naturellement, un jeune ou la personne en question voudra aller en ville pour trouver un emploi ou faire des études.

Le sénateur Eaton : Vous devriez être comme quiconque vit au pays. Vous devriez pouvoir aller n'importe où, mais voilà un autre sujet de discussion.

L'argent suit-il les jeunes Autochtones hors réserve?

M. Hunka : Non.

Le sénateur Eaton : Il n'y a donc pas de mouvement proportionnel; c'est la capacité organisationnelle qui est financée, essentiellement.

M. Hunka : Oui.

Le président : Avant de poursuivre, je dirais que vous avez soulevé là une question intéressante. Je voudrais obtenir une précision sur un autre élément de l'affaire. Le mot clé, du point de vue de l'étudiant, c'est d'être un Indien « inscrit » sous le régime de la Loi sur les Indiens. Cela ne veut pas forcément dire qu'il faut vivre sur la réserve. Les gens peuvent habiter en milieu urbain s'ils sont inscrits.

Mme Lavallée : C'est cela.

Le président : Par contre, les bandes, qui sont liées aux réserves, prennent des décisions.

Mme Lavallée : Oui.

Le président : Les Indiens inscrits qui vivent en dehors d'une réserve, qui vivent en milieu urbain, disons, sont-ils nombreux à obtenir de la part des bandes l'aide prévue dans le cadre de ce programme?

Mme Lavallée : Non.

The Chair: What is happening for the people you are talking about is that they are going under the regular program the same as any other Canadian would; Canada student loan or whatever?

Ms. Lavallée: Not necessarily. Depending on the situation, most of them would not qualify for student loans.

The Chair: I see. They are caught; they are falling between the cracks, is that what you are saying?

Mr. Hunka: What is important to remember is that there is not enough for the registered students, no matter who they are. There just is not enough. Obviously, as a community that has a certain amount of money, they would have to look at priorities. That is the problem. If you are living off the reserve, some do get it but the majority do not. Those are some of the problems with funding.

The Chair: This is an important point you have raised. Can I stay on this for a minute? Senator Dyck wants to get in on this on a supplementary as well.

Senator Dyck: What you are talking about is the difference in status, and funding is related to status. For instance, I am a status Indian; I live off-reserve, but we talking about funding. I would like to see the data that actually says how many students who are status Indians and who are eligible for funding through Indian Affairs live on-reserve and how many live off-reserve. We have anecdotal evidence, but where do we have the data? You are saying they do not, but I know people who are funded. There are people who live on-reserve who are status, registered Indians. There are people who live off the reserve, some are registered and some are not. If this new bill goes through, my son will be considered a status Indian, but he will not go for post-secondary funding because he already has his post-secondary. The assumption that 65,000 will suddenly swamp the system is not necessarily true.

Senator Eaton: Senator Dyck, what if he lived off-reserve?

Senator Dyck: He is a band member. He would be a band member. He would be eligible for funding as long as he has status. I am a member of my band, as well as having Indian status. It is complicated.

Senator Eaton: It is very complicated but it is something that, at some point, we should have an appendix to the report explaining what makes status and what makes non-status. If someone moves off the reserve and they are not a member of a band, are they looked after?

Senator Dyck: Indian Affairs will only fund, because they are federally obligated to fund, someone registered as an Indian according to the Indian Act. They are federally obligated to fund that way, but if you do not have Indian status, they are not

Le président : Ce qui arrive, c'est que les gens dont vous parlez présentent une demande au responsable du programme habituel, comme tout autre Canadien le ferait, le prêt d'études canadien ou je ne sais quoi?

Mme Lavallée : Pas forcément. Selon les cas, la plupart n'auraient pas droit à un prêt d'études.

Le président : Je vois. Ils sont pris; ils se retrouvent entre les mailles du filet, c'est ce que vous dites?

M. Hunka : Ce qu'il importe de retenir, c'est qu'il n'y en a pas assez pour les Indiens inscrits, peu importe de qui il s'agit. Il n'y en a tout simplement pas assez. Évidemment, en tant que communauté qui compte une certaine somme d'argent, les responsables étudieraient alors les priorités. Voilà le problème. Si vous vivez en dehors de la réserve, il se peut que vous obteniez l'aide financière, mais la plupart de ceux qui sont dans votre cas ne l'obtiendront pas. Voilà pour certaines des difficultés qui touchent le financement.

Le président : C'est un point important que vous avez soulevé. Puis-je continuer à le creuser un peu? Le sénateur Dyck veut poser une question supplémentaire aussi.

Le sénateur Dyck : Vous parlez d'une différence de statut; or, le financement est lié au statut. Par exemple, je suis un Indien inscrit; j'habite en dehors de la réserve, mais nous parlons de financement. J'aimerais voir les données qui permettent de dire vraiment combien d'Indiens inscrits admissibles au financement des Affaires indiennes vivent sur une réserve et combien vivent en dehors de la réserve. Nous avons des informations empiriques là-dessus, mais où sont les données? Vous dites que les gens n'obtiennent pas l'aide financière, mais j'en connais qu'ils l'obtiennent. Il y a des gens qui vivent sur la réserve et qui sont des Indiens inscrits. Il y a des gens qui vivent en dehors de la réserve, dont certains sont inscrits et d'autres ne le sont pas. Si le projet de loi est adopté, mon fils sera considéré comme un Indien inscrit, mais il ne demandera pas d'aide financière pour les études postsecondaires, car il en a déjà fait. Il est présumé que 65 000 personnes vont subitement s'abattre sur le système, mais ce n'est pas forcément vrai.

Le sénateur Eaton : Sénateur Dyck, qu'en serait-il s'il vivait en dehors de la réserve?

Le sénateur Dyck : Il est membre de la bande. Il serait membre de la bande. Il aurait droit à l'aide financière tant qu'il serait inscrit. Je suis membre de ma bande et j'ai le statut d'Indien inscrit. C'est compliqué.

Le sénateur Eaton : C'est très compliqué, effectivement, mais nous devrions inclure dans le rapport une annexe expliquant le statut d'Indien inscrit et d'Indien non inscrit. Si un Autochtone quitte la réserve et qu'il n'est pas membre d'une bande, est-ce qu'on s'occupe de lui?

Le sénateur Dyck : Étant donné une obligation du gouvernement fédéral, Affaires indiennes ne versera une aide financière qu'aux Indiens inscrits sous le régime de la Loi sur les Indiens. Cette façon de faire relève d'une obligation fédérale, mais

obligated to fund you. There is no federal responsibility. It really boils down to that.

Mr. Hunka: There is a difference between eligibility and getting the funds. The issues here are the barriers to education, the barriers to getting funding. There is not enough funding, number one. As far as responsibility for education is concerned, it is both federal and provincial. It just so happens that the federal government has — because of the breadth in Canada between the East and West Coast, we have a multitude of treaties, a multitude of relationships and all forms of agreements. Some are clearly specified to be supportive of education and the federal government does provide funds. However, the issue is not just the federal funds, as the report says. The provinces have to kick in.

When it comes to a status person, if you are on- or off-reserve, the way it is right now you will go through some communities that are established and have systems, but we have 633 bands in this country. Some are well organized, some are not. The funding that goes to the band that will be administering it is limited. Obviously, you might have on your list 150 people eligible to get funding. Twenty-five of them are living in the community, so obviously you will try to fund those, and then the rest will be down the line. There is a waiting list. It is not a matter of being mean or discriminatory, or whatever. It is just the fact there just is not enough.

One of the issues that CAP has often spoken about, as have others, is that the provinces have to start to kick in for Aboriginal peoples' education. It is not just the federal government's responsibility.

Senator Eaton: There was something Chief Atleo said that I found interesting. This was when he responded to part of my question, and mostly to Senator Brazeau's. When asked about those funds started for each Aboriginal child, yes, it would be considered, but he wanted a government-to-government band. He gave me the impression of wanting to deal with the Indian chiefs. He made no mention of including Ms. Lavallée or being inclusive of everyone. It was "talk to the bands, talk to us on reserve, do not talk to the community at large." That was the impression I got.

Mr. Hunka: That would be a natural answer for the Grand Chief to give because he is the Chief of the Assembly of First Nations and they represent the 632 bands. Ms. Lavallée, on the other hand, talks about the persons who are off-reserve. That is where the voices of the advocates come in. We are simply the advocates. We do not have the administrative monies to administer to off-reserve peoples.

Senator Eaton: I will ask you an education question. You talked about the birth-to-death education experience. I am a firm believer in that. I started my volunteer background working in a day nursery clinic that provided nutritional support for pregnant women of modest means. I know how important that is.

si vous n'êtes pas Indien inscrit, on n'est pas obligé de vous verser une aide financière. Il n'y a pas de responsabilité fédérale à votre sujet. Voilà l'essentiel de la chose.

M. Hunka : Être admissible à l'aide financière, c'est une chose; obtenir l'aide financière, c'en est une autre. Je parle d'obstacles à l'éducation, d'obstacles à l'aide financière. Il n'y a pas assez d'argent, premièrement. Quant à la responsabilité en matière d'éducation, elle est à la fois fédérale et provinciale. Il se trouve que le gouvernement fédéral — étant donné l'étendue du territoire canadien d'est en ouest... nous avons une multitude de traités, une multitude de relations et toutes sortes d'ententes. Dans certains cas, le soutien de l'éducation est expressément prévu, et le gouvernement fédéral fournit alors des fonds. Toutefois, il n'y a pas que les fonds fédéraux, comme le dit le rapport. Les provinces doivent faire leur part.

Quant aux Indiens inscrits, habitant sur une réserve ou non, en ce moment, on peut faire le décompte des collectivités qui sont établies et qui ont des systèmes, mais disons qu'il y a 633 bandes au pays. Certaines sont bien organisées, d'autres, non. Le financement accordé à la bande, qui cherchera à l'administrer, est limité. Évidemment, vous aurez peut-être une liste de 150 personnes qui ont droit à l'aide financière. Vingt-cinq d'entre elles vivent sur place; évidemment, vous allez essayer de leur verser l'aide financière à elles, puis ensuite vous vous occuperez des autres. Il y a une liste d'attente. Ce n'est pas une question de méchanceté ou de discrimination ou de je ne sais quoi encore. C'est simplement qu'il n'y a pas suffisamment d'argent.

Une des questions que le CPA a souvent soulevées, à l'exemple d'autres intervenants, c'est que les provinces doivent commencer à faire leur part pour l'éducation des Autochtones. Il n'y a pas que le gouvernement fédéral qui est responsable.

Le sénateur Eaton : Le chef Atleo a dit une chose qui m'a paru intéressante quand il a répondu à une partie de ma question et surtout à la question du sénateur Brazeau. À propos des comptes qui seraient créés pour chaque enfant autochtone, il a dit que, oui, ce serait envisagé, mais il tenait à une bande intergouvernementale. Il m'a donné l'impression de vouloir traiter avec les chefs indiens. Il n'a pas parlé d'inclure Mme Lavallée ou d'inclure tout le monde. C'était : « Parlez aux bandes, parlez-nous sur la réserve, ne parlez pas à la communauté au sens large. » C'est l'impression que j'ai eue.

M. Hunka : C'est la réponse naturelle que donnerait le grand chef, qui est chef de l'Assemblée des Premières Nations et qui représente les 632 bandes du pays. Mme Lavallée, quant à elle, parle des personnes qui vivent en dehors des réserves. C'est là que les représentants entrent en scène. Nous ne sommes que des représentants. Nous n'avons pas l'argent administratif nécessaire pour nous occuper des gens en dehors des réserves.

Le sénateur Eaton : Je vais vous poser une question à propos de l'éducation. Vous avez parlé de l'expérience d'une vie, de la naissance à la mort. Je suis tout à fait d'accord avec ce point de vue. Mon premier travail bénévole, je l'ai fait dans une clinique rattachée à une prématernelle, où nous donnions aux femmes enceintes pauvres des renseignements sur la nutrition. Je sais l'importance de la chose.

What two or three things would you ask each provincial government to do, to begin with? Is it early childhood education or mentoring? What two or three support systems would you like provincial education ministers to start looking at?

Mr. Hunka: At the preschool level, when there is an Aboriginal mother with an Aboriginal child, let those preschools have Aboriginal content, such as an Aboriginal elder or mother sharing the culture and the language. One of the greatest barriers is the fear of losing cultural identity. In other words, if you would have provinces support preschool systems and recognize the diversity of Aboriginal peoples or that of anyone in this country, but focus on Aboriginal childhood. Have a grandpa come in, tell some stories and say a few words. That child feels a sense of belonging, too, and that they are special and separate because their cultural identity is nurtured as it is at home. That is the first part.

Second, many provinces are just getting around to celebrating history month for various Aboriginal peoples. We still do not have that across Canada for all Aboriginal people. It is a very simple thing to do. Let other children in elementary and high schools know that there is an Aboriginal history. We have 73 nations of Aboriginal people with 53 languages all across this nation. It is things like that which allow the child to have a good sense of self-esteem.

At the same time, one must respect that there are differences in learning. People say a child learns. No, every child learns differently. There are the visuals and those who learned better by hearing, translations and oratory skills. Aboriginal children are more tactile and learn best by experience. Have that available.

Also, when getting into science, there is nothing wrong with seeing that there is an Aboriginal world view and a scientific world view. The two are just as important. Share those.

Those are the three things I would do at the school level. That way, getting into the post-secondary level, you have already a sense of self-esteem, a sense of cultural identity and a sense of a different way of doing things.

Senator Eaton: Thank you.

Mr. Hunka: I am not saying anything new. These have all been documented.

The Chair: Let me close this discussion off by returning to something I said a few moments ago, chief, that was relevant to the Canada Student Loans Program. I was under the impression that those who were off-reserve, particularly those who were not registered — but I understand the point that you are making about even registered off-reserve people — were able to apply for the Canada Student Loans Program. I wonder if you could clarify

Quelles sont les deux ou trois choses que vous demanderiez à chaque gouvernement provincial de faire au départ? Faut-il s'occuper de mentorat ou d'éducation à la petite enfance? Quels sont les deux ou trois systèmes de soutien sur lesquels vous aimeriez voir des ministres provinciaux de l'Éducation se pencher?

M. Hunka : Au niveau préscolaire, dans le cas de la mère autochtone qui a un enfant autochtone, faites qu'il y ait des éléments autochtones, par exemple un aîné ou une mère autochtone qui vient transmettre la culture et la langue. La peur de perdre son identité culturelle constitue un des plus grands obstacles. Autrement dit, que les provinces soutiennent les systèmes préscolaires et reconnaissent la diversité des Autochtones ou de quiconque au pays, mais en mettant l'accent sur l'enfance chez les Autochtones. Demandez à un grand-papa de venir raconter des histoires et dire quelques mots aux enfants. L'enfant éprouve alors un sentiment d'appartenance, il a l'impression de compter et d'être distinct du fait que son identité culturelle est cultivée comme c'est le cas à la maison. Voilà pour la première partie.

En deuxième lieu, bon nombre de provinces commencent à peine à célébrer le mois de l'histoire des divers peuples autochtones. Ça ne s'applique pas encore dans tout le Canada et à tous les Autochtones. C'est une chose très simple à réaliser. Faites que les enfants à l'école élémentaire et secondaire sachent qu'il y a une histoire autochtone. Il y a 73 nations autochtones et 53 langues autochtones au pays. C'est le genre de chose qui favorise l'estime de soi chez l'enfant.

En même temps, il faut respecter le fait qu'il y a des différences sur le plan de l'apprentissage. On dit qu'un enfant est fait pour apprendre. Non, chaque enfant apprend différemment. Il y a les visuels et il y a ceux qui apprennent mieux en écoutant, avec les traductions et les techniques verbales. Les enfants autochtones sont davantage tactiles; ils apprennent mieux par l'expérience. Faites que cela soit possible.

Aussi, lorsqu'il est question de sciences, il n'y a rien de mal à dire qu'il existe un point de vue autochtone et un point de vue scientifique sur le monde. Les deux sont d'une importance égale. Faites-en part.

Ce sont les trois choses que je ferais au niveau scolaire. À ce moment-là, une fois qu'il est arrivé au niveau postsecondaire, le jeune a déjà une bonne estime de soi, une identité culturelle bien ancrée et le sentiment de faire les choses différemment.

Le sénateur Eaton : Merci.

M. Hunka : Je n'invente rien. Tout cela est documenté.

Le président : Permettez-moi de clore la discussion en revenant à une remarque qui a été faite il y a quelques instants, chef, et qui portait sur le Programme canadien de prêts aux étudiants. Je me demande si vous pourriez éclaircir la question. Est-ce une question de prêts plutôt que de bourses, par exemple? Est-ce pour cela que les Autochtones ne présentent tout simplement pas de demande : il faut plus d'argent pour les bourses, par

that. Is it a question of loans versus grants, for example? Is that why they do not apply because more grant money is needed versus loan money? Or do they just not qualify?

Ms. Lavallée: In most cases, the parents' income levels and such are usually figured into the application. In a lot of cases, it is the income of the parents that sometimes influences whether the child gets access to the funding and loans.

The other issue is the thought of having large student loans when finishing their education and the fact that they are being treated differently than their brothers and sisters. You have situations right now where you might have one child in a family that is registered and can access post-secondary education through Indian and Northern Affairs Canada, and another brother or sister who cannot because they are not registered.

The Chair: I see. It is unequal treatment, is it, even within a family?

Ms. Lavallée: Even within families.

The Chair: How exactly is the parents' income or asset level coming into play here? Does that mean if it is too low, they will not give them the loan?

Ms. Lavallée: If they happen to be over a certain threshold, then they do not qualify.

The Chair: How is that different from the general population?

Ms. Lavallée: We call it our working poor. A lot of these students are not young. As I said, a lot of our people go to school later in life and are on social assistance. Unfortunately, in some cases, the province will claw back dollar for dollar. That is another barrier. It is sort of a vicious circle type of thing.

The Chair: I understand those points. Is there anything else in closing from either of you?

Mr. Hunka: I would like to just follow up on that point. It is also about the prospects. If I do get educated, what are my prospects of getting a job and being able to pay back that loan? There are still certain areas that make things difficult. You are native or not, or you cannot speak such and such a language. There is that whole area that we noted on page 5: "What are my chances?"

The Chair: Good points. Thank you very much. I appreciate your coming. With that, our meeting is adjourned. We are back on the subject of post-secondary education again tomorrow, but tomorrow's focus is disabled Canadians, and we have disabled students coming in tomorrow.

(The committee adjourned.)

opposition aux prêts. Sinon, est-ce simplement qu'ils n'y ont pas droit?

Mme Lavallée : Dans la plupart des cas, les revenus des parents entrent en considération dans la demande. Dans de nombreux cas, c'est le revenu des parents qui détermine si l'enfant reçoit l'aide financière et le prêt.

Sinon, il y a l'idée d'avoir un important prêt étudiant à rembourser une fois les études terminées et le fait d'être traité différemment de ses frères et soeurs. Il y a des situations en ce moment où c'est peut-être un enfant seulement au sein d'une famille qui est inscrit et qui a accès à l'éducation postsecondaire par le truchement d'Affaires indiennes et du Nord Canada, mais c'est interdit à l'autre frère ou soeur, du fait de n'être pas inscrit.

Le président : Je vois. C'est un traitement inégal, n'est-ce pas, même à l'intérieur d'une même famille?

Mme Lavallée : Même à l'intérieur des familles.

Le président : En quoi le revenu ou les actifs des parents entrent-ils en jeu? Est-ce dire que si c'est trop faible, le prêt ne sera pas accordé?

Mme Lavallée : Si ça se situe au-dessus d'un certain seuil, l'étudiant n'a pas droit à l'aide financière.

Le président : En quoi est-ce différent de la population générale?

Mme Lavallée : Ce sont nos petits salariés. Souvent, l'étudiant dont il est question n'est pas jeune. Comme je l'ai dit, bon nombre d'Autochtones fréquentent l'école plus tard que les autres membres de la population générale et sont des assistés sociaux. Malheureusement, dans certains cas, la province déduira de la prestation d'assistance sociale toute somme versée sous forme d'aide financière à l'étudiant. Voilà un autre obstacle. C'est comme un cercle vicieux.

Le président : Je comprends. L'un d'entre vous a-t-il quelque chose à ajouter pour terminer?

M. Hunka : J'aimerais simplement donner suite à ce qui a été dit. Il y a aussi la question des perspectives. Si je m'instruis, quelles sont mes chances d'obtenir un emploi et d'être en mesure de rembourser ce prêt? Il y a encore certains points qui font que c'est difficile. Vous êtes Autochtone ou vous ne l'êtes pas, vous ne parlez pas telle ou telle langue. C'est l'ensemble de questions que nous notons à la page 5, qui dit : « Quelles sont mes perspectives? »

Le président : Bien dit. Merci beaucoup. J'apprécie le fait que vous soyez venus. Sur cela, notre séance est sur le point de se terminer. Nous allons nous pencher à nouveau demain sur la question de l'éducation postsecondaire, mais, demain ce sera du point de vue des Canadiens handicapés. Nous allons accueillir des étudiants handicapés demain.

(La séance est levée.)

OTTAWA, Thursday, April 15, 2010

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 10:29 a.m. to give consideration to the issue of the accessibility of post-secondary education in Canada.

Senator Art Eggleton (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*English*]

We continue with our examination today of accessibility to post-secondary education in Canada. Our particular theme today is students with disabilities.

I want to welcome two of our colleagues who are here in substitute capacities, Senator Dawson and Senator Plett.

Welcome to the witnesses that we will hear from today. First let me introduce Yolanda Muñoz, Coordinator, Quebec Association of Post-Secondary Students with Disabilities. She works with the Quebec Association of Post-Secondary Students with Disabilities, which advocates for post-secondary education accessibility for all students. She has worked as a professor at McGill University on gender and disability issues.

Yolaine Ruel, Past President, and Gordon Dionne, Secretary Treasurer, are from the Canadian Association of Disability Service Providers in Post-Secondary Education — very specific to the topic. It is a national group of professionals committed to the ongoing creation of accessible, equitable and inclusive post-secondary learning environments for students with disabilities.

Ms. Ruel has worked at the University of Ottawa since 1988, and Mr. Dionne is an access service adviser in the Office of Students with Disabilities, OSD, at McGill. He is a psychologist and has also been an advisor in the OSD for five years.

Welcome, also, to Claudette Larocque, Director of Public Policy and Programs for the Learning Disabilities Association of Canada. It is a national voice for persons with listening disabilities and those who support them. Their membership is about 10,000. She is also a member of several federal advisory committees and consults with provincial and territorial learning disabilities associations.

Our final group is our public servants — Nancy Milroy-Swainson, Director General, Office for Disability Issues, and Glennie Graham, Senior Director, Canada Student Loans Program at Human Resources and Skills Development Canada, HRSDC. Ms. Graham is here in a supporting role and the seven minutes will be taken up by Ms. Milroy-Swainson.

OTTAWA, le jeudi 15 avril 2010

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 10 h 29, pour faire étude sur la question de l'accessibilité à l'éducation postsecondaire au Canada

Le sénateur Art Eggleton (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[*Traduction*]

Nous poursuivons notre étude de l'accessibilité à l'éducation postsecondaire au Canada et notre thème de la journée est celui des étudiants ayant des incapacités.

Je souhaite la bienvenue à deux de nos collègues qui sont ici à titre de remplaçants, soit le sénateur Dawson et le sénateur Plett.

Bienvenue à nos témoins d'aujourd'hui. Je vous présente tout d'abord Yolanda Muñoz, coordonnatrice à l'Association québécoise des étudiants ayant des incapacités au postsecondaire. Elle travaille donc pour cette association qui milite en faveur de l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire pour tous les étudiants. Elle a été professeure à l'Université McGill, où elle a enseigné sur les thèmes de la sexospécificité et de l'invalidité.

Yolaine Ruel, présidente sortante, et Gordon Dionne, secrétaire trésorier, représentent quant à eux l'Association canadienne des conseillers en services aux étudiants handicapés au postsecondaire, ce qui rejoint tout à fait notre thème du jour. Il s'agit d'un groupe national de professionnels qui se sont mobilisés pour favoriser l'instauration de milieux d'apprentissage au postsecondaire qui soient accessibles, équitables et inclusifs pour les étudiants avec incapacités.

Mme Ruel travaille à l'Université d'Ottawa depuis 1988 et M. Dionne est conseiller en matière d'accès aux services au Bureau de service aux personnes handicapées de McGill. Il est psychologue et occupe ce poste de conseiller depuis cinq ans.

Bienvenue également à Claudette Larocque, directrice, Politiques publiques et programmes à l'Association canadienne des troubles d'apprentissage. Cette association se veut la voix nationale des personnes ayant des difficultés d'apprentissage et de celles qui les soutiennent. Elle compte environ 10 000 membres. Mme Larocque siège également à plusieurs comités consultatifs fédéraux et elle consulte des associations provinciales et territoriales dans le domaine.

Notre dernier groupe est constitué de fonctionnaires. Il s'agit de Nancy Milroy-Swainson, directrice générale au Bureau de la condition des personnes handicapées, et de Glennie Graham, directrice principale du Programme canadien de prêts aux étudiants à Ressources humaines et Développement des compétences Canada, RHDC. Mme Graham sera là pour aider à répondre aux questions, mais les sept minutes seront utilisées par Mme Milroy-Swainson.

That is it. Welcome to all of you. It would be appreciated if you could keep as close to seven minutes as possible in your opening remarks. I will go in the same order unless you prefer another order. I will start with Ms. Muñoz.

[Translation]

Yolanda Muñoz, Coordinator, Quebec Association of Post-Secondary Students with Disabilities: Honourable Senators, on March 11, 2010, when Canada ratified the Convention on the Rights of Persons with Disabilities, it demonstrated its responsibility towards citizens with disabilities. The ratification of this convention addresses the fact that, here as elsewhere, there is still a long way to go to ensure dignity and equal opportunities for persons with disabilities. In Quebec, post-secondary students with disabilities face many challenges in spite of the efforts of schools, the government and other bodies to support equal opportunities in education.

At present, the reasonable accommodation model dominates the everyday life of students with disabilities. This means that disabilities are still considered individual “problems” and are resolved retroactively and temporarily on a case-by-case basis. This vision of persons with disabilities is highly medicalized, requiring that students undergo medical examinations —at their own or their families’ expense — to determine whether they should receive the necessary accommodations to pursue their studies. Finally, since accommodations are granted individually, students find themselves isolated through special treatment, or forced to use facilities or access routes reserved for persons with disabilities.

However, the Convention on the Rights of Persons with Disabilities has handed Canada a new challenge: to implement an approach encompassing “universal design” and inclusive education so that accommodations may become a solution of last resort, and above all, to ensure equality among emerging client groups, meaning students with learning disabilities.

At present, several measures have been taken to guarantee equal opportunities in education for persons with learning disabilities, but access to services is complicated and costly. Moreover, the Quebec Association of Post-secondary Students with Disabilities, or QAPSD, has found that target groups generally don’t know about assistance programs that support post-secondary students with disabilities and promote equal opportunities in relation to students without disabilities.

The Convention defines the “universal design” model as “. . . the design of products, environments, programmes and services to be usable by all people, to the greatest extent possible, without the need for adaptation or specialized design. ‘Universal design’ shall not exclude assistive devices for particular groups of persons with disabilities where this is needed.” As such, the “patient” is the environment and not the individual; solutions are

Voilà, c’est tout. Je vous souhaite la bienvenue. Nous apprécierions que vous respectiez le plus possible les sept minutes prévues pour vos remarques liminaires. Je vais vous céder la parole en respectant le même ordre, à moins que vous ne préféreriez une autre formule. Je cède donc la parole à Mme Muñoz.

[Français]

Yolanda Muñoz, coordonnatrice, Association québécoise des étudiants ayant des incapacités au postsecondaire : Honorables sénateurs, le 11 mars 2010, le Canada a fait preuve de responsabilité envers les citoyens et les citoyennes ayant des incapacités lors de la ratification de la Convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées. La ratification de cette convention répond au fait que, ici comme ailleurs, il y a encore beaucoup de chemin à faire afin d’assurer l’égalité des chances et la dignité des personnes ayant des incapacités. Au Québec, les étudiants ayant des incapacités au postsecondaire font face à plusieurs obstacles malgré les efforts des écoles, du gouvernement et d’autres instances qui travaillent pour l’égalisation des chances en éducation.

Actuellement, le modèle des accommodements raisonnables domine la vie quotidienne des étudiants ayant des incapacités. Cela signifie que les incapacités sont encore considérées comme des problèmes « individuels », qui sont résolus au cas par cas de façon rétroactive et non durable. Cette vision des personnes ayant des incapacités est très médicalisée et exige des étudiants de subir des examens médicaux — à leurs frais ou aux frais de leur famille — pour déterminer s’ils auront accès aux accommodements nécessaires pour étudier. Finalement, comme les accommodements sont individuels, les étudiants se trouvent isolés par des traitements spéciaux ou bien sont obligés d’utiliser des installations ou des accès réservés aux personnes ayant des incapacités.

Pourtant, la Convention relative aux droits des personnes handicapées lance un nouveau défi au Canada : mettre en œuvre une approche de conception universelle et d’éducation inclusive, afin que les accommodements deviennent une solution de dernier recours, surtout pour assurer l’égalité parmi les clientèles émergentes, c’est-à-dire les étudiants ayant des troubles d’apprentissage.

Actuellement, plusieurs mesures ont été prises afin de garantir l’égalité des chances en éducation pour les personnes qui ont un trouble d’apprentissage, mais la façon d’avoir accès aux services est compliquée et coûteuse. De plus, l’AQEIPS a constaté que, en général, le public cible ne connaît pas les programmes d’aide pour appuyer les étudiants ayant des incapacités au postsecondaire et promouvoir l’égalité des chances par rapport aux étudiants sans incapacité.

La convention définit le modèle de conception universelle comme la conception de produits, d’équipements, de programmes et de services qui puissent être utilisés par tous, dans toute la mesure du possible, sans nécessiter ni adaptation ni conception spéciale. La conception universelle n’exclut pas les appareils et accessoires fonctionnels pour les catégories particulières des personnes handicapées là où ils sont nécessaires. Ainsi, le

useful for everyone, not just for one person, and are therefore permanent. This way of understanding and resolving issues related to functional diversity is a proactive social project that aims to stop accessibility problems before they occur.

The reasonable accommodation means that each student is considered as an individual case. However, this also means that each individual student has to deal with several issues simultaneously: transportation, housing, negotiating with each professor, et cetera. This situation involves enormous effort, something that students without disabilities don't have to face, of course.

Quebec's Loans and Bursaries Program is a great help for students with disabilities, as is the Allowance for Special Needs Program. Nevertheless, the latter program has become a problem for university students, who all of a sudden become employers. This means that they have to find trustworthy employees, know how to defend themselves against abuse, or simply have the disposition to terminate a working relationship that does not serve their interests. Previously, offices serving disabled students managed financial resources, hired staff and, if necessary, assisted students in the event of conflicts.

The QAPSD conducted a survey of its members in June 2009 which found that post-secondary students with disabilities are very isolated from other students. They don't often participate in extracurricular activities (study groups, parties, sports groups, et cetera), and obstacles related to transportation and accessibility make their inclusion in the school environment more difficult. Survey participants said that prejudice is the greatest hurdle they face. In fact, disability awareness is not a part of students' general education at the primary, secondary or even post-secondary levels.

Quebec universities do not offer programs of study on disability, such as exist elsewhere in Canada. Courses concerning disability are peripheral, and most research activities are related to medicine rather than human rights. Ignorance and indifference are the most obvious results of this serious flaw in the education of Quebec's new generations. As such, when we speak of "diversity," we think of religion, culture, ethnic groups, political opinion, et cetera. Functional diversity, however, is not mentioned as an important part of the wealth of a society built on the ideals of equal opportunities and justice.

To implement the "universal design" model, changes need to be made at all levels of the education system. We must help students and teachers without disabilities understand that equal opportunity measures are not privileges but essential conditions to guarantee access to education to all members of society.

« patient » est l'environnement et non l'individu. Les solutions sont utiles à tous, et non seulement à une personne, et, par conséquent, sont durables. Cette façon de comprendre et résoudre les enjeux relatifs à la diversité fonctionnelle est un projet social proactif qui vise à mettre fin aux problèmes d'accessibilité avant qu'ils ne se produisent.

Le modèle d'accommodement raisonnable implique aussi que chaque étudiant est considéré comme un cas individuel. Pourtant, en même temps cela signifie qu'un seul étudiant doit régler plusieurs dossiers à la fois : transport, logement, négociation avec chaque professeur, et cetera. Cette situation représente des efforts énormes que, certes, les étudiants sans incapacité n'ont pas à affronter.

Le Programme de prêts et bourses représente une aide énorme pour les étudiants ayant des incapacités, ainsi que le Programme d'allocations pour des besoins particuliers. Pourtant, ce dernier est devenu un problème pour les étudiants universitaires qui, tout à coup, deviennent des employeurs. Cela implique qu'ils doivent trouver des employés fiables, savoir se défendre des abus ou simplement avoir le tempérament pour mettre fin à une relation de travail qui ne convient pas aux intérêts de l'étudiant. Avant, les bureaux des étudiants handicapés géraient les ressources financières, embauchaient le personnel et, au besoin, aidaient les étudiants en cas de conflit.

Un sondage mené par l'AQEIPS parmi ses membres en juin 2009 révèle que les étudiants ayant des incapacités au postsecondaire sont des personnes très isolées des autres étudiants. Ils ne participent pas fréquemment aux activités extrascolaires (groupes d'étude, fêtes, groupes sportifs, et cetera) et les obstacles reliés au transport et à l'accessibilité rendent plus difficile leur inclusion dans le milieu scolaire. Les répondants au sondage ont mentionné les préjugés comme étant les obstacles les plus grands qu'ils doivent surmonter. En effet, la sensibilisation à la question du handicap ne fait pas partie de la formation régulière des élèves du primaire, du secondaire ou même des étudiants de niveau postsecondaire.

Au Québec, il n'y a pas de programme d'étude sur l'incapacité dans les universités, comme il en existe ailleurs au Canada. Les cours reliés à l'incapacité sont marginaux et la majorité des activités de recherche sont reliées au domaine médical et non aux droits de la personne. L'ignorance et l'indifférence sont les résultats les plus évidents de cette grave erreur dans la formation des nouvelles générations de Québécois et de Québécoises. Ainsi, quand on parle de diversité, on pense à la religion, la culture, les groupes ethniques, l'opinion politique, et cetera. Cependant, la diversité fonctionnelle n'est pas mentionnée comme une partie importante de la richesse d'une société bâtit sur les idéaux d'égalité des chances et de justice.

Pour mettre en marche le modèle de conception universelle, il faut faire des changements à tous les niveaux du système éducatif. Il faut faire comprendre aux étudiants et professeurs sans incapacités que les mesures d'égalisation des chances ne sont pas des privilèges, mais des conditions indispensables pour garantir l'accès à l'éducation pour tous les membres de la société.

What we propose is a profound transformation of society, in which people with or without disabilities clearly understand the value of functional diversity as an indisputable expression of the human condition. We must share the responsibility of building an environment for everyone. As long as society in general and the education system in particular refuse to accept this profound transformation, the situation of persons with disabilities in Quebec will lag behind that of other provinces. It is our hope that the commitment Canada has made by ratifying the Convention on the Rights of Persons with Disabilities will serve as the first step in ensuring equal opportunities in education throughout Canada.

The Chair: Thank you very much.

[English]

We will now proceed to the two witnesses who will split their time. They are both from the Canadian Association of Disability Service Providers in Post-Secondary Education.

[Translation]

Yolaine Ruel, Past President, Canadian Association of Disability Service Providers in Post-secondary Education: Our association represents post-secondary institutions, career colleges and universities. I do not think that I need to repeat the previous comments. They accurately reflect the situation.

Over the past few years, we have noted a significant increase in the number of people with one or more disabilities in our post-secondary institutions. This is very good news.

However, it does have an impact on the resources available for the provision of services. These resources are often fragmented. Allow me to summarize the situation for the benefit of you all. In some provinces, financial assistance is given directly to the individuals themselves rather than to the entity providing the program to the student. Eligibility rules governing specific programs mean that one disabled student will be able to access the services while another in the same program and university will not.

This is worrying, especially in light of the fact that the type of disabilities our student population now comes to us with has changed. In the past, we mainly dealt with students with mobility or sensory disabilities. Now we are witnessing a major increase in the number of students with learning difficulties. They now make up one of the largest groups. For the first time this year, British Columbia is seeing more students with mental health issues.

Indeed, the Ontario College Health Association has issued a report, which while not alarmist, does deal with the issue in a very serious manner. The report calls for concerted action in the post-secondary sector to tackle the issue at source. The Association points to the devastating impact of mental health on the post-secondary population. Often mental health issues manifest

Ce que nous proposons, c'est une transformation sociale profonde où les personnes avec et sans incapacités comprennent pleinement la valeur de la diversité fonctionnelle comme une expression incontestable de la condition humaine. Il est nécessaire de partager la responsabilité de bâtir ensemble un environnement pour tous. Tant que la société en général et le système éducatif en particulier n'acceptent pas cette transformation profonde, la situation des personnes ayant des incapacités au Québec accusera un retard par rapport aux autres provinces. Nous souhaitons que l'engagement pris par le Canada lors de la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies soit le point de départ pour assurer l'égalité des chances en éducation partout au pays.

Le président : Merci beaucoup.

[Traduction]

Nous passons à présent aux deux témoins qui vont partager leur temps. Tous deux représentent l'Association canadienne des conseillers en services aux étudiants handicapés au postsecondaire.

[Français]

Yolaine Ruel, ancienne présidente, Association canadienne des conseillers en services aux étudiants handicapés au postsecondaire : Notre association parle au nom des institutions postsecondaires, les collèges professionnels et les universités. Je n'ai pas besoin de répéter ce qui vient d'être dit, je pense que c'est un constat réel.

Au cours des dernières années, nous avons constaté une forte augmentation du nombre de personnes qui ont un ou des handicaps dans nos institutions postsecondaires. C'est donc une très bonne nouvelle.

Par contre, cela a un impact sur les ressources disponibles pour donner les services. Ces ressources sont souvent fragmentées. Dans certaines provinces — j'essaie de résumer pour tout le monde —, ces ressources sont données aux individus plutôt qu'au service qui fait le lien entre l'étudiant et son programme. Selon l'admissibilité à certains programmes, un étudiant handicapé va obtenir des services alors qu'un autre, dans la même université, dans le même programme, n'en aura pas.

Ce sont des situations inquiétantes, d'autant plus que la situation générale de la population qui arrive sur nos campus a changé. Avant, c'était principalement des gens avec des handicaps sensoriels ou des handicaps de mobilité. Maintenant, nous voyons une augmentation importante du nombre d'étudiants avec des troubles d'apprentissage. Il s'agit d'une des populations les plus importantes. En Colombie-Britannique, pour la première fois cette année, on peut dénombrer plus d'étudiants avec des problèmes de santé mentale.

D'ailleurs, l'Ontario College Health Association a sorti un rapport, pas alarmant, mais qui aborde la question de façon très sérieuse en disant qu'on doit absolument se concerter au niveau postsecondaire pour s'attaquer à la question à la source. On témoigne des effets dévastateurs de la santé mentale sur la population au niveau postsecondaire. Souvent, l'apparition de

themselves in early adulthood and our institutions are not currently equipped to accommodate and properly support these students.

Failure by health services, disabled-student assistance entities and Federal and Provincial programs to co-ordinate action results in students who have been let down by the support system, have failed to complete their studies, in whom a significant amount of money has been invested to get them to university and who ultimately often become a burden. This situation is replicated within the family and employment setting, which leads to significant health care costs. These peoples' lives will quite possibly be a bit more miserable than they would have been had more been invested in diagnosis and strategies. The recent report, which came out in December 2009, clearly states that needs must be identified earlier. The focus must be on tightening up the system and on co-operation.

I would like to deal with one last issue before I give the floor to my colleague. One of the most harmful aspects of the current systems — and this does not only apply to universities and governments — is fragmentation. It costs the same — but is a lot less effective — to provide resources in a fragmented, piecemeal fashion as it does to pool them together to tackle the issues in a more comprehensive manner. What is required is a change in culture and an end to handouts and this piecemeal approach. While this might often look good, it is not sustainable in the long term and does not result in students finishing their studies. They end up floundering about in the system and there is no return on the investment in them.

[English]

Gordon Dionne, Secretary Treasurer, Canadian Association of Disability Service Providers in Post-Secondary Education: I will talk about three specific issues we have come across in our work. They seem to perpetuate year after year.

Across Canada, the various provinces, through legislation and charters, can all agree on what constitutes a disability. However, when we get into the provincial funding that is given to students with disabilities, each province has a different definition of what constitutes a disability and what level of funding that individual may receive.

That reduces mobility of students across the country. If they were to change residences, then of course a student from B.C. may not necessarily be recognized as having a learning disability if he or she comes to Quebec, because there is no funding for students with learning disabilities at present; they are not recognized for funding purposes in Quebec, for example.

That is one of the issues we face across the country. As we work with different students from different provinces, they all fall under different regulations and jurisdictions.

troubles arrive au stade de jeune adulte et actuellement, nos institutions ne sont pas équipées pour recevoir et bien servir les étudiants.

Ne pas coordonner les efforts entre les services de santé, les services d'aide aux étudiants qui ont des handicaps et les programmes fédéraux-provinciaux fait en sorte qu'une personne qui a été mal desservie, qui n'a pas réussi à terminer ses études, sur qui on a quand même investi un certain montant d'argent pour l'amener à l'université, va souvent être un poids. La situation va se perpétuer sur le marché du travail et dans la famille, ce qui va coûter très cher sur le plan des soins de santé. Cette personne va possiblement mener une vie un peu plus misérable que si on avait investi davantage pour le diagnostic ou certainement pour des stratégies. Il faudrait identifier les besoins plus tôt. Le rapport le mentionne très bien. C'est un rapport tout récent qui date de décembre 2009. L'emphase doit être mise sur le resserrement et la collaboration.

J'aimerais aborder un dernier élément avant de laisser la parole à mon collègue. Une des choses qui est la plus néfaste dans les systèmes actuellement, et pas seulement dans les universités et dans les gouvernements, c'est vraiment la fragmentation. Pour le même montant que l'on fragmente et que l'on distribue un peu partout, le résultat est vraiment moindre que si on mettait ensemble des ressources pour aborder les questions beaucoup plus en profondeur. Il faut un changement de culture; il faut changer la charité et le saupoudrage. Souvent, cela donne une belle impression, mais ce n'est pas durable dans le temps et les étudiants ne terminent pas leurs études. Ils finissent par flotter dans le système et finalement, il n'y a aucun retour sur cet investissement.

[Traduction]

Gordon Dionne, secrétaire trésorier, Association canadienne des conseillers en services aux étudiants handicapés au postsecondaire : Je vais vous entretenir de trois questions en particuliers qui se sont posées dans le cadre de notre travail, questions qui semblent se répéter d'année en année.

Au Canada, les lois et les chartes des différentes provinces concordent assez sur ce qui constitue un handicap ou une invalidité. Toutefois, les avis diffèrent d'une province à l'autre quant à la définition de l'invalidité et au genre de financement auquel chacun peut avoir droit dès qu'il est question de financer des étudiants.

À cause de cela, les étudiants ne peuvent pas facilement passer d'une province à l'autre. En effet, l'étudiant de Colombie-Britannique qui désire déménager au Québec ne sera pas forcément reconnu par cette province comme ayant des troubles d'apprentissage parce que cette province ne finance actuellement pas les étudiants de cette catégorie; ils ne sont pas reconnus dans les cadres de financement du Québec.

Voilà un des problèmes auxquels nous sommes confrontés à l'échelle du territoire canadien. Les étudiants auprès de qui nous intervenons sont régis par différents règlements selon leur province ou territoire de résidence.

The population has also changed. More and more students are entering into master's, doctoral and post-doctoral degrees and they have disabilities. Often, because they have taken reduced course loads throughout their undergraduate degree, they have less money available for them for their master's and doctoral degrees, or they run out of funding halfway through because they have run out of semesters of eligibility for money. Therefore, they get halfway through a program and have to take part-time jobs or abandon their degree for a couple of years and try to come back. That is another issue currently facing students with disabilities with regard to higher levels of education.

Currently, there are difficulties with access to skilled service providers across the country. There is a large problem with the availability of sign language interpreters, for example. Every province is decrying that they do not have enough. It is difficult to find interpreters for students who have hearing impairments and require sign language interpretation, or it might be difficult to get them to move or to come to your campus.

For that issue, it must be brought about that sign language interpretation is a viable career; it is a useful occupation, and training programs should be encouraged and brought forward.

Finally, there is the issue with regard to access to print materials. Students with print disabilities include those with vision impairment, reading disabilities and other learning disabilities. Currently, access to print materials is done on an ad hoc basis, campus by campus. They are adapting materials for students by essentially turning them into digital text. The students can use a computer which will read materials to them via a voice program.

There is a lack of coordination between publishers and campuses. Some provinces have a sort of provincial repository for these digital texts, but not all. There is a lack of resources, a lot of wasted time and a doubling of efforts. The same textbook might be adapted in four different universities in three different provinces, and that sort of thing. There needs to be some coordination there.

The Chair: Thank you both very much. Now we will go to Claudette Larocque from the Learning Disabilities Association of Canada.

Claudette Larocque, Director of Public Policy and Programs, Learning Disabilities Association of Canada: Good morning, honourable senators, witnesses and members of the audience. The Learning Disabilities Association of Canada is pleased to be a witness at this Senate committee. Our presentation will relate to barriers for post-secondary students with learning disabilities.

The Learning Disabilities Association of Canada, LDAC, is the country's oldest not-for-profit organization that provides a national voice for persons with learning disabilities. We are

Et puis, la population a changé. De plus en plus d'étudiants se retrouvent au niveau de la maîtrise, du doctorat et du post-doctorat et ils sont aussi plus nombreux à avoir un handicap. Or, comme la plupart d'entre eux ont opté pour des charges de cours allégées au premier cycle, quand ils arrivent à la maîtrise ou au doctorat, ils ont moins d'argent en poche quand le financement auquel ils ont droit s'est tari à mi-parcours parce qu'ils ont épuisé tous leurs crédits. Dans ce cas, ils ne peuvent faire que la moitié d'un programme d'études et doivent ensuite travailler à temps partiel ou carrément abandonner leurs études pendant deux ou trois ans pour les reprendre plus tard. C'est là un autre problème auquel sont actuellement confrontés les étudiants en situation de handicap qui sont inscrits aux études supérieures.

Il y a actuellement des problèmes d'accès aux services offerts par les prestataires spécialisés un peu partout au pays. On constate, par exemple, un problème très répandu dû au manque d'interprètes gestuels. Toutes les provinces se plaignent de cette situation. Il est difficile de trouver de tels interprètes pour les étudiants malentendants qui bénéficieraient de l'interprétation gestuelle et, quand il y en a, il peut être difficile de les faire venir sur nos campus.

À ce propos, il convient d'insister sur le fait que l'interprétation gestuelle constitue une profession viable et utile. Il faudrait mettre sur pied et promouvoir des programmes de formation dans ce domaine.

Enfin, il y a la question de l'accès aux documents imprimés. Ce phénomène concerne les étudiants malvoyants, ceux qui ont des difficultés à lire ou qui ont d'autres troubles d'apprentissage. Pour l'instant, l'accès aux documents imprimés est ponctuel et se fait campus par campus, chacun adaptant les documents destinés aux étudiants en les numérisant pour les transférer sur support numérique. Les documents ainsi adaptés peuvent ensuite être lus par un logiciel de synthèse vocale.

On note un manque de coordination entre les éditeurs et les campus. Seules quelques provinces se sont dotées d'une sorte de dépôt central de textes numérisés. La situation actuelle est caractérisée par un manque de ressources, un gaspillage de temps et un dédoublement des efforts. Un même manuel scolaire peut être adapté par quatre universités différentes dans trois provinces. Il faut coordonner ce genre d'activités.

Le président : Merci beaucoup. C'est au tour de Claudette Larocque, de l'Association canadienne des troubles d'apprentissage.

Claudette Larocque, directrice de politiques publiques et de programmes, Association canadienne des troubles d'apprentissage : Bonjour, honorables sénateurs, chers témoins et membres de l'auditoire. L'Association canadienne des troubles d'apprentissage est heureuse d'avoir été invitée à témoigner devant votre comité sénatorial. Dans notre exposé, nous vous parlerons des obstacles au postsecondaire, auxquels se heurtent les étudiants souffrant de troubles d'apprentissage.

L'Association canadienne des troubles d'apprentissage, l'ACTA, est la plus vieille organisation canadienne à offrir une voix nationale aux personnes souffrant de troubles

membership based and represent a diverse mixture of individuals, families, professionals, and provincial, territorial and community-based learning disability, LD, organizations.

You have copies of my presentation, so I will not go into detail as to what a learning disability is. I will say that, as the name implies, a learning disability interferes with the ability to learn and often results in a person performing below his or her ability level.

Learning disabilities are invisible; they are lifelong and they may run in families. Learning disabilities can occur with other disorders — mental health conditions, attention deficit disorder or any other mobility as well. Learning disabilities are not the same as mental retardation, autism, deafness, blindness, behavioural disorders or laziness. Learning disabilities are not the result of economic disadvantage, environmental factors or cultural differences. Living with a learning disability can have an ongoing impact on friendships, school, work, self-esteem and daily life. People with learning disabilities can succeed when solid coping skills, accommodations and strategies are developed.

Currently, according to the 2006 participation and activity limitation survey of Statistics Canada, PALS, learning disabilities underwent a large increase between 2001 and 2006, not only for children but for adults with learning disabilities as well. Among children ages five to fourteen, learning disabilities joined chronic conditions as the most common form of disability.

According to PALS 2006, of all the children with disabilities in this country, more than half have a learning disability. In terms of post-secondary students with learning disabilities, 13.9 per cent of people have learning limitations. According to the PALS definition, a learning disability is difficulty learning because of a condition such as dyslexia and attention or hyperactivity problems. People with learning limitations ages 15 to 64, regardless of severity, were enrolled in a school or university with 81.8 per cent attending on a full-time basis. Three-quarters of them in school were between the ages of 15 and 24. PALS 2006 also reported that 14.7 per cent held a college or non-university certificate or diploma, 10.6 per cent held a trade or registered apprenticeship certificate, 4.4 per cent had a bachelor degree, and 4 per cent had obtained education above a bachelor's degree.

Ontario is the only known province where statistics are recorded by disability service offices, DSOs, on students with disabilities at post-secondary institutions. It is reported that in 2008, at the college level, 7,785 students with learning disabilities

d'apprentissage. Nous sommes composés de membres et représentons tout un éventail de particuliers, de familles, de professionnels ainsi que d'organisations communautaires, provinciales ou territoriales, spécialisées dans les troubles de l'apprentissage.

Comme on vous a remis des copies de mon exposé, je ne vais pas rentrer dans le détail de ce que constitue un trouble d'apprentissage. Je me contenterai de vous indiquer que, comme ce syntagme le sous-entend, le trouble d'apprentissage est un phénomène qui entrave la capacité d'apprendre au point que, très souvent, celui ou celle qui en est atteint n'obtient pas des résultats en rapport avec sa capacité.

Les troubles d'apprentissage sont invisibles, ils sont permanents et peuvent même courir au sein d'une même famille. Les troubles d'apprentissage peuvent être assortis d'autres troubles, comme les troubles de santé mentale, le syndrome hypercinétique ainsi que des troubles de la mobilité. Il ne faut pas confondre troubles d'apprentissage et débilité mentale, autisme, surdité, cécité, troubles du comportement ou indolence. Les troubles d'apprentissage ne sont pas le produit de la pauvreté, de facteurs environnementaux ou de différences culturelles. Ils peuvent avoir des répercussions permanentes sur les relations personnelles, sur les études, sur le travail, sur l'estime de soi et la vie au quotidien. Les personnes qui en sont atteintes peuvent tout de même réussir à condition d'acquérir de solides habiletés d'adaptation, de bénéficier de mesures d'adaptation et d'appliquer des stratégies.

D'après l'EPLA de 2006 de Statistique Canada, soit l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités, les troubles d'apprentissage ont très nettement augmenté entre 2001 et 2006, non seulement dans le cas des enfants, mais aussi dans celui des adultes. Chez les enfants âgés de cinq à 14 ans, ces troubles constituent désormais, avec les états chroniques, la forme d'invalidité la plus courante.

Toujours selon cette enquête de 2006, de tous les enfants canadiens souffrant d'invalidités, plus de la moitié étaient atteints de troubles d'apprentissage. De tous les étudiants du postsecondaire ayant des troubles d'apprentissage, 13,9 p. 100 avaient des capacités d'apprentissage limitées. L'EPLA définit le trouble d'apprentissage comme étant une « difficulté à apprendre due à l'existence d'un état tel que des problèmes d'attention, l'hyperactivité ou la dyslexie ». Les personnes âgées de 15 à 64 ans souffrant de limitations en matière d'apprentissage, sans égard à la gravité de leur cas, suivaient des études à temps plein au niveau scolaire ou universitaire dans 81,8 p. 100 des cas. Les trois quarts d'entre eux ont été scolarisés entre 15 et 24 ans. L'EPLA de 2006 nous apprend aussi que 14,7 p. 100 des personnes interrogées avaient un certificat ou un diplôme collégial ou non universitaire, 10,6 p. 100 avaient un certificat professionnel ou d'apprentissage enregistré, 4,4 p. 100 un baccalauréat et que 4 p. 100 avaient poursuivi leurs études après le bac.

À notre connaissance, l'Ontario est la seule province à tenir des statistiques sur les étudiants du postsecondaire en situation d'invalidité grâce au travail des bureaux du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées. La province

were registered with their disability service offices — triple the number from any other disabilities. This is an increase of 10.1 per cent over a five-year period. At the Ontario university level, for the year 2008, 5,546 students with learning disabilities were registered with their disability service office, double the number from any other disabilities. This is an increase of 17.9 per cent over a five-year period.

Regarding current barriers to sources of funding for students with learning disabilities, an amount of support received from one funding source is frequently determined by a student's eligibility and amount received from another source. For example, in Ontario, students with disabilities who are not eligible to receive support through the Ontario student assistance program, OSAP, may not be eligible to receive disability-related support such as the Ontario disability support program, the Canada study grant for the accommodation of students with permanent disabilities, the Canada access grant for students with permanent disabilities, the OSAP bursary for students with disabilities, or the Ontario special bursary plan.

This practice places students with significantly different expenses, due partly to their disability, at a disadvantage in terms of addressing their educational-related expenses. Funds to pay for disability-related accommodations are often difficult to find once a student is deemed ineligible for federal and provincial financial aid packages. For graduate students, scholarship and grant applications do not permit taking into account disability-related expenses or the reduced course load by students with learning disabilities.

Students with learning disabilities have to put extraordinary efforts into school work, leaving them little or no time for part-time employment to supplement their income as most post-secondary students do. If they choose to work, it is often to the detriment of their studies, highlighting the risk of burnout and poor academic performance. Expectations that students with disabilities work to supplement their costs must be reduced.

Typical accommodations and services required for students with learning disabilities are an up-to-date assessment for learning disabilities, extended time, tutoring services, note-taking services, learning strategies workshops, audio textbooks, prolonged program due to their disability, and adaptive technology. This may include laptops, speech recognition software, text to speech software, organizational software, talking calculators, electronic dictionaries, et cetera.

signale qu'en 2008, 7 785 étudiants du collégial, ayant des troubles d'apprentissage, s'étaient inscrits auprès des bureaux locaux du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, soit trois fois plus que les étudiants ayant d'autres handicaps. Cela représente une augmentation de 10,1 p. 100 sur cinq ans. Toujours en 2008, 5 546 étudiants universitaires ayant des troubles d'apprentissage étaient inscrits auprès des bureaux du programme d'aide aux personnes handicapées, soit deux fois plus que les étudiants ayant d'autres types de handicaps. Cela représente une augmentation de 17,9 p. 100 en cinq ans.

S'agissant des obstacles à l'accès au financement auxquels les étudiants en situation de handicap se heurtent actuellement, il faut savoir que les sommes qu'il leur est possible d'obtenir d'une source sont souvent déterminées par ce qu'ils reçoivent d'une autre source. En Ontario, par exemple, ces étudiants qui ne sont pas admissibles à un financement au titre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario, le RAFEO, peuvent ne pas avoir droit à une aide pour personne handicapée comme celle du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées ou comme la Subvention canadienne visant les mesures d'adaptation pour les étudiants ayant une incapacité permanente, la Subvention canadienne d'accès pour étudiants ayant une incapacité permanente, la bourse du RAFEO destinée aux étudiants ayant une incapacité ou encore le Régime spécial de bourses de l'Ontario.

À cause de cela, les étudiants handicapés qui doivent assumer des dépenses nettement supérieures à celles de leurs camarades, en partie à cause de leur handicap, sont désavantagés sur le plan des frais de scolarisation. Il est souvent difficile de trouver les fonds nécessaires pour répondre aux besoins des étudiants en situation de handicap si le système les a déclarés inadmissibles aux programmes d'aide financière fédéraux ou provinciaux. Les demandes de bourses et de subventions au second cycle ne permettent pas de tenir compte des dépenses liées à une incapacité ni d'une réduction de la charge de cours dans le cas de ceux qui souffrent de troubles d'apprentissage.

Les étudiants ayant de tels troubles doivent déployer des efforts extraordinaires pour faire leur travail scolaire, ce qui ne leur laisse que peu ou pas de temps pour occuper un emploi à temps partiel, par ailleurs nécessaire pour compléter leur revenu, comme le font la plupart des étudiants au postsecondaire. S'ils décident de travailler, c'est souvent au détriment de leurs études, ce qui augmente le risque d'épuisement et de mauvais résultats scolaires. Il ne faut donc pas s'attendre qu'un étudiant en situation de handicap travaille autant que les autres pour arrondir ses fins de mois.

Les mesures d'adaptation et les services offerts aux étudiants ayant des troubles d'apprentissage sont généralement les suivants : la tenue d'évaluations récentes des troubles d'apprentissage; majoration du temps nécessaire pour les examens; services de préceptorat; services de prise de notes; ateliers portant sur les stratégies d'apprentissage; manuels scolaires parlants; prolongation des programmes justifiée par le handicap et technologies d'adaptation. À cet égard, il peut s'agir

Due to this invisible disability, students with learning disabilities must get an up-to-date assessment that must be no more than three years old to prove their disability. This is unlike the more visible disabilities that are not required to provide the same level of documentation.

Students can access the Canada study grant for up to 75 per cent of the costs for an assessment up to a maximum of \$1,200. It is some help, but not the full cost of assessment, which can be in excess of \$3,000 in some areas. The student has to pay for the assessment, which is a barrier, and can be reimbursed only if they are confirmed to have a learning disability. Any other diagnosis is invalid for reimbursement, which is also another barrier.

Service providers struggle with this because the Canada study grant is linked to the student assistance program and requires parents to use whatever resources they have available, including their RRSPs. This linkage eliminates students every year from having assessments covered.

According to PALS 2006, individuals with learning disabilities used far more assistive devices than any other type of disability. The average was 3.8 different types of assistive technology per person.

The issue of costs associated with the prolonged program is compounded by the definition of 'part-time' and 'full-time' studies for students with disabilities. There are certain policies for students with disabilities where a full course load is less than that of the overall student population.

A student with a disability taking a reduced course load of 40 per cent will take 10 years to complete a standard four-year university undergraduate program. This is six years longer than his or her non-disabled peers taking a regular 100-per-cent course load. This is a concern for LDAC as it is an issue of equity of access for students with disabilities.

The Chair: May I ask you to go to your recommendations. We are well past the seven minutes allocated.

Ms. Larocque: Regarding financial aid and debt repayment, we recommend balance and more grant aid than loan aid to students with disabilities.

d'ordinateurs portables, de logiciels de reconnaissance de la voix, de logiciels de synthèse vocale, de logiciels d'organisation, de calculatrices parlantes, de dictionnaires électroniques et ainsi de suite.

À cause du caractère non apparent du handicap, les étudiants ayant des troubles d'apprentissage doivent, pour prouver leur état, produire le résultat d'une évaluation récente ne remontant pas à plus de trois ans, ce qui est différent de ce qui se passe dans le cas des handicaps plus visibles, puisque ceux qui en sont atteints n'ont pas à se plier aux mêmes contraintes.

Les étudiants peuvent demander une aide au titre de la Subvention canadienne visant les mesures d'adaptation pour les étudiants ayant une incapacité permanente qui couvre 75 p. 100 des coûts de l'évaluation jusqu'à un maximum de 1 200 \$. C'est une aide, c'est vrai, mais elle ne représente pas le prix complet de l'évaluation qui, dans certaines régions, peut dépasser les 3 000 \$. L'étudiant doit donc payer de sa poche pour son évaluation, ce qui est un obstacle, et il ne sera remboursé que s'il est établi qu'il souffre bien d'un trouble d'apprentissage. Les autres diagnostics n'ouvrent pas droit à un remboursement, ce qui est un autre obstacle.

Les prestataires de services se débattent avec ce problème parce que la Subvention canadienne visant les mesures d'adaptation est liée au programme de soutien des étudiants et que les parents doivent puiser dans leurs économies, y compris leurs REER. Ce lien entre la subvention et le programme empêche, tous les ans, que des étudiants soient remboursés pour les évaluations nécessaires.

Selon l'EPLA de 2006, les personnes ayant des troubles d'apprentissage ont beaucoup plus recours à des appareils et accessoires fonctionnels que celles atteintes d'autres types d'invalidités. La moyenne s'établit à 3,8 types d'appareils et accessoires fonctionnels différents par personne.

Dans le cas des étudiants handicapés, les coûts associés à la prolongation des études sont augmentés par les définitions courantes d'études à temps partiel et d'études à temps plein. En vertu de certaines politiques concernant les étudiants de cette catégorie, les charges de cours complètes sont inférieures à celles reconnues pour la population estudiantine en général.

Il faut 10 ans à un étudiant en situation de handicap qui suit une charge de cours réduite de 40 p. 100 pour boucler un premier cycle universitaire de quatre ans. Cela représente six ans de plus que pour un autre étudiant non handicapé pouvant assumer une charge de cours complète. Cette situation préoccupe l'ACTA, puisqu'elle touche à la question de l'équité d'accès pour les étudiants en situation de handicap.

Le président : Puis-je vous demander de passer à vos recommandations, parce que nous avons déjà largement dépassé les sept minutes prévues.

Mme Larocque : S'agissant de l'aide financière et du remboursement des dettes, nous recommandons de viser l'équilibre et d'offrir une assistance financière se présentant davantage sous la forme de subventions que de prêts pour les étudiants en situation d'incapacité.

Students with disabilities are often required to take reduced course loads for full-time status, thus prolonging their time in school and their debt. Consider extending access to financial assistance over a longer period of time with an incremental reduction in loans and an increase in grants as they continue to work satisfactorily towards their degree.

Reconsider requirements for financial aid specific to students with disabilities, even if they are not eligible for basic provincial or federal assistance.

Adjust funding formulas for students with multiple disabilities that require separate and distinct accommodations and assistive aid instead of basing funding on the assumption of a singular disability.

Consider including longer grace periods for loan repayment, partial loan forgiveness for this population, income tax breaks on direct loan payments from paycheques, loan interest reduction or elimination options, income and/or employment contingency loan payment scales.

Regarding assessment of disabilities, the recommendation is to build a subsidized amount, non-loan, into their financial aid package. For institutions that conduct disability assessments for their students, provide a government grant to fully or partially subsidize the costs associated with the assessments and any infrastructure cost, such as personnel, equipment, instrumentation, et cetera.

Provide a tax break for a considerable portion or all of the cost for a disability assessment if the assessment determines a disability and not just a learning disability.

The Chair: Thank you very much. We will now hear from our officials from Human Resources and Skills Development Canada.

Nancy Milroy-Swainson, Director General, Office for Disability Issues, Human Resources and Skills Development Canada: Good morning, and thank you for the opportunity to speak with you today.

[Translation]

I am accompanied by my colleague Glennie Graham, Acting Director of the Canada Student Loans Program at the Department of Human Resources and Skills Development Canada.

Les étudiants handicapés doivent souvent suivre des charges de cours réduites pour obtenir le statut d'étudiant à temps plein, ce qui prolonge leurs études et accroît leur endettement. Il faut envisager de prolonger la période durant laquelle l'aide financière peut être offerte, la part constituée par les prêts devant être progressivement réduite pour être remplacée par des subventions tandis que les étudiants poursuivent leurs études jusqu'au diplôme.

Il faut revoir les exigences imposées à l'obtention d'une aide financière dans le cas des étudiants en situation d'invalidité, même s'ils ne sont pas admissibles à une aide provinciale ou fédérale de base.

Il y a lieu d'ajuster les formules de financement dans le cas des étudiants atteints de handicaps multiples qui ont besoin de mesures d'adaptation distinctes et d'appareils et accessoires fonctionnels, plutôt que de calculer le financement sur la base d'un handicap unique.

Il y a lieu, pour cette population d'étudiants, d'envisager de prolonger les périodes de grâce pour le remboursement des prêts, d'exonérer en partie le remboursement des prêts, d'accorder des allègements fiscaux sur le remboursement direct des prêts effectué par prélèvements automatiques sur la paie, d'offrir des options de réduction ou d'élimination des intérêts sur les prêts et d'appliquer des calendriers de remboursement de prêts qui soient fonction du revenu ou de l'emploi.

Pour ce qui est de l'évaluation des incapacités, nous recommandons le versement de subventions plutôt que de prêts dans le cadre des mesures d'aide financière destinées à cette population d'étudiants. Il y a lieu de verser aux établissements qui se chargent des évaluations destinées à déterminer le handicap des étudiants une subvention gouvernementale couvrant en totalité ou en partie les coûts associés à ces évaluations ainsi que les coûts d'infrastructures s'y rattachant, comme pour le personnel, le matériel et l'instrumentation.

Il faut accorder un allègement fiscal portant pour une partie très importante, voire pour la totalité des coûts d'évaluation des handicaps dès lors que ces évaluations établissent un diagnostic de handicap et pas simplement un trouble d'apprentissage.

Le président : Merci beaucoup. Nous allons à présent céder la parole aux fonctionnaires de Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Nancy Milroy-Swainson, directrice générale, Bureau de la condition des personnes handicapées, Ressources humaines et Développement des compétences Canada : Bonjour, et merci de nous donner l'occasion de vous parler aujourd'hui.

[Français]

Je suis accompagnée de ma collègue, Glennie Graham, directrice intérimaire du Programme canadien de prêts aux étudiants au ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

[English]

The office for disability issues works with key stakeholders to promote the participation of people with disabilities in all aspects of community life, including education. The Canada student loans program, which Ms. Graham represents, provides financial aid to students, including students with disabilities.

You have already heard from many other witnesses, and I am sure you are aware that the issue is complex in terms of supporting students with disabilities. Students with disabilities face a number of barriers and challenges while attending college and university, including financial barriers, accessibility and accommodation barriers, and barriers to social inclusion. They also face employment and income disparities after graduation, which may pose a challenge for students who need to repay loans.

[Translation]

Student financial assistance is the main tool available to the federal government's in promoting access to education and the elimination of financial barriers.

[English]

The Canada student loans program has a mandate to improve access to post-secondary education by removing financial barriers. The program provides both loans and grants to students with a demonstrated financial need.

[Translation]

The program assists groups that are underrepresented in post-secondary education establishments, such as students with permanent disabilities, students from low and middle-income families and those with children.

[English]

In the last two years, there have been significant changes to the Canada student loans program, including the introduction of the new Canada student grants program and the new repayment assistance plan.

Under the Canada student grants program, the federal government provides predictable, broad-based grants to targeted groups of students, including students with permanent disabilities, students from low and middle income, and students with children.

[Translation]

The Permanent Disability Repayment Assistance Plan enables borrowers to make reasonable repayments based on income and size of family. The Canada Student Loans Program pays the

[Traduction]

Le Bureau de la condition des personnes handicapées collabore avec les principaux intervenants du domaine afin de promouvoir la participation des personnes en situation d'invalidité dans tous les aspects de la vie collective, y compris l'enseignement. Le Programme canadien de prêts aux étudiants, représenté par Mme Graham, offre une aide financière aux étudiants, y compris à ceux qui sont atteints d'invalidités.

Comme vous l'ont déjà dit de nombreux autres témoins et comme vous le savez, j'en suis certaine, la question du soutien à offrir aux étudiants en situation d'invalidité est complexe. Ces étudiants se heurtent à de nombreux obstacles et défis au collège et à l'université, notamment à des obstacles de nature financière, à des obstacles liés à l'accessibilité et aux mesures d'adaptation, de même qu'à des difficultés sur le plan de l'inclusion sociale. Ils sont aussi victimes de disparités sur les plans de l'emploi et du revenu après l'obtention de leur diplôme, ce qui complique d'autant la situation des étudiants devant rembourser des prêts.

[Français]

Le principal outil dont dispose le gouvernement fédéral pour favoriser l'accès aux études est l'élimination des obstacles financiers au moyen de l'aide financière aux étudiants.

[Traduction]

Le Programme canadien de prêts aux étudiants a pour mandat d'améliorer l'accès à l'enseignement postsecondaire par la suppression des obstacles financiers. Il offre à la fois des prêts et des subventions aux étudiants qui font la preuve d'un besoin financier.

[Français]

Le programme aide les groupes sous-représentés dans les établissements d'enseignement postsecondaire, dont les étudiants ayant une invalidité permanente, les étudiants des familles à revenus faibles ou à revenus moyens et les étudiants qui ont des enfants.

[Traduction]

Au cours des deux dernières années, le Programme canadien de prêts aux étudiants a été profondément modifié, notamment par l'introduction du Programme canadien de subventions aux étudiants et du nouveau Programme d'aide au remboursement.

En vertu du programme de subventions aux étudiants, le gouvernement fédéral offre des subventions générales dont les montants sont prévisibles à des groupes ciblés d'étudiants, y compris les étudiants atteints d'une invalidité permanente, les étudiants à faible ou à moyen revenu et les étudiants ayant des enfants.

[Français]

Le Programme de remboursement pour les emprunteurs ayant une invalidité permanente permet à l'emprunteur de rembourser un montant raisonnable de son prêt en fonction du revenu et de la

interest and capital not covered by the borrower's reasonable monthly instalments — even if they are zero — to ensure that the repayment period does not exceed ten years.

[English]

The office for disability issues is also exploring ways it can help make post-secondary education more accessible to current and future students with disabilities in order to improve participation and completion rates, as well as enhance their social and academic experiences.

For example, to that end, the office for disability issues is considering the creation of an accessibility guide for use by post-secondary institutions. The guide will serve as an information, awareness and planning tool to promote campus and education accessibility for students with disabilities across Canada. It will also help to provide guidance to service providers who are looking to create or improve disability policies and services at their institutions.

[Translation]

I would like to conclude by emphasizing the fact that the federal government is aware that students with disabilities face additional barriers. As a result, specific steps have to be taken to help them access post-secondary education and to increase the number who graduate. The government is using the mechanisms available to it within its jurisdiction to eliminate barriers and to provide equal opportunities for all.

[English]

This concludes my opening remarks. Ms. Graham and I will be happy to answer the questions that the committee has. If you wish, before questions, Ms. Graham could provide you with more detail on the programs.

The Chair: Thank you very much.

We have heard from some of the experts who have appeared before us previously that more than just financial barriers are involved in limiting access to post-secondary education. There has been a fair bit of emphasis on things like parental education and motivation, or their preparation in secondary level for post-secondary education.

As you have said today, and as others have said, people with disabilities experience unique barriers. Living expenses would probably be higher for them, for example, or it might take a longer period of time to complete their education. Getting summer or part-time jobs is not as easy for people with disabilities. Specialized supports that they need may not always be readily available. Perhaps, also, a lack of institutional sensitivity can be a factor in whether they stay and complete

taille de sa famille. Le Programme canadien de prêt aux étudiants paie les intérêts et le capital qui ne sont pas couverts par le versement mensuel raisonnable de l'emprunteur; même si ces versements sont de zéro dollar, de manière à ce que la période de remboursement ne dépasse pas dix ans.

[Traduction]

Notre bureau étudie également les façons de rendre plus accessible l'enseignement postsecondaire aux étudiants ayant une incapacité, qu'ils soient inscrits ou envisagent de l'être, afin d'améliorer leurs taux de participation et d'obtention de diplômes, de même que leur expérience universitaire et sociale.

C'est ainsi que le Bureau envisage de produire un guide sur l'accessibilité à l'usage des établissements postsecondaires. Celui-ci servira d'outil d'information, de sensibilisation et de planification pour promouvoir l'accessibilité sur les campus et l'accessibilité à l'enseignement, partout au Canada, pour les étudiants en situation de handicap. Il sera aussi un guide aux prestataires de services désireux de formuler ou d'améliorer les politiques et les services aux handicapés au sein de leurs établissements.

[Français]

J'aimerais terminer en soulignant que le gouvernement fédéral est conscient du fait que les étudiants ayant une incapacité font face à des obstacles supplémentaires et que des mesures particulières doivent être prises à leur intention pour favoriser l'accès aux études postsecondaires et pour augmenter le taux de diplômés. Il utilise les mécanismes à sa disposition dans le cadre de son mandat pour éliminer les obstacles et offrir des chances égales à tous.

[Traduction]

Voilà qui met un terme à mes remarques liminaires. Mme Graham et moi serons heureuses de répondre à vos éventuelles questions. Si vous le désirez, avant que nous ne passions aux questions, Mme Graham pourra vous donner davantage de précisions sur nos programmes.

Le président : Merci beaucoup.

Des témoins qui vous ont précédés nous ont dit que les obstacles financiers ne sont pas les seuls à limiter l'accès à l'enseignement postsecondaire. Ils ont beaucoup insisté sur des aspects comme l'encadrement familial et la motivation ou encore la préparation des élèves handicapés au secondaire en vue d'éventuelles études au postsecondaire.

Comme vous venez de le dire, et comme d'autres l'ont dit avant vous, les personnes ayant une invalidité se heurtent à des obstacles tout à fait particuliers. Par exemple, leurs frais de subsistance sont sans doute plus élevés et il peut leur falloir plus longtemps pour terminer leurs études. Il n'est pas facile à celui ou celle qui a un handicap de trouver un emploi d'été ou à temps partiel. Les services de soutien spécialisés dont ils peuvent avoir besoin ne sont pas toujours facilement accessibles. Et puis, il est possible

their post-secondary education. I am sure there are others, but these are amongst the unique barriers.

You also talked about the financial barriers. Are the financial barriers bigger than perhaps they are in some other sectors of the population?

Since we have federal officials here at the other end of the table, the second part of my question is what do you think the federal government can do to deal with the immediate priorities, the most difficult challenges that you would say disabled people possess with respect to getting into post-secondary education?

Ms. Muñoz: As I said before, it is important to put an end to, and overcome, all the cultural prejudices against people with disabilities. It is very important to work with non-disabled, people without disabilities who have still not acquired disability, to learn that they are equal. The equalization of opportunities is not a privilege. Most of the other students make them feel a little bit isolated. Why does this person have more time to take examinations? Why do they have more time to deliver their papers? They do not understand that it is a matter of social justice. They do not see it like that. That is in cultural terms.

In financial terms, from what I have heard so far and what we have heard as an organization of students with disability, and I am talking on behalf of them, is that they have a really hard time tracking how to have access to the available programs. The programs are there, but they sometimes do not know that they exist. Our work is to inform them, but it is a huge labyrinth for them to have access to the rights that have been put in place.

The Chair: Tracking and cultural change are two excellent points.

[Translation]

Ms. Ruel: When I refer to a change of culture, I am talking about the way people perceive disability. I have made numerous presentations recently on the new Accessibility for Ontarians with Disabilities Act. People really only think about this issue when it affects them and continue to consider disability as something that only happens to others. However, in actual fact, it can happen to any one of us. By the age of 65, 47 per cent of Canadians have a disability. For instance, I might trip on the rug on my way out and I will be one of the 47 per cent. Then of course death affects 100 per cent of Canadians. No one escapes that. We have to recognize everyone's abilities.

A culture change means that we have to start seeing disability as diversity. We are all people and students with different ways of learning, reading and living. If we recognize our differences we

que le manque de sensibilité des institutions dans de telles situations influe sur la capacité des étudiants handicapés de poursuivre et de terminer des études postsecondaires. Je suis certain qu'il y a d'autres obstacles, mais ceux-là sont spécifiques.

Vous avez aussi parlé d'obstacles financiers. Sont-ils plus importants que ceux auxquels se heurtent d'autres segments de la population?

Comme nous avons parmi nous des fonctionnaires fédéraux, je vais aussi vous demander ce que le gouvernement pourrait faire pour s'attaquer aux priorités les plus urgentes, aux défis les plus difficiles auxquels se heurtent, selon vous, les personnes handicapées désireuses de suivre des études postsecondaires?

Mme Muñoz : Comme je l'ai dit, il est important de mettre un terme à tous les préjugés culturels dont sont victimes les personnes ayant un handicap. Il est important de travailler avec les non-handicapés, avec ceux qui ne sont pas encore atteints de déficiences, pour qu'on se rende compte que tout le monde est égal. L'égalité des chances ne doit pas être un privilège. La plupart des étudiants en situation de handicap se sentent un peu isolés à cause de l'attitude de leurs camarades qui ne sont pas invalides. Ces derniers se demandent pourquoi certains ont plus de temps pour rédiger leurs examens. Pourquoi leur donne-t-on plus de temps pour rendre leurs devoirs, se demandent-ils. Ils ne comprennent pas que ce décalage est une simple affaire de justice sociale. Ils ne le voient pas ainsi. C'est culturel.

Sur le plan financier, d'après ce que j'ai entendu jusqu'ici et d'après ce que nous savons en tant qu'organisation qui représente des étudiants en situation de handicap — et je m'exprime ici en leur nom — ces gens-là éprouvent beaucoup de difficulté à savoir comment s'y prendre pour se prévaloir des différents programmes offerts. Les programmes existent, mais cette partie de la population étudiante peut l'ignorer. Notre tâche consiste à les renseigner, mais ils doivent ensuite se livrer à un véritable parcours du combattant pour bénéficier des droits qui sont les leurs à ce chapitre.

Le président : Comment s'y prendre et les changements culturels, voilà deux remarques excellentes.

[Français]

Mme Ruel : Quand on reparle de changements culturels, c'est par rapport à la perception que l'on a du handicap. J'ai fait beaucoup de présentations dernièrement sur la nouvelle Loi sur l'accessibilité des personnes handicapées de l'Ontario, et c'est toujours quand c'est proche de nous que l'on s'en préoccupe. Et tant et aussi longtemps que l'on considérera le handicap comme quelque chose qui est ailleurs, c'est à eux, on fait cela pour les personnes qui ont un handicap alors qu'on le fait pour nous. À 65 ans, 47 p. 100 de la population a un handicap. Tout à l'heure, je peux m'accrocher les pieds dans le tapis et je vais faire partie du 47 p. 100 et la mort, c'est 100 p. 100 et c'est l'immobilité totale. On s'en va tous vers cette finalité. Il s'agit de reconnaître les capacités de chacun.

Le changement de culture, c'est arrêter de voir le handicap et voir la diversité. Nous sommes des personnes, des apprenants qui ont différentes façons d'apprendre, de lire, de vivre. Reconnaître

accept that some people will do more, others less and some will do things differently. However, they all represent the complex nature of our society. This new approach will better equip us to deal with the increasingly complex nature of life. Changing culture goes well beyond any one system.

[English]

The Chair: How can the federal government help in some of these areas that you are identifying?

Mr. Dionne: There is a framework that comes out of disability studies called the social model of disability that talks about disability as a difference, and it just becomes part of diversity at that point as opposed to being “less than” in some ways. It becomes part of the mosaic of Canada.

It is more about promoting that in that way and getting away as much as possible from the charity model, which is somewhat that these poor people need this extra money and cannot survive without it, as opposed to that they have a right to it. It is a switch in that way.

The Chair: A switch in the approach.

Ms. Larocque: I agree with what Ms. Muñoz and Ms. Ruel said about cultural differences. Public education and attitudinal change are what is needed. Also, there is great difficulty separating educational-related needs and disabilities-related needs. That is where the confusion starts. Unless you have that understanding of the barriers and the impact that they have, it is very difficult to move forward.

The Chair: Ms. Milroy-Swainson and Ms. Graham, how can the federal government help with culture, tracking, and getting the information to people who do not seem able to get it?

Ms. Milroy-Swainson: I will speak to a couple of things we are doing on the non-financial side and then Ms. Graham can speak to the financial side.

The government's and Canada's recent ratification of the UN convention is an important step and will help create a culture that is more inclusive and will normalize everyone.

We also manage a program called the social development partnership program, disability component. That program has as an objective supporting both organizations' capacity and projects that are intended to address and remove barriers to social inclusion. So we do support a number of organizations that work directly, both with people in the disability community and outside the disability community to foster awareness, acceptance and social inclusion.

la différence va nous permettre d'avoir des gens qui vont en faire plus, qui vont en faire moins, qui vont le faire différemment et qui vont représenter la complexité de notre société. Cet investissement va nous habiliter à mieux répondre à la complexité de la vie qui est là et de plus en plus présente. Le changement de culture est plus profond qu'un simple système.

[Traduction]

Le président : Quel rôle le gouvernement fédéral pourrait-il jouer pour contribuer à régler certains des problèmes que vous avez soulevés?

M. Dionne : Il existe un cadre, qui découle d'études sur la condition des personnes handicapées, celui du modèle social de handicap en vertu duquel on considère qu'il faut voir dans l'incapacité une simple différence, une partie de la diversité, plutôt qu'un « déficit ». Le handicap doit donc être vu comme un élément de la mosaïque canadienne.

Il est donc question de promouvoir cette façon de voir les choses et de ne pas appliquer le modèle de la charité en se disant que ces pauvres gens ont besoin de plus d'argent et qu'ils ne s'en sortiront pas sans cela. Il faut plutôt reconnaître que c'est un droit qu'ils possèdent. Il faut prendre le contrepied.

Le président : Il faut changer l'approche.

Mme Larocque : Je suis d'accord avec ce que Mmes Muñoz et Ruel ont dit au sujet des différences culturelles. Ce qu'il faut, c'est sensibiliser la population et favoriser un changement d'attitude. En outre, il est très difficile de faire la part entre les besoins en matière d'enseignement et les besoins en matière de handicaps. C'est de là que vient la confusion. À moins que vous ne compreniez les obstacles et leurs impacts, il est très difficile de progresser.

Le président : Mesdames Milroy-Swainson et Graham, quelle contribution le gouvernement fédéral pourrait-il apporter sur les plans de la culture et du suivi, ainsi que de la communication d'informations à ces gens qui ne semblent pas être en mesure d'en obtenir?

Mme Milroy-Swainson : Je vais vous parler de deux ou trois choses que nous faisons sur un plan autre que financier et Mme Graham pourra vous parler finances.

La récente ratification de la convention de l'ONU par le gouvernement et par le Canada représente une étape importante qui favorisera l'instauration d'une culture plus inclusive et plus normalisatrice.

Nous administrons aussi le volet « handicap » d'un programme appelé Programme de partenariat en développement social. Celui-ci a pour objet de financer les projets qu'entreprennent les organisations pour abattre les obstacles à l'inclusion sociale. Ce faisant, nous finançons un certain nombre d'organisations qui travaillent directement auprès de personnes handicapées et de personnes non handicapées de sorte à mieux sensibiliser la population, à favoriser l'acceptation du handicap et à stimuler l'intégration sociale.

The Chair: What about the communications aspect? Ms. Muñoz was saying that people just do not know how to get a handle on what is available and possible. Perhaps Canada student loans is part of it.

Glennie Graham, Senior Director, Canada Student Loans Program, Human Resources and Skills Development Canada: I want to give the committee a sense of some of the new measures that were put in place in September 2009 that address some of the concerns people have put on the table.

First, we have a grant for students with disabilities in the amount of \$2,000 per school year. Second, we have a secondary grant for students with permanent disabilities that is up to \$8,000 to help with the costs of the equipment and services they need to help them with their studies.

So far this year, we have given 16,700 students a grant for a total of about \$30 million a year. Ms. Milroy-Swainson touched on our new grants for low- and middle-income students. Those grants are available for each year of undergrad studies, so it is about access and ensuring they have the resources needed to complete their studies. Our data shows that 67 per cent of the students who receive grants for permanent disabilities also received the grants for low and middle income.

That is a positive step in that it is non-repayable finance and it is for each year of study. The grant for low-income students is \$250 per month over an eight-month study period, and the middle-income grants are about \$100 a month for a regular eight-month period. That is a big improvement in the amount of non-repayable student assistance that they have. That also reduces the amount of loans they need to acquire.

We are very interested in giving students with disabilities and students in general money up front to help them access, but we know that they also have trouble in repayment, so repayment is a big part of what we are interested in assisting students with.

This year we have put in place a stronger safety net than has ever been in place for students in general, and for students with permanent disabilities in particular. It is a two-part program. The first part is a permanent disability grant. Once a student who has a permanent disability that prevents them from working or further study is out of school, they can apply to have their loans forgiven. This year, I believe that over 900 students with a disability have had their loans forgiven.

Le président : Que faites-vous sur le plan de la communication? Mme Muñoz dit que les gens ne savent tout simplement pas comment se prévaloir des possibilités qui leur sont offertes. Il est possible que les prêts étudiants soient un élément de l'équation.

Glennie Graham, directrice principale, Programme canadien de prêts aux étudiants, Ressources humaines et Développement des compétences Canada : Je me propose de donner au comité une idée des nouvelles mesures adoptées en septembre 2009, précisément en vue d'atténuer certaines des préoccupations qui viennent d'être exprimées.

Il existe tout d'abord une subvention pour étudiants en situation d'invalidité qui se chiffre à 2 000 \$ par année scolaire. Deuxièmement, nous offrons une subvention secondaire aux étudiants en situation d'invalidité permanente qui peut atteindre 8 000 \$, cela pour les aider à payer une partie des coûts en matériel et en services qu'ils doivent assumer dans le cadre de leurs études.

Depuis le début de l'année, nous avons ainsi accordé pour 30 millions de dollars de subventions annuelles à 16 700 étudiants. Mme Milroy-Swainson vous a parlé de nos nouvelles subventions destinées aux étudiants à faible ou à moyen revenu. Comme ces subventions sont offertes pour chaque année d'études au premier cycle, elles favorisent l'accès à l'enseignement et font en sorte que les étudiants disposent des ressources nécessaires pour mener leurs études à terme. Nos statistiques indiquent que 67 p. 100 des étudiants bénéficiant de subventions au titre d'une invalidité permanente reçoivent aussi des subventions pour faible ou moyen revenu.

Cette mesure est positive, puisque ce genre de financement n'est pas remboursable et qu'il est accordé pour chaque année d'études. La subvention offerte aux étudiants à faible revenu s'élève à 250 \$ par mois et elle est consentie pour des périodes d'études de huit mois; la subvention pour revenu moyen est d'environ 100 \$ par mois et elle porte aussi sur une période normale de huit mois. Cela constitue une augmentation non négligeable des sommes non remboursables consenties sous la forme d'une aide aux étudiants. Ces mêmes sommes permettent à ceux qui en bénéficient de ne pas avoir à emprunter autant.

Nous voulons verser aux étudiants en situation d'invalidité et aux étudiants en général des sommes en bloc pour favoriser leur accès à l'enseignement, mais nous sommes par ailleurs conscients qu'ils peuvent avoir des difficultés à les rembourser, si bien que nous cherchons également beaucoup à les aider dans leur remboursement.

Cette année, nous avons mis en place le meilleur filet de sécurité que nous ayons eu pour les étudiants en général et en particulier pour les étudiants souffrant d'invalidités chroniques. Il s'agit d'un programme en deux volets. Le premier volet est constitué par une subvention permanente pour invalidité chronique. L'étudiant ayant une invalidité chronique qui l'empêche de travailler ou de poursuivre ses études peut demander une annulation du remboursement. Cette année, si je ne m'abuse, plus de 900 étudiants en situation d'invalidité ont ainsi été exemptés de remboursement.

The repayment assistance program for persons with disabilities is an additional program. We also have a repayment assistance program for students without disabilities, and it is somewhat income contingent.

We assume that many students with disabilities go into the workforce and are able to pay back their student loans. We know that their incomes are often lower and they may not work full time, so we have adjusted the repayment assistance program for persons with disabilities to ensure that they never pay more than 20 per cent of their monthly income on a student loan. If their income is less than \$20,000 a year, they have a zero payment and the government will begin immediately to pay down the interest and the principal. The loans of students with disabilities will never take more than 10 years to pay off. For students without disabilities, it will never take longer than 15 years. In our view, that is a very innovative and important program.

We are also interested in non-financial barriers from a program point of view. We have put in place two projects. One is giving students entering into the Canada student loans program an entrance module which we take them through. It gives them information about their loans because, often, students do not understand the complexities. They do not really understand that they have to pay their student loans back, so it is an educative process.

We also do exit interviews to help them with their payments so that they know what is available to them should they get into trouble.

The second interesting thing we are doing with respect to non-financial barriers is embarking on an experiment with the Province of British Columbia, wherein we are choosing a number of high schools in lower socioeconomic areas and doing a hands-on intervention with the students. We are talking to them about student financial assistance, what is available to them, helping them hands on, taking them through websites to show them the careers that are available, the assistance that is available, and helping them to apply for both financial assistance and university.

This is a two-year program. We are starting in the fall, and we want to see whether the groups that we do the interventions with are in school a year later and how they are doing. We have a control group as well, and we will see whether it makes a difference.

We are very concerned about the non-financial barrier aspect as well.

Senator Eaton: My question is easy and basic: Are we talking about learning disabilities or physical disabilities or both?

Vient ensuite le programme d'assistance remboursement qui s'adresse aux personnes handicapées. Nous administrons également un programme d'assistance remboursement pour les étudiants non handicapés qui est fonction du revenu.

Nous partons du principe que les étudiants en situation de handicap vont intégrer le marché du travail et seront en mesure de rembourser leurs prêts étudiants. Nous sommes conscients que leurs revenus sont souvent inférieurs à ceux de la population moyenne et qu'ils peuvent ne pas être en mesure de travailler à temps plein, si bien que nous avons adapté notre programme d'assistance au remboursement dans le cas des personnes handicapées pour s'assurer qu'elles n'aient jamais à payer plus que 20 p. 100 de leur revenu mensuel en remboursement d'un prêt étudiant. Si ce revenu est inférieur à 20 000 \$ par an, les remboursements sont nuls et le gouvernement prend immédiatement à son compte le remboursement des intérêts et du capital. Les prêts accordés aux étudiants invalides ne sont jamais remboursés en plus de 10 ans. Dans le cas des étudiants valides, la période maximale est de 15 ans. Nous estimons qu'il s'agit là d'un programme particulièrement novateur et digne d'intérêt.

Nous voulons aussi abattre les obstacles non financiers. C'est ainsi que nous avons lancé deux projets. Le premier est constitué par un module d'information s'adressant aux étudiants qui contractent un prêt étudiant, afin de les renseigner sur la procédure. On les informe sur ce que représente leur prêt parce que, souvent, les étudiants ne comprennent pas toute la complexité de ce genre de dossier. Ils ne comprennent pas vraiment qu'ils devront rembourser leurs prêts étudiants et il y a donc lieu de les éclairer en la matière.

Nous donnons aussi des entrevues de fin d'études pour les aider dans leurs remboursements afin qu'ils sachent de quels services ils peuvent se prévaloir pour ne pas éprouver des difficultés.

L'autre chose intéressante que nous faisons pour nous attaquer aux obstacles non financiers est un projet pilote que nous avons lancé en collaboration avec la Colombie-Britannique en vertu duquel nous sélectionnons un certain nombre d'écoles secondaires dans les régions socioéconomiquement défavorisées et où nous intervenons directement auprès des élèves. Nous leur présentons le genre d'assistance financière s'adressant aux étudiants, les programmes dont ils peuvent se prévaloir. Nous les prenons par la main notamment pour leur faire visiter des sites Internet sur les professions, nous leur parlons de l'assistance offerte et les aidons à faire des demandes d'aide pour des études universitaires et des demandes d'inscription à l'université.

Il s'agit d'un programme de deux ans que nous avons lancé à l'automne et nous allons voir si les groupes auprès desquels nous sommes intervenus au secondaire ont poursuivi leurs études un an plus tard et comment ils se débrouillent. Nous avons un groupe témoin qui va nous permettre d'établir la comparaison.

Les obstacles non financiers nous préoccupent également beaucoup.

Le sénateur Eaton : Je veux simplement savoir si l'on parle de troubles d'apprentissage ou de handicaps physiques ou des deux?

Ms. Milroy-Swainson: We are talking about both.

Senator Eaton: Are there numbers for learning disabilities and physical disabilities across Canada? Do we know what percentages there are even in the student body?

Ms. Muñoz: No, and as a matter of fact, this is an issue that shows the lack of interest in this population. The last census that I found through a lot of research is from 1997. It is a lot of time. There is a huge gap in the information available regarding the population.

Senator Eaton: It seems you can hardly proceed if you do not have the basic numbers.

Ms. Milroy-Swainson: We have a little information. We know data about the number of people in the population with disabilities, which is 14.3 per cent, up from 12 per cent five years ago.

Senator Eaton: Regarding that 14 per cent, what percentage is of an age that would be looking to access higher education?

Ms. Milroy-Swainson: That is of the whole Canadian population, so I would say the population between 15 and I am not sure what the upper end is in terms of looking for education.

Senator Eaton: Would half of that be the potential population?

Ms. Milroy-Swainson: I do not have those figures. I know that, in 2009, 8 per cent of university students reported having a disability, and 11 per cent of college students reported having a disability. In 2009, 2 per cent of university students had a learning disability, and 3 per cent had a mental health disability. That is over half of all students in universities that report having a disability.

Senator Eaton: Do we know how many university students there are? Can we figure it out roughly? Do we know what we are dealing with?

Ms. Milroy-Swainson: I do not have those figures with me.

Ms. Graham: I have more of a breakdown in terms of ages 15 to 24. The rate was 4.7 per cent. That is about 195,000 Canadians. When you use 15 to 64, the rate rises to 11.5 per cent.

Ms. Ruel: Across Canada, it is more or less 3 per cent, depending on the program.

[Translation]

Senator Eaton: In the student population?

Ms. Ruel: The student body on campus. For example, the University of Ottawa has roughly 38,000 students. More than 1,000 students are registered with access services. More than 50 per cent of them have learning difficulties. If you include those with mental health issues and attention deficit disorders, then you are talking about three quarters of them. In other words, 750 of the 1,000 on a campus of 30,000.

Mme Milroy-Swainson : Des deux.

Le sénateur Eaton : Avez-vous des chiffres pour ce qui est des troubles d'apprentissage et des handicaps physiques au Canada? En connaissons-nous la prévalence parmi la population étudiante?

Mme Muñoz : Non et cela montre d'ailleurs le manque d'intérêt pour cette population. Le dernier recensement sur lequel j'ai pu mettre la main après beaucoup de recherches remonte à 1997. Il date. Il présente d'importantes lacunes sur le plan de l'information concernant la population.

Le sénateur Eaton : On peut difficilement agir si l'on n'a pas les bonnes statistiques de départ.

Mme Milroy-Swainson : Nous n'avons que peu d'information. Nous connaissons le nombre de personnes handicapées au sein de la population, soit 14,3 p. 100 ou encore une augmentation de 12 p. 100 par rapport à il y a cinq ans.

Le sénateur Eaton : Quelle proportion de personnes faisant partie de ce 14 p. 100 est en âge de faire des études supérieures?

Mme Milroy-Swainson : Comme on parle de la population complète du Canada, je pense que ça commence à 15 ans, mais je ne connais pas l'âge maximal de ceux qui pourraient vouloir faire de telles études.

Le sénateur Eaton : Pourrait-on dire que la moitié de ces gens constituerait la population potentielle?

Mme Milroy-Swainson : Je n'ai pas ces chiffres. Je sais qu'en 2009, 8 p. 100 des étudiants d'université déclaraient être en situation d'invalidité contre 11 p. 100 au niveau collégial. En 2009, 2 p. 100 des étudiants d'université avaient des troubles d'apprentissage et 3 p. 100 souffraient de problèmes de santé mentale. Cela représente plus de la moitié de tous les étudiants d'université ayant signalé avoir une incapacité quelconque.

Le sénateur Eaton : Savons-nous combien il y a d'étudiants à l'université? Pouvons-nous le savoir, grosso modo? A-t-on une idée de ce à quoi nous avons affaire?

Mme Milroy-Swainson : Je n'ai pas ces chiffres avec moi.

Mme Graham : J'ai la ventilation pour les 15 à 24 ans. Le taux était de 4,7 p. 100, ce qui représente environ 195 000 Canadiens. Quand on retient les 15 à 64 ans, le taux passe à 11,5 p. 100.

Mme Ruel : Pour l'ensemble du Canada, cela représente plus ou moins 3 p. 100, selon le programme dont on parle.

[Français]

Le sénateur Eaton : Dans la population étudiante?

Mme Ruel : La population étudiante sur les campus. Par exemple, à l'Université d'Ottawa, il y a autour de 38 000 étudiants, donc il y a plus de 1 000 étudiants inscrits aux services d'accès, et de ce nombre, on parle de trouble d'apprentissage pour plus de la moitié; et si on ajoute la santé mentale, le déficit d'attention, on parle des trois quarts. Sur 1 000 personnes, on parle d'à peu près 750 sur un campus de 30 000.

If financial assistance is on an individual basis, it means that all of those 1,000 students have to make applications. They all have to fill out one, two, three forms each to access the services. The bodies authorized to help them fill out the forms are completely overwhelmed because funding has not kept pace with demand for services. Of course, I represent those services on campus. Now that we are dealing with students with mental health issues, we are totally ill-equipped to accommodate and support these students or to apply for medical certificates.

The huge amount of red tape involved means that we are able to spend less time on developing strategies and raising awareness on campus. A shortage of time and resources make these initiatives very difficult. Universities are in deficit at the moment and are not providing the extra funding which would enable us to take on skilled staff and to provide adequate services to keep up with demand.

On the other hand, money is available. Do not misunderstand me, support is available but for each student, we have to make several applications. It goes without saying that we advocate a systemic approach and greater investment in support services to ensure that more time is actually spent properly supporting students instead of filling out individual forms for each service required.

[English]

Senator Eaton: You are talking about universities. Does it also include colleges and trade schools?

Ms. Ruel: Absolutely, and colleges and trade schools have a higher number.

Senator Eaton: Would it be possible to have one registry in Canada? You are talking about an Internet system where people look at the trade school or university and see what is available.

Would there ever be a registry for people with disabilities? For instance, if I have a disability in X and I apply to the University of Ottawa, I just give them my reference number. Meanwhile, I have gone to the main registry and I am accepted as a person with disabilities. It would go for drivers' licences and educational help. It would be a national registry, so all the universities would not have to go through and verify everything. Has anybody thought of doing something like that? Is that a possibility?

Mr. Dionne: I will go back to your statistics question briefly. I can speak for Quebec, and at the Quebec association of universities, which I think has 18 members, we do statistics yearly, so we have statistics on the breakdown of different disabilities of students who have registered with our offices. We have been doing that for the past five years. We have those numbers, at least in Quebec. I am sure other provincial associations do similar things.

Quand on parle de financement et quand le financement est individuel, on parle de 1 000 personnes qui font des démarches, qui remplissent chaque fois, un, deux, trois formulaires pour avoir accès à des services et les services qui sont habilités à remplir les formulaires sont complètement débordés parce que le financement ne suit pas pour les services. Évidemment, je représente les services sur les campus. Avec l'arrivée de la santé mentale, on n'est absolument pas équipé pour recevoir, confirmer, faire les demandes pour les certificats médicaux.

Ce travail est un travail bureaucratique énorme, qui enlève beaucoup de temps au plan des stratégies, du travail de sensibilisation sur les campus. On a énormément de difficulté à faire cela par manque de temps et de ressources. Les universités sont en déficit présentement, et ne viennent pas avec le financement additionnel pour avoir des gens compétents, des services adéquats pour gérer toutes les demandes.

D'un autre côté, il y a de l'argent — il ne faut pas dire qu'il n'y a pas de support —, il y a de l'argent, mais chaque fois, pour chaque individu, c'est plusieurs démarches à faire. Évidemment, nous, on promeut une démarche systémique, d'investir davantage sur l'environnement, permettre à l'environnement de mieux s'équiper pour accueillir les étudiants et mettre moins d'efforts sur chaque individu pour remplir chaque formulaire pour avoir droit à chaque petit service.

[Traduction]

Le sénateur Eaton : Vous parlez des universités, mais cela comprend-il également les collèges et les écoles de métiers?

Mme Ruel : Tout à fait et, dans les collèges et les écoles de métiers, les proportions sont plus élevées.

Le sénateur Eaton : Serait-il possible d'avoir un registre pancanadien? Vous parlez d'un système Internet grâce auquel les élèves peuvent faire le tour des écoles de métiers et des universités et de savoir quels programmes sont offerts.

Ne pourrait-il pas y avoir un registre pour les personnes handicapées? Si j'étais handicapée, je pourrais, par exemple, simplement donner mon numéro de référence pour m'inscrire à l'Université d'Ottawa. Comme mon nom apparaîtrait au registre, je serais automatiquement acceptée en tant que personne en situation d'incapacité. Ce registre servirait aussi pour les permis de conduire et pour l'aide en éducation. Il s'agirait d'un registre national de sorte que toutes les universités pourraient s'en servir et ainsi vérifier tout ce qu'il y a lieu de vérifier. Quelqu'un a-t-il pensé à créer un outil de ce genre? Est-ce envisageable?

M. Dionne : Je vais brièvement revenir sur la question que vous avez posée au sujet des statistiques. Je peux vous parler pour le Québec et pour l'Association des universités du Québec qui, si je ne m'abuse, compte 18 membres. Nous tenons des statistiques annuelles et nous avons donc une ventilation des différents types de handicaps pour les étudiants inscrits auprès de nos bureaux. Nous faisons cela depuis cinq ans. Nous avons donc ces chiffres, du moins pour le Québec. Je suis certain que d'autres associations provinciales font la même chose.

With respect to the national registry, the difficulty is that, given that at least for educational purposes every province defines things differently, it becomes difficult, and every school has different levels of requirement as well. It will make it difficult to do that, especially for the more hidden disabilities and complex things.

Senator Eaton: Like what, for example?

Mr. Dionne: Like learning disabilities and/or mental health conditions that can be chronic in nature but episodic in crises. It could make it more difficult in that a student may be fine except for the two weeks of final exams, for example. It becomes more difficult to know what the needs are, and that is why they list them out, that they require these things on a daily basis and that sort of thing.

Ms. Larocque: I agree with Mr. Dionne. It would be more difficult to track those students. You also find across the country that a lot of the disability service offices that universities and colleges have are asking students to present themselves to their offices so they can provide the documentation that says they have a legitimate disability.

Senator Eaton: Would they not trust a national registry that had pre-vetted them? I am thinking of the myriad of paperwork that must follow a person with disabilities all through their life, whether it is getting a driver's licence or a home loan. One could simplify the whole thing, like your driver's licence, so that you go in, you present it, and you are accepted. It is a bona fide passport.

Ms. Larocque: Many people with disabilities do not need accommodations at the university. Many people who have disabilities do not present themselves at the disability service offices.

For those people, they would have a hard time saying that they have a disability at the university level.

Senator Eaton: I have a child with a learning disability and he has been tested. The results of that test would go into a national registry and be available whenever he needed or wanted it, instead of going through a second, third, fourth time of being vetted.

Ms. Graham: I was going to go back to a parochial point on what we know about how many people with disabilities are at university. Our program services about 365,000 students and 4.3 per cent, I believe, of our clientele who get Canada student loans are people with permanent disabilities. Our data is not great, but one thing we want to look at is perhaps figuring out what kind of disabilities and get a better sense of who those students are. It is a small piece but, certainly, from our perspective it is important to get a sense of who the students with disabilities are and their needs.

Pour ce qui est de l'idée d'un registre national, le problème tient au fait qu'à cause des définitions différentes retenues par chaque province dans le domaine de l'éducation, une telle chose serait complexe, d'autant que chaque établissement d'enseignement a ses exigences. Ce serait difficile à faire, surtout dans le cas des handicaps cachés et de troubles plus complexes.

Le sénateur Eaton : Comme quoi, par exemple?

M. Dionne : Comme les troubles d'apprentissage ou les problèmes de santé mentale qui peuvent être chroniques, mais qui sont caractérisés par des crises épisodiques. Ce serait beaucoup plus difficile dans ces cas-là, parce qu'un étudiant présentant de tels troubles pourrait très bien fonctionner toute l'année sauf pour les deux dernières semaines consacrées aux examens finaux, par exemple. Il devient plus difficile de savoir quels sont les besoins de ces étudiants et c'est pour ça qu'ils les énumèrent, qu'ils exigent ceci ou cela sur une base quotidienne.

Mme Larocque : Je suis d'accord avec M. Dionne. Il serait plus difficile de recenser ces étudiants. Vous constaterez également à l'échelle du Canada qu'un grand nombre de bureaux de services aux personnes handicapées dans les universités et les collèges demandent aux étudiants de se présenter sur place et de produire des documents attestant de leur handicap.

Le sénateur Eaton : Ces services-là ne feraient pas confiance à un service national qui aurait filtré ces étudiants? Je pense ici à la masse de papier que doit remplir une personne handicapée tout au long de sa vie, que ce soit pour obtenir un permis de conduire ou un prêt hypothécaire. On pourrait simplifier le tout, comme pour le permis de conduire, de sorte que vous pourriez simplement vous présenter à un bureau qui vous accepterait automatiquement. Il s'agirait d'un véritable passeport.

Mme Larocque : Beaucoup de personnes handicapées n'ont pas besoin de mesures d'adaptation à l'université. Beaucoup de ces gens-là ne se présentent même pas aux bureaux de services aux handicapés.

À l'université, ces gens-là auraient beaucoup de difficulté à dire qu'ils ont un handicap.

Le sénateur Eaton : J'ai un enfant qui a des troubles d'apprentissage et qui a été testé. Eh bien, les résultats de ce test seraient versés sur un registre national et mis à disposition de tous ceux qui en auraient besoin, ce qui éviterait à mon enfant de devoir subir un deuxième, un troisième ou un quatrième filtre.

Mme Graham : J'allais un peu prêcher pour notre paroisse en vous disant ce que nous savons au sujet du nombre de personnes en situation d'incapacité au niveau universitaire. Notre programme sert environ 365 000 étudiants et 4,3 p. 100, je crois, de nos clients qui obtiennent des prêts aux étudiants ont une invalidité permanente. Les données dont nous disposons ne sont pas fabuleuses, mais il y a une chose qui nous intéresse, c'est de déterminer à quel genre de handicaps nous avons affaire pour avoir une meilleure idée de qui sont ces étudiants. C'est un petit élément du puzzle, mais quant à nous c'est un élément important qui nous permet d'avoir une idée de qui sont les étudiants handicapés et de ce que sont leurs besoins.

Ms. Milroy-Swainson: Certainly, there have been discussions about whether or not the federal government could issue a national identity card for people with disabilities. We have looked at that and had discussions with stakeholders. The issue is the one that was first raised. Because different programs both at the federal and provincial levels have different criteria, there is no one definition of disability and that is a challenge in trying to have a registry or an identity card. Until there is more harmonization on that front, I think it would be a challenge.

Senator Seidman: We can see how difficult it is to define disability to begin with, to say nothing of the type of disability and then to quantify them. It is clear another issue along this line of discussion would be there would be many who would not want to be stigmatized by a label and be in a registry, so that just adds a further complication.

We know that in defining ‘disability’ a lot depends on medical classification systems and the like, so we are into a whole morass of multidisciplinary issues. I would like to focus on the situation, Ms. Muñoz, that you described in Quebec, where post-secondary students with disabilities face many challenges that are not being met and which seriously restrict their access and participation. You presented a rather powerful description of so many basic inadequacies from the perspective of the students themselves, which is what I am interested in.

You did a survey in 2009 and I am curious about your membership, the number in this association, the Quebec Association of Post-Secondary Students with Disabilities, and what regions of Quebec they might come from.

If we look a bit at the socio-demographic breakdown, do they all have the same problems with access or are there different issues? We talk about access issues for people with disabilities and I am thinking it is just not with disabilities; there are a whole series of subgroups of people with disabilities. Are there different issues in the cities, perhaps in the regions, in the linguistic communities in Quebec, for example? Are there different issues among different age categories?

Then — and you may have already touched on this with Senator Eggleton’s question — do you have recommendations to increase access and normalize, rather than isolate students from the students’ perspective themselves, and perhaps just a couple of really pragmatic items that might be especially relevant from the vantage of the federal government?

Ms. Muñoz: Thank you for that interesting question and the opportunity to speak about it.

We have a very limited membership now because we are a small association. We do not have many members. We have about 120 members. However, we have the capacity to go before the ministry of education to advocate for the rights of students with

Mme Milroy-Swainson : Il a été question de savoir si le gouvernement fédéral devait émettre une carte d’identité nationale aux personnes handicapées. Nous avons examiné la question et en avons parlé avec les différents intervenants. Le problème est celui qui a été soulevé en premier lieu. À cause des différents programmes provinciaux et fédéraux, les critères différents, il n’existe pas une seule définition pour la notion de handicap, ce qui complique la création d’un registre ou l’émission de cartes d’identité. À moins que nous n’harmonisons nos politiques à cet égard, je crois que tout cela risque d’être très difficile.

Le sénateur Seidman : On peut voir à quel point il peut être difficile de définir la notion d’incapacité pour commencer et cela, c’est sans parler des genres de handicaps et de leur quantification. L’autre problème à ce chapitre, c’est que beaucoup d’étudiants n’apprécieraient pas d’être stigmatisés, étiquetés, en se retrouvant dans un registre, ce qui ne fait que compliquer les choses.

La définition de ce qu’il faut entendre par « incapacité » dépend beaucoup des systèmes de classification médicale et des choses de ce genre et l’on se retrouve dès lors dans un imbroglio de problèmes multidisciplinaires. Madame Muñoz, j’aimerais m’arrêter à la situation que vous avez décrite au Québec où les étudiants du postsecondaire qui ont un handicap font face à de nombreux problèmes auxquels on n’apporte pas de solutions et se heurtent à de grosses difficultés pour accéder aux études supérieures et pour participer aux programmes offerts. Vous nous avez fait une description assez convaincante des actuelles insuffisances fondamentales, par ailleurs très nombreuses, du point de vue des étudiants. C’est ce qui m’intéresse.

Vous avez fait un sondage en 2009 et j’aimerais connaître combien vous avez d’étudiants inscrits au postsecondaire au sein de votre association et de quelles régions ils viennent au Québec.

Du point de vue sociodémographique, peut-on dire que tous éprouvent les mêmes problèmes d’accès ou sont confrontés aux mêmes difficultés? Quand on parle de problèmes d’accès pour les personnes handicapées, je pense qu’il n’y a pas que le handicap qui fait problème; il existe toute une série de sous-groupes de personnes en situation d’incapacité. Trouve-t-on des problèmes différents dans les villes, peut-être même dans les régions ou d’un groupe linguistique à l’autre, par exemple? Les problèmes différent-ils selon les groupes d’âge?

Puis — et vous en avez déjà parlé en réponse à la question du sénateur Eggleton — auriez-vous des recommandations à faire en vue d’améliorer l’accès et de normaliser l’intégration plutôt que de permettre l’ostracisation des étudiants, à la façon dont eux-mêmes voient les choses. Auriez-vous deux ou trois suggestions à nous faire d’un point de vue vraiment pragmatique quant au genre de choses que pourrait faire le gouvernement fédéral?

Mme Muñoz : Merci pour cette intéressante question et merci de m’inviter à y répondre.

Notre association est très petite et elle compte peu de membres. Nous n’avons que 120 membres environ. Cependant, il nous est toujours possible d’aller défendre le droit des étudiants handicapés au ministère de l’Éducation. Nous travaillons aussi

disabilities. We network with other associations. We make enquiries as to whether someone is a student, and ask whether there is a problem and inform them of their rights. We try to let everyone know in all the small associations with whom we network that there are many programs available for financial support and counselling. As well, we try to empower them to disclose their disability because sometimes it is stigmatized and they do not really want to speak about it. They are afraid that they will be mistreated. There is a lot of hate speech related to disability in general — labels such as “retard” and others.

Of course they are afraid, and this is mainly people with psychiatric conditions that they really do not want to disclose. I agree with Ms. Ruel and Mr. Dionne that it is very important to make a shift of paradigm, to work more on universal access than on reasonable accommodation alone, first, because it is more cost effective. If you adapt a new building from the beginning, the price would be 1 per cent of the entire cost of building. These are formulas created by the World Bank and the Inter-American Development Bank, where I also had a chance to work. It is much cheaper to plan everything in order to make it accessible for all than to make accommodations.

What is happening now is that the solutions come after. A person must ask for the accommodation for the accommodation to be provided in Quebec. That is how it works now. If there is no one who needs a ramp, it will not be built. There is a law that says every new building has to be accessible, but at some point there is always something that will not be considered, and we always have these problems.

Senator Seidman: I am just curious, to go back to your 150 members, have you done any socio-demographic breakdown of these members in terms of where they live in Quebec and what linguistic groups they are from? Then, I would like to know if there is a difference among these different socio-demographic groups in terms of their needs, in terms of their barriers to access?

Ms. Muñoz: Yes, most of our members are in urban areas because we have more opportunity to reach them, but we are also trying to get to the Gaspésie. However, we have a very limited budget. We function with \$68,000 per year for salaries, rent and everything, so we do not have the ability, but we are trying to use new technologies to reach those populations because, obviously, the new generation is more accustomed to virtual classrooms and such things to become informed of their rights and how to navigate the system.

Also, I think Ms. Larocque as well has detected this. People with learning disabilities have a hard time understanding what they have to do to have access, because the process is so complicated. That is an important point.

en réseau avec d'autres associations. Nous nous renseignons pour savoir si untel ou untel est étudiant afin de l'informer éventuellement de ses droits. Nous essayons de faire savoir à toutes les petites associations avec qui nous travaillons en réseau qu'il existe de nombreux programmes de soutien financier et de services de counseling. Par ailleurs, nous essayons de donner aux étudiants handicapés le moyen de divulguer leur handicap parce qu'ils sont parfois stigmatisés et qu'ils n'ont pas vraiment envie d'en parler. Ils craignent d'être maltraités ensuite. Le discours ambiant relatif au phénomène du handicap est souvent haineux et l'on entend des étiquettes du genre « demeuré ».

Les étudiants concernés ont peur, surtout ceux qui souffrent de troubles psychiatriques et ils ne veulent donc pas divulguer leur état. Je suis d'accord avec ce qu'ont dit Mme Ruel et M. Dionne, soit qu'il est très important de changer de paradigme, de travailler beaucoup plus à l'universalité de l'accès qu'à l'application de mesures d'adaptation raisonnables, surtout parce que c'est plus rentable. Le prix de l'adaptation d'un bâtiment neuf ne représente que 1 p. 100 du coût de construction. Ce sont des formules qui ont été établies par la Banque mondiale et par la Banque interaméricaine de développement, où j'ai eu la chance de travailler. Il est beaucoup plus économique de tout planifier dès le départ afin de rendre un établissement accessible à tous que de prendre des mesures d'adaptation après coup.

Or, actuellement, les solutions sont appliquées après coup. Pour bénéficier de mesures d'adaptation au Québec, il faut d'abord en faire la demande. C'est ainsi que les choses fonctionnent actuellement. Si personne n'a besoin de rampe d'accès, on n'en construit pas. Pourtant, une loi dit que tout nouveau bâtiment doit être accessible, mais à un moment donné, on finit toujours par passer à côté et on se retrouve constamment aux prises avec de tels problèmes.

Le sénateur Seidman : Pour en revenir à vos 150 membres, avez-vous établi une ventilation sociodémographique pour savoir qui vit au Québec et à quels groupes linguistiques les gens appartiennent? De plus, j'aimerais savoir s'il y a une différence entre les divers groupes sociodémographiques pour ce qui est de leurs besoins et des obstacles à l'accès auxquels ils se heurtent?

Mme Muñoz : La plupart de nos membres vivent dans des régions urbaines parce que c'est là que nous avons le plus de facilité à les atteindre, mais nous essayons aussi d'être plus présents en Gaspésie. Toutefois, notre budget est très limité. Nous fonctionnons avec 68 000 \$ par an pour les salaires, le loyer et tout le reste et nous avons donc de petits moyens, mais nous essayons de recourir aux nouvelles technologies pour atteindre notre clientèle cible parce que, de toute évidence, la nouvelle génération est davantage rompue aux cours virtuels et aux programmes de la sorte. C'est grâce à de tels outils que les jeunes s'informent de leurs droits et qu'ils apprennent à naviguer dans le système.

Je crois savoir que Mme Larocque a constaté la même chose. Les personnes ayant une incapacité ont de la difficulté à savoir ce qu'il leur faut faire pour accéder à l'enseignement supérieur parce que les processus sont très complexes. C'est un aspect important.

Linguistically and from age, there is also a group that has been underrepresented here — students that do not go to the CEGEP. They are adults as well. This is post-secondary. In general, we have heard there are no persons with disabilities there and that is not true. There are many people with disabilities there, with few resources devoted to them. As well, we have many immigrants and many people who have acquired a disability later in life who are trying to acquire new skills to regain employment.

The Chair: Does anyone else want to weigh in on this?

Senator Martin: Thank you so much for your presentations today. We have just scratched the surface. Other senators have alluded to the complexity of this population of Canadians who have physical as well as learning disabilities, and some of those hidden disabilities that we do not necessarily like to talk about, such as mental illness.

As an educator in high schools and middle schools, I have come across many students with such specific cases as well as home situations where they may have a lot of support or very minimal support. You then also introduce language gaps and cultural differences and it becomes very complex indeed.

I have one question to pose to you that makes us look at it from a different perspective. We often look to our universities and colleges to take the lead, and it is higher education. In my career in education, I started in high school and then went to middle school. In terms of dealing with students with disabilities, physical or learning or other, in an elementary school a student with a learning disability may be in a class of nine with a team of two or three teachers and aides who work with those students. Then you get to the middle school and it may be 1 in 30, maybe 1 in 20, depending on the classes they are in. In high school it may be 1 in 150. If it is that grade or even higher, the ratio becomes much greater. I think there is an even greater leap and gap when you get to the university and college levels because we make these assumptions that now they are adults when, really, certain dependencies and support must be always in place for people with disabilities.

Have you as an organization or other representatives thought about looking at the models that are in the elementary and high school lower levels? What is being done to look at ways that this can be carried on? These gaps are too big. We talk about access, but once they get there the support may not be there, and then we are looking at many dropouts because the challenges increase.

Have you done any kind of bridging in that sense? I almost see you being the advocate for these students because that does not exist in university and colleges, as far as I know. What role do you see yourself playing? Could this kind of communication help students access as well as be successful in post-secondary institutions?

Ms. Ruel: I do not know what the ratio is, but it varies from one institution to the other. Some institutions benefit from funding from students. There is student dollar for the tuition fees,

Quant aux dimensions que sont la langue et l'âge, il existe un groupe qui est sous-représenté, celui des étudiants qui ne vont pas au cégep. Ce sont pourtant des adultes et ce sont des études postsecondaires. On nous dit en général qu'il n'y a pas d'handicapés dans ces établissements, ce qui n'est pas vrai. Il y en a beaucoup, mais on leur consacre très peu de ressources. De plus, il y a de nombreux immigrants et beaucoup de personnes qui, après avoir subi un handicap plus tard dans leur vie, essaient d'acquérir de nouvelles compétences pour retrouver un emploi.

Le président : Quelqu'un a-t-il quelque chose à ajouter?

Le sénateur Martin : Merci beaucoup pour vos exposés. Nous avons à peine effleuré la surface. D'autres sénateurs ont parlé de la complexité de cette population de Canadiens qui ont des incapacités physiques ou qui éprouvent des troubles d'apprentissage ou qui ont d'autres handicaps cachés dont nous n'aimons pas forcément parler, comme la maladie mentale.

Comme j'ai enseigné au secondaire et à l'intermédiaire, je suis tombée sur de nombreux élèves appartenant à ces catégories, à l'école ou chez eux où le soutien va de minime à très bon. Vous avez ajouté à cela le problème des difficultés linguistiques et des différences culturelles, si bien que tout cela est très complexe.

Dans ma question, je vais vous inviter à aborder la chose sous un angle différent. On estime souvent que ce sont nos universités et nos collèges qui doivent prendre les choses en main, autrement dit des établissements d'enseignement supérieur. Or, au cours de ma carrière d'enseignante, j'ai commencé au secondaire, puis j'ai poursuivi à l'intermédiaire. Pour ce qui est des élèves en situation d'incapacité, qu'il s'agisse d'un handicap physique, de troubles d'apprentissage ou autres, il faut savoir qu'à l'élémentaire, celui qui a des difficultés d'apprentissage peut se retrouver au milieu d'une classe de neuf et être encadré par une équipe de deux ou trois enseignants avec des assistants. À l'intermédiaire, le ratio passe à un pour 30, peut-être à un pour 20, selon la taille des classes. Au secondaire, le rapport passe à un pour 150. À partir du secondaire, la proportion diminue de beaucoup. Je pense d'ailleurs que le pourcentage d'étudiants handicapés diminue considérablement à l'université et au collège parce qu'on se dit qu'on a affaire à des adultes alors qu'en réalité, il faut continuer à les encadrer et à leur offrir un soutien.

Vos organisations ont-elles réfléchi au genre de modèles en vigueur à l'élémentaire ou au secondaire? Que pourrait-on faire pour suivre cette population d'étudiants? Les écarts actuels sont trop importants. C'est bien de parler d'accès, mais après cela, les étudiants ne reçoivent pas forcément le soutien dont ils ont besoin et l'on constate que beaucoup décrochent parce qu'ils se heurtent à de plus en plus de problèmes.

Avez-vous essayé d'atténuer ce phénomène? Je vous perçois un peu comme les défenseurs de ces étudiants, parce qu'il n'existe rien au niveau universitaire ou collégial, du moins pas à ce que je sache. Quel rôle pourriez-vous jouer? Est-ce que ce genre de communication pourrait aider les étudiants à accéder et à réussir au postsecondaire?

Mme Ruel : Je ne connais pas le ratio, mais il varie d'un établissement à l'autre. Certains établissements bénéficient des frais de scolarité payés par les étudiants et certaines petites

so some smaller institutions benefit from funding from students because they would not be able to operate properly. With my experience of 10 years as a manager of a service, I know that professors need more training, that students need to access more money to pay for assessments and for note-takers, and we try more and more to empower. There is a good thing in empowerment because, if it is a permanent disability, it allows the person to develop skills that will be useful in the workforce. It is not always easy and not always feasible because they have at the same time to do homework; on top of that, they have to advocate, to meet with the professors, to fill the paper form. There is money and there is no doubt about it, but it is always complicated. For any student it would be complicated. We are not talking about it being complicated only for people with disabilities.

It is the same with accommodation. They have to register in advance to write their examination with accommodation. Many, many students miss the deadline. Some people say that they are not taking their responsibility. I always say that, if you would ask the 35,000 other students to register in advance for their final examination, half of them would fail the deadline. There are always more things to do for students with disabilities. Some institutions invest more in their accessibility or disability offices. I see the difference. There is more education, more awareness done with professors. The environment is better equipped to welcome people and there is less stigmatization as students do not have to always ask, to always prove, and the pressure is always on the students. If we have structures and services on campus that are fully staffed, skilled and trained, much work could be done before, and when students come into the classroom it would be much easier and success would be higher. The return on the investment would come much faster.

Coming back to mental health, we ask what the campuses are doing about mental health issues. We are talking about anxiety. When tuition fees are high, when the workforce is difficult to enter, and when the environment is just not going so well and there is not always good news, anxiety is the pressure. Being at university is no longer a privilege. It is not just high-class, achieving students from rich families. Now it is a necessity. If you are not going to university, you will have a hard time accessing jobs for the rest of your life. Opening the door and letting students with disabilities access university but not being diagnosed, not being supported, not being equipped with all the strategies that are necessary for the rest of their lives, they will be a burden in the workforce. The social cost will just go on and on and on with children, with education, et cetera.

institutions ont besoin de cet apport financier sans lequel elles ne pourraient pas fonctionner correctement. Forte de mes 10 années à la tête d'un service, je sais que les professeurs ont besoin de plus de formation à cet égard, que les étudiants doivent pouvoir mettre la main sur beaucoup plus d'argent afin de payer leurs évaluations et les preneurs de notes. Nous essayons de plus en plus de renforcer leur autonomie. L'autonomisation d'une personne souffrant d'une invalidité chronique a cela de bon qu'elle lui permet d'acquérir des compétences qui lui seront utiles en milieu de travail. Ce n'est pas toujours facile à faire et ce n'est pas toujours faisable parce que les étudiants handicapés doivent également faire leurs devoirs, outre qu'ils doivent plaider leur cause, rencontrer les professeurs et remplir des formulaires. Certes, il y a de l'argent, mais tout est toujours compliqué. C'est déjà compliqué pour n'importe quel étudiant et nous ne sommes pas en train de dire que seuls les étudiants handicapés sont aux prises avec de telles difficultés.

C'est la même chose dans le cas des mesures d'adaptation. Les étudiants handicapés doivent s'inscrire d'avance pour bénéficier de conditions spéciales à l'examen. Or, beaucoup d'entre eux ne respectent pas les délais imposés pour cela. D'aucuns affirment qu'ils n'assument pas leur responsabilité. Moi, je dis toujours que si l'on demandait aux 35 000 autres étudiants de s'inscrire d'avance pour passer leur examen final, la moitié raterait l'échéance. Un étudiant en situation d'incapacité a toujours beaucoup plus de choses à faire que ses camarades. Certains établissements investissent de plus en plus dans les programmes d'accessibilité ou dans les bureaux d'aide aux personnes handicapées. Les choses évoluent. On sensibilise davantage les enseignants. Les établissements sont mieux équipés pour accueillir les personnes handicapées et les étudiants de cette catégorie sont de moins en moins stigmatisés, car ils n'ont pas à devoir systématiquement réclamer, à toujours devoir prouver et à subir des pressions. Si nous avons les structures nécessaires et si les services sur campus étaient pleinement dotés d'un personnel formé et compétent, il serait possible de faire beaucoup plus de travail de préparation, il serait ainsi plus facile pour les étudiants handicapés de se présenter en salle de cours et les taux de réussite seraient supérieurs. Dans ces conditions, on rentrerait beaucoup plus rapidement dans notre argent.

Pour en revenir à la question de la santé mentale, nous demandons aux campus ce qu'ils font à cet égard. Nous sommes aux prises avec des problèmes d'anxiété. Quand les frais de scolarité sont élevés, qu'il est difficile d'entrer sur le marché du travail, que le milieu n'est pas parfait et que les nouvelles ne sont pas toujours bonnes, l'étudiant en situation d'incapacité souffre d'anxiété. Le fait de faire des études universitaires n'est plus un privilège. Ce n'est pas l'apanage des enfants de la haute société, des rejetons de familles fortunées. Aujourd'hui, faire des études universitaires est une nécessité. Si vous n'allez pas à l'université, vous aurez de la difficulté à trouver un travail pour le restant de vos jours. Si on ouvre la porte des universités à des étudiants en situation d'incapacité, mais qu'on ne diagnostique pas leur état, qu'on ne les appuie pas et qu'on ne les outille pas grâce aux

Of course, I have a pro-systemic and a pro-environment approach. It is the universal design principle, moving away from the medical model with medical certification proving all the time that I deserve to have extra time instead of just looking at different training. It was proven that, just for examinations, students would not need extra time if you would say that, for the next five questions, just answer three. Just having the choice and the empowerment would change very much.

Senator Martin: In terms of the file that each student may have, because it does follow them through the years, I am curious how accurately it gets transferred to university professors that teach them. As a classroom teacher, I would be able to go back and access these files and know what the record showed. For certain students who cannot write but have to do oral examinations, unless the teachers are aware, those things can get missed. How accurately would those files follow these university students? That would make a big difference in their success.

Ms. Ruel: At the post-secondary level, the files remain at the access service. It is very important; it is crucial. All students are admitted based on their marks. There is no admission based on charity or needing a certain number of persons with disabilities in our campus. It does not work this way. Since 1982, in the human rights code, all students are admitted at an equal level. As soon as they are admitted, we need to accommodate.

The point is that they are adults. It is neither a rehabilitation centre nor a hospital. They are students with a disability. The accessibility or disability office keeps the records. It is something that stays within the service; it never goes to professors. A person might say, "We need to know that there is a diagnosis," but we are not obliged to know what that diagnosis is. However, we need to know about the impact on the learning environment. That is the most important thing. That is what we disclose, and that is what we hope the student discloses to the professor by saying, "I am allowed to have extra time. I have a disability that is well documented." The information does not go to the professor, but the student is welcome to discuss it with the professor.

Senator Martin: That is an important piece of information. I understand they are adults, but it is only one summer between high school graduation and first year of university. That is critical information to a teacher with respect to how that student may be given certain considerations with assignments, and tests, and so on. That could make quite a difference for their success. It may involve educating the students who are in post-secondary

stratégies dont ils auront besoin pour le restant de leur vie, ils finiront par être un fardeau pour la population active. Dans ces conditions, le coût social se perpétue et se répercute sur les enfants, sur l'enseignement et sur tout le reste.

Je préconise bien sûr un modèle prosystémique et pro-environnemental, soit le modèle universel qui diffère du modèle médical où l'on exige de prouver tout le temps, certificats à l'appui, qu'un tel ou une telle doit bénéficier de plus de temps plutôt que d'envisager la problématique sous l'angle d'une formation différente. Il a été établi que, pour les examens uniquement, les étudiants n'auraient pas besoin de temps supplémentaire si l'on exigeait simplement des réponses à trois questions sur cinq, par exemple. Le simple fait de leur donner le choix et de les habiliter changerait beaucoup.

Le sénateur Martin : Je me demande dans quelle mesure le dossier qui suit chaque élève durant toutes ses années d'études est transféré aux professeurs d'université qui vont prendre le relais de l'enseignement. Les enseignants devraient pouvoir consulter ce genre de dossier pour savoir ce qu'il contient. En effet, ils risquent de passer à côté du fait que certains étudiants, dans l'impossibilité d'écrire, doivent être testés oralement. Dans quelle mesure le dossier personnel suit-il l'étudiant à l'université? Cela pourrait être déterminant dans sa réussite.

Mme Ruel : Au postsecondaire, les dossiers sont conservés au service d'accès. C'est important, c'est même capital. Tous les étudiants sont admis en fonction de leurs notes. Aucune admission n'est fondée sur des critères de charité ou selon des quotas de personnes handicapées imposés aux campus. Ça ne fonctionne pas ainsi. Depuis 1982, à cause de la Charte des droits, tous les étudiants doivent être admis selon les mêmes critères. Tout de suite après l'admission, il faut répondre à leurs besoins.

Il ne faut pas perdre de vue que ce sont des adultes et qu'un campus n'est ni un centre de réadaptation ni un hôpital. Ce sont des étudiants en situation d'incapacité. Le bureau de l'accessibilité ou d'aide aux personnes handicapées tient donc les dossiers. Ces dossiers sont conservés au service et ne sont jamais remis aux enseignants. Un professeur pourrait toujours dire : « Je dois savoir s'il s'agit d'un cas médical », mais nous ne serions pas obligés de lui communiquer le diagnostic. Il faut toutefois connaître l'impact du handicap sur l'enseignement. C'est ce qu'il y a de plus important. C'est ce que nous divulguons et c'est ce que, nous l'espérons, l'étudiant va divulguer à son professeur en lui disant « j'ai droit à une période supplémentaire, car j'ai une incapacité qui est solidement documentée ». Le détail n'est pas communiqué au professeur, mais l'étudiant est invité à lui en parler.

Le sénateur Martin : Il s'agit d'un renseignement important. Je comprends bien que ces étudiants sont adultes, mais il n'y a qu'un été qui s'écoule entre l'obtention du diplôme du secondaire et la première année d'université. C'est là un renseignement essentiel pour un enseignant qui doit savoir quel genre de devoirs ou de tests il peut donner à l'étudiant. Une telle information pourrait être déterminante dans la réussite des étudiants. On

education institutions to ensure that they advocate for themselves, but, if they cannot do so, organizations like yours and others could do that. That would be critical.

The Chair: I need to move on. We have next Senator Callbeck from Prince Edward Island.

Senator Callbeck: Welcome. Thank you for your presentations.

Mr. Dionne, you mentioned a lack of skilled service providers. How big is that problem? Do you feel there are things that the federal government could be doing here to improve the situation?

Mr. Dionne: Sensitizing or publicizing the availability of these kinds of careers would be beneficial. One of the main shortages is in the area of service providers in sign language. The federal government can assist by supporting promotional campaigns through employment and the creation of training programs or opportunities to engage in training programs at that level.

Senator Callbeck: Do we have any statistics on that? Do we have any idea how many more people we could use in the area of sign language?

Mr. Dionne: We did a survey and we designed an ad hoc committee for sign language interpretation issues. I did not bring the statistics with me today, but we can certainly forward them to the clerk for you.

Senator Callbeck: That would be great because I was wondering how major this issue is.

You spoke about key government ministries coordinating their efforts. You also talked about the definition of “disability.” Have there been efforts made to do this? Has this ever been on the agenda of the Council of Ministers of Education when they meet?

Mr. Dionne: I am not sure. I do not know that answer. I work at McGill, which is an institution that takes information from all the provinces. I often see different sorts of forms and have to fill in different kinds of funding requests and deal with different definitions. I know that there are different ones in existence across the country, but I do not know that there has been a lot of pull together to say, “Let us unify this system.” The issue is at the level of funding. All the provinces have a similar definition of “disability” as a person and as a society, but when you get into the funding of them in post-secondary education, that is where the difficulties arise as to how they are defined.

Senator Callbeck: Have there been discussions on this with officials in the Canada Student Loans Program?

Ms. Graham: I was about to interject on that. We have been working with our provincial colleagues on having a common definition for purposes of student financial assistance. In fact, we have a fairly strong federal-provincial committee that governs the Canada Student Loans Program, because the provinces deliver

pourrait envisager, sur ce point, de sensibiliser les étudiants au niveau postsecondaire pour s’assurer qu’ils vont eux-mêmes faire valoir leur position et que, s’ils ne sont pas en mesure de le faire, des organisations comme la vôtre et d’autres puissent le faire à leur place. C’est fondamental.

Le président : Nous devons passer à quelqu’un d’autre. J’ai ensuite le sénateur Callbeck, de l’Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur Callbeck : Bienvenue et merci pour vos exposés.

Monsieur Dionne, vous avez dit qu’on manque de fournisseurs de services compétents. Quelle est l’ampleur du problème? Pensez-vous que le gouvernement fédéral pourrait faire certaines choses afin d’améliorer la situation?

M. Dionne : Il serait avantageux de faire savoir que ces carrières sont ouvertes. C’est du côté des interprètes gestuels que les besoins sont les plus criants. Le gouvernement fédéral pourrait contribuer financièrement à des campagnes de recrutement et au lancement de programmes de formation ou encore il pourrait donner aux gens la possibilité de s’inscrire à des programmes de formation dans ce domaine.

Le sénateur Callbeck : Avez-vous des statistiques? A-t-on une idée du nombre d’interprètes gestuels qu’on pourrait employer?

M. Dionne : Nous avons fait un sondage et mis sur pied un comité spécial chargé du dossier de l’interprétation gestuelle. Je n’ai pas les statistiques ici, mais je pourrai les faire parvenir à votre greffière par la suite.

Le sénateur Callbeck : Ce serait merveilleux, parce que j’aimerais avoir une idée de l’ampleur de ce problème.

Vous avez parlé de coordination entre les principaux ministères. Vous avez également parlé de la question de la définition de « handicap ». A-t-on fait des efforts pour régler ces questions-là? Les a-t-on déjà inscrites à l’ordre du jour du Conseil des ministres de l’Éducation?

M. Dionne : Je ne suis pas certain. Je n’ai pas la réponse. Je travaille à McGill qui reçoit des informations de toutes les provinces. Je vois passer les différents types de formulaires utilisés un peu partout au Canada et je dois remplir différentes demandes de financement ou composer avec différentes définitions. Je sais qu’il y a des variations au Canada, mais je ne sais pas si l’on a beaucoup cherché à unifier le tout. Le problème c’est le financement. Aucune province n’applique la même définition au mot « handicap » que ce soit dans le cas des personnes ou dans celui de la société en général, mais c’est quand on aborde la question du financement du handicap au niveau postsecondaire que la multiplicité de définitions pose problème.

Le sénateur Callbeck : A-t-il été question de cela avec les fonctionnaires chargés du Programme canadien de prêts aux étudiants?

Mme Graham : J’allais justement intervenir à ce sujet. Nous travaillons avec nos homologues provinciaux à l’établissement d’une définition commune relativement à l’aide financière versée aux étudiants. D’ailleurs, nous bénéficions des travaux d’un comité fédéral-provincial qui s’occupe du Programme canadien de

the front end of our program. Reporting to that committee is a special committee looking at issues of disability. One of the things involved there is the definition and ensuring that there is consistency across the country.

Senator Callbeck: Is that a committee that has been set up or has it been in existence for some time?

Ms. Graham: The Canada Student Loans Program has been in existence since 1964.

Senator Callbeck: I know that.

Ms. Graham: The committee on disability has been in place since about 2000 when we went to direct loan programs. An issue that is foremost for that committee is all-around learning disabilities. It is a fairly new issue that we are dealing with. The committee looks at a variety of issues centred on disability.

Senator Callbeck: I was reading about the on-site support services at universities, colleges and so on. I thought it said that they are only used by 30 per cent of university students with disabilities, although studies have shown that the students who have used these services have benefited greatly from them.

Can you tell me why only 30 per cent would use them?

Ms. Ruel: The disability, by itself, is neutral. Having a disability does not mean that you will have an obstacle or a barrier to education. Most people in a wheelchair at the University of Ottawa campus find it to be 85 per cent to 90 per cent accessible. Having a declared official disability does not mean that you need special accommodation. In many cases, there is a spectrum of disability. For example, someone with mental health issues can be safe for many years if the environment prevents them from becoming more stressed, or if people are better trained to avoid behaviour that would provoke or make more problems. The person does not have to disclose or does not need any accommodation.

In addition, they are young adults; they have lived with the disability. With technology, medication or the environment, sometimes there is no need to disclose. There are also stigmas, but that is another problem.

Ms. Muñoz: There are other types of people, namely, people with chronic illnesses, who are also starting to learn that they can have access to the benefits of being part of the services because they need more time to sleep or they need medicines, and so on. They are not aware that they can have access to these services.

Senator Callbeck: How do you suggest that we make them aware?

prêts aux étudiants parce que ce sont les provinces qui se chargent des formalités initiales pour le programme que nous offrons. Un comité spécial a été chargé des questions de handicap et il fait rapport à ce comité. Il est notamment question de s'entendre sur une définition commune et d'instaurer une certaine uniformité à l'échelle du pays.

Le sénateur Callbeck : Ce comité existe-t-il depuis longtemps?

Mme Graham : Le Programme canadien de prêts aux étudiants existe depuis 1964.

Le sénateur Callbeck : Ça, je le savais.

Mme Graham : Le comité, quant à lui, existe depuis 2000 environ, soit depuis que nous sommes passés aux programmes de prêts directs. La question qui préoccupe notre comité au premier chef, c'est celle du trouble d'apprentissage généralisé. C'est un problème relativement nouveau auquel nous sommes confrontés. Le comité examine donc les différents enjeux qui tournent autour de la question de l'incapacité.

Le sénateur Callbeck : J'ai lu quelque chose au sujet des services de soutien offerts sur place dans les universités, les collèges et autres. Je pense qu'on y disait que 30 p. 100 seulement des étudiants d'université en situation de handicap, même si des études ont démontré que les étudiants ayant effectivement utilisé ces services en ont grandement bénéficié.

Pouvez-vous me dire pourquoi 30 p. 100 seulement de ces étudiants ont recours aux services offerts?

Mme Ruel : En soi, le handicap est neutre. Le fait d'être handicapé ne veut pas dire qu'on se heurte à un obstacle sur le plan scolaire. La plupart des étudiants handicapés de l'Université d'Ottawa qui se déplacent en fauteuil roulant jugent que le campus est accessible à 85 au 90 p. 100. Le fait que l'on soit atteint d'une incapacité officiellement déclarée ne veut pas dire qu'on doit bénéficier de conditions spéciales. La notion de handicap est très vaste. Par exemple, la personne qui souffre de problèmes de santé mentale peut évoluer en toute sécurité pendant de nombreuses années si son milieu lui évite de stresser ou si le personnel est suffisamment formé pour ne pas afficher de comportements provocateurs sources de problèmes. La personne n'a pas à divulguer la nature de son état et elle n'a pas non plus besoin de mesures d'adaptation.

En outre, les jeunes adultes ont généralement toujours vécu avec leur handicap. Grâce à la technologie, à l'arsenal de la pharmacopée et au milieu de vie, il n'est parfois pas nécessaire de préciser la nature du handicap. Et puis, il y a la question du stigmatisme, mais c'est un autre problème.

Mme Muñoz : Il y a une autre catégorie de personnes, celles qui souffrent de maladies chroniques. Elles découvrent les avantages que présentent les services offerts, parce qu'elles ont besoin de plus de temps pour dormir le matin ou qu'elles doivent prendre des médicaments et ainsi de suite. Elles ne savent pas toujours qu'elles peuvent se prévaloir de ces services.

Le sénateur Callbeck : Comment, selon vous, pourrait-on les renseigner?

Ms. Muñoz: We must think about education not only in terms of disability and so on, but also in terms of thinking about disability as a social issue and about not putting everything on the individual's shoulders. We must understand that disability is a relationship between individual functions and how the environment is conceived. That is why I insisted during my presentation that we need to work more on disability studies.

In the United States, there are disability centre studies everywhere. Here, disability studies are a marginal field of study that does not deserve a lot of attention. We need to work harder in terms of constructing more disability theories.

Senator Callbeck: I wanted to ask about the assessment fee because it has been mentioned a couple of times. The student has to pay for the assessment. Is that a barrier? How much money are we talking about?

Ms. Larocque: We are talking about a lot of money. For learning disabilities, in order to get an assessment done, you need a psychologist who specializes in the field. Assessments run anywhere between \$1,200 and sometimes up to \$3,000.

Many of the students who come to the universities or colleges do not have the assessment because the public education system in their province or territory did not provide them with that assessment. They know they are a student at risk, so they provide them with resources. In order to identify them with a diagnosis, they would have to provide them with actual services. In order to not do that, they only identify them as a student at risk.

Many of the students do come without the assessment at the college and university and that is why there is such a huge influx of students requesting an assessment at the college and university level.

The Chair: Does HRSDC provide funding for that assessment?

Ms. Graham: Through the program I am not exactly sure about that. I know that, when they do apply for the programs for repayment on disability, they do need a doctor's certificate or whatnot. I have not heard that as an issue in my program, but I can certainly get back to the committee with that.

The Chair: If you could get back to the clerk, and we will provide that information. That sounds like a fair barrier. Many of these people have low-income levels, and to have to put out that kind of money is a barrier and needs attention.

Mme Muñoz : Il ne faut pas seulement envisager l'enseignement par rapport au handicap ou au reste, mais il faut aussi voir le handicap comme un enjeu social qui ne doit pas consister à tout remettre sur les épaules de la personne handicapée. Il faut comprendre que le handicap correspond au lien qu'il y a entre la façon donc fonctionne la personne handicapée et la manière dont le milieu est conçu. C'est pour cela que, dans mon exposé, j'ai insisté sur le fait que nous devons effectuer davantage d'études sur le handicap.

Aux États-Unis, il existe un peu partout des centres d'études sur la condition des personnes handicapées. Ici, les études sur la condition des personnes handicapées constituent un domaine marginal auquel on s'intéresse peu. Il y a donc lieu de travailler plus fort pour élaborer davantage de théories relatives au handicap.

Le sénateur Callbeck : Je voulais vous poser la question des frais d'évaluation dont il a été question à deux ou trois reprises. C'est l'étudiant qui doit assumer ce genre de frais. Est-ce un obstacle? De combien d'argent parle-t-on?

Mme Larocque : Cela coûte très cher. Dans le cas des troubles d'apprentissage, il faut faire appel à un psychologue spécialisé dans le domaine. Une évaluation coûte de 1 200 \$ à 3 000 \$.

Un grand nombre d'étudiants qui se présentent à l'université ou au collège n'ont pas subi d'évaluation auparavant parce que le système d'éducation public de leur province ou de leur territoire ne leur en a pas fait bénéficier. Les autorités scolaires savent qu'il s'agit d'étudiants à risque et c'est pour cela qu'elles leur débloquent des ressources. Toutefois, pour diagnostiquer leur état, il faudrait les soumettre à des évaluations. Pour contourner le problème, on se contente de préciser qu'il s'agit d'étudiants à risque.

Beaucoup d'étudiants arrivent donc au collège ou à l'université sans avoir subi d'évaluation et c'est pour ça qu'ils sont très nombreux à en réclamer une à ce moment-là.

Le président : Est-ce que RHDCC fournit des fonds pour ce genre d'évaluation?

Mme Graham : Je ne suis pas certaine que ça se fasse dans le cadre du programme. Je sais que l'étudiant qui fait une demande de remboursement au titre de son handicap dans le cadre du programme doit soumettre un certificat médical et d'autres documents. Je n'ai pas entendu dire que cela faisait problème en ce qui concerne mon programme, mais je vais me renseigner et je recommuniquerai avec le comité.

Le président : Je vous invite à communiquer avec la greffière pour que nous ayons cette information. J'ai l'impression que c'est un obstacle non négligeable. Beaucoup de ces étudiants sont issus de familles à faible revenu et comme le déboursé nécessaire pour une telle évaluation constitue un obstacle, il faut s'y intéresser.

[Translation]

Senator Dawson: There have been comments about solutions. Just our being here today and the broadcasting of this hearing is an opportunity to educate members of Parliament, who are an important target audience. It is an opportunity for them to send a message about an issue that is neither exclusively federal nor provincial jurisdiction, but rather shared jurisdiction.

Unfortunately, despite post-secondary education being a shared jurisdiction, nine times out of ten federal initiatives are not implemented in Quebec. Are the Heritage Canada partnerships and programs implemented in Quebec? Is the situation one where federal government funding is transferred to the Quebec government and where co-operation and implementation to do not apply in the case of Quebec? Can any of you answer that question?

Mr. Dionne: I can give you a very specific answer. Disabled students wishing to take advantage of grants and financial assistance for services require a medical certificate filled out by a physician. There are four possible types of disabilities that students may have; visual, hearing, motor or organic. Organic disabilities cover impairments to any part of the body other than the brain.

As a result, students with mental health issues, attention deficits or learning difficulties are not eligible for these grants or financial assistance with services. Some of these students get help, while others do not. However, the Act does not provide for mental health issues and the Quebec Ministry of Education, which has been assessing the situation for some time now, considers this to be an emerging constituency.

Senator Dawson: Therefore, Heritage Canada funding is not available to these people?

Mr. Dionne: No, not for this segment of the student body. However, assistance is available in other areas of the country. In Quebec, students are not able to apply for this financial assistance.

Senator Dawson: Quebec universities, CEGEPS and associations provide assistance but is there federal-provincial co-operation? Is there a forum for the Quebec Ministry of Education to sit down with Heritage Canada or the other provinces to look at how the various institutions can share best practices?

Are students who decide to “cross the river” to study out of province at either the University of Ottawa or the Université du Québec à Gatineau faced with even more impediments or are things made easier for them?

Ms. Ruel: Financial assistance is different in Ontario and Quebec. In Ontario, out-of-province students are eligible for the same services as anyone else. It is not the student’s home province that matters but rather where they are studying. As far as access is concerned, you would have to ask the ministry.

[Français]

Le sénateur Dawson : Des commentaires ont été faits au sujet des solutions. Juste le fait d’être ici aujourd’hui et d’être diffusé donne l’occasion d’éduquer les parlementaires qui représentent une cible importante. Cela leur donne la possibilité de diffuser un message sur une problématique qui n’est pas exclusivement de juridiction fédérale ou provinciale, mais de juridiction mixte.

Malheureusement, malgré le fait que l’éducation postsecondaire soit de juridiction mixte, neuf fois sur 10 l’application d’une décision canadienne ne s’applique pas au Québec. Est-ce que les associations et les programmes du ministère du Patrimoine canadien s’appliquent au Québec? Est-ce qu’on est dans la situation où une participation financière du gouvernement fédéral est transférée au gouvernement du Québec et où la coordination ou les applications canadiennes ne s’appliquent pas au Québec? Est-ce que quelqu’un veut répondre?

M. Dionne : Je peux répondre de façon très concrète. Pour bénéficier des bourses et du paiement des services pour les étudiants ayant un handicap, il faut passer par un certificat médical rempli par un médecin. Il y a quatre types de handicap qu’un étudiant peut avoir, soit le handicap visuel, auditif, moteur ou organique. Le handicap organique englobe tout ce qui concerne le corps sauf le cerveau.

Les étudiants ayant des troubles de santé mentale, de déficit de l’attention ou des difficultés d’apprentissage n’ont donc pas accès à ces bourses ni à l’argent pour payer leurs services. Des fois ça passe, des fois ça ne passe pas, mais selon les termes de la loi, les troubles de santé mentale ne sont pas reconnus et le ministère de l’Éducation du Québec, qui évalue la situation depuis longtemps, considère cette clientèle comme étant émergente.

Le sénateur Dawson : Les fonds du ministère du Patrimoine ne sont donc pas disponibles pour ces gens?

M. Dionne : Pour cette partie de la population étudiante, non, tandis qu’à travers le Canada il y a de l’argent disponible. Mais au Québec, l’étudiant ne peut pas faire une demande pour bénéficier de cet argent.

Le sénateur Dawson : Puisqu’il y a une participation des universités québécoises, des cégeps et des associations québécoises, est-ce qu’il y a une coordination fédérale-provinciale qui se fait? Y a-t-il une place où le ministère de l’Éducation du Québec s’assoie avec Patrimoine canadien ou avec les autres provinces pour voir de quelle façon il est possible de partager de meilleures pratiques entre les différentes institutions?

Que ce soit l’Université d’Ottawa avec l’Université du Québec à Gatineau, si un étudiant « traverse la rivière » pour changer de province, est-ce qu’on lui donne des handicaps supplémentaires ou est-ce qu’on essaie de lui faciliter la vie?

Mme Ruel : Les fonds de l’Ontario sont différents de ceux du Québec. En Ontario, un étudiant qui arrive a droit aux mêmes services que tout le monde. Ce n’est pas sa province d’origine qui importe, mais l’endroit où il étudie. Pour ce qui est de l’accès, des réponses pourraient provenir du ministère.

The forms are different as are the definitions and the ways of accessing information. We currently have students from New Brunswick, Alberta, Western Canada and of course Quebec. Each time the forms, definitions and financial assistance available are all different.

In some provinces, no financial assistance is available for specific services while in others money is no object. The issue now is whether the provinces are talking about this situation. It would be desirable for them to do so because the services are highly fragmented.

Instead of dividing up the money, a better strategy would be to pool it and to agree on a way of investing it to get more positive results. In my opinion, this is a very important recommendation.

[English]

Ms. Graham: With respect to student financial assistance, the Province of Quebec and the territories of NWT, Northwest Territories, and Nunavut do not participate in our program but participate on the intergovernmental FPT, federal-provincial-territorial, committee. They are there, and they interact in terms of the issues around disability.

The Province of Quebec receives compensation in the form of an alternative payment, in lieu of participating in the Canada Student Loans Program. Within that context they have received in the past — and I assume they will continue to receive in the future — compensation for our grants and programs for persons with disabilities and for our loan program in general.

Senator Dawson: That is without any assurance that it will be used in that context?

Ms. Graham: No, in our legislation there is a reference to the fact that, in order to receive an alternative payment, the jurisdiction must provide programming that has substantially the same effect as the federal programs. Each year, there is a process that we embark on with the Province of Quebec and they indicate their legislation, the kinds of programs they have, and we then look at that and determine how much their alternative payment will be.

It is always after the school year. For example, for this school year, 2009-10, we have begun a process where we have written a letter to Quebec, they will give us an assessment of their programs against ours, and then under legislation we must pay them by January 2011.

The Chair: Getting people into post-secondary education starts with them becoming graduates of high school. We are told that twice as many people with disabilities have not completed high school as compared to those without disabilities.

Pour ce qui est des formulaires, ils sont différents. Les définitions et la façon d'accéder à l'information sont différentes. On a présentement des étudiants du Nouveau-Brunswick, de l'Alberta, de l'Ouest canadien et du Québec, bien sûr. Et chaque fois, ce sont des formulaires différents, des définitions différentes, des sommes d'argent différentes.

Et pour certains services, il n'y a pas d'argent dans certaines provinces, pour d'autres c'est illimité. La question est de savoir si les gens de chaque province s'assoient ensemble pour en discuter. Ce serait très souhaitable parce qu'il y a beaucoup de fragmentation dans ces services.

Au lieu de fragmenter l'argent, on devrait regrouper les sommes et s'entendre sur une façon d'investir pour avoir des résultats plus positifs. C'est une recommandation qui, selon moi, est très importante.

[Traduction]

Mme Graham : Pour ce qui est de l'aide financière aux étudiants, le Québec et les Territoires du Nord-Ouest ainsi que le Nunavut ne participent pas à notre programme mais siègent au comité fédéral-provincial-territorial, ce qui leur permet de dialoguer avec les autres.

La province de Québec perçoit un dédommagement sous la forme d'un montant compensatoire parce qu'elle ne participe pas au Programme canadien de prêts aux étudiants. Dans le passé — et je suppose que ça continuera dans l'avenir — le Québec a été dédommagé au regard de nos subventions et programmes que nous offrons aux personnes handicapées, de même que de notre programme de prêts en général.

Le sénateur Dawson : Et cela sans garantie en contrepartie que les sommes versées seront utilisées aux mêmes fins?

Mme Graham : En fait, notre loi précise qu'afin de recevoir un montant compensatoire, la province ou le territoire bénéficiaire doit offrir un programme produisant à peu près le même résultat que les programmes fédéraux. Tous les ans, nous nous asseyons avec des représentants du Québec pour faire le tour des lois et des programmes de la province et de fixer le montant compensatoire.

Nous faisons toujours cela à la fin de l'année scolaire. Cette année, par exemple, pour 2009-2010, nous avons entamé le processus en adressant une lettre au Québec qui nous fera parvenir un tableau établissant la comparaison entre ses programmes et les nôtres. Nous serons ensuite tenus par la loi de payer le montant compensatoire avant janvier 2011.

Le président : Pour que les gens fassent des études postsecondaires, ils doivent d'abord obtenir leur diplôme d'études secondaires. On nous a dit que le nombre d'élèves qui ne terminent pas leur secondaire est deux fois plus élevé chez les handicapés que chez les non handicapés.

How do we get people through the secondary level so we have a better chance of getting them into the post-secondary level? Is there a role for the federal government? We know the further down the educational ladder we go, it is more provincial jurisdiction. Who would like to comment on that?

Ms. Muñoz: The ratification of the UN Convention on the Rights of Persons with Disabilities has created a common ground with respect to the commitment the whole country has towards the international community and its citizens regarding inclusive education, which is Article 24.

This is the first and the most important thing because, eventually, the federal government will have to provide a report to the steering committee in the United Nations, and you will have to work together to create these reports for the steering committee. There might be alternate reports from the NGOs, non-governmental organizations, regarding what is going on here.

The Chair: You are saying that, eventually, they will have to address this high school graduation program because it is part of the reporting mechanism.

Ms. Ruel: Yes, because Article 24 of the convention clearly talks about improving the graduation level, so there is a concrete commitment.

Ms. Milroy-Swainson: That point underscores that education for students with disabilities at any age is a complex matter, and requires not only accessible and welcoming institutions but also communities which are accessible and cultural environments that are appropriate.

The federal government has programs in place to support this broader approach. For example, again, the social development partnerships program provides three kinds of funding that support this. First, we provide funding on an annual basis to 18 organizations representing people with disabilities, and the goal of this funding is to support these organizations in identifying and helping society respond to issues related to people with disabilities, so creating more of a social inclusion, cultural awareness.

It also supports the community inclusion initiative, which specifically is intended to support social inclusion for people with intellectual disabilities, and really works hard to both raise awareness outside the disability community about disabilities and improve attitudes. It also tries to encourage and support the involvement of people with disabilities in various types of social, educational, economic and sport activities.

The third part of that funding is project funding where we provide resources to a broad range of organizations for initiatives specifically intended to support inclusive education, support transition between school and work, and create supports for people with disabilities. All of these help foster the social inclusion of people with disabilities, which then in many ways creates

Comment faire pour permettre à ces jeunes de réussir au secondaire pour qu'ils puissent s'inscrire au postsecondaire? Le gouvernement fédéral a-t-il un rôle à jouer sur ce plan? On sait que plus on descend l'échelle du système éducatif et plus les provinces ont de compétence. Qui veut répondre à cette question?

Mme Muñoz : L'article 24 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, convention que nous avons ratifiée, impose des obligations communes à toutes les provinces et à tous les territoires envers leurs citoyens et envers la communauté internationale en ce qui a trait à l'intégration scolaire.

C'est la chose la plus importante entre toutes parce qu'à terme le gouvernement fédéral devra produire un rapport au comité directeur des Nations Unies et que vous devrez travailler ensemble à la préparation de ce rapport. De leur côté, les ONG, les organisations non gouvernementales, pourraient aussi publier leur propre rapport au sujet de ce qui se passe.

Le président : Vous dites qu'il faudra bien un jour s'attaquer à la question du taux d'obtention du diplôme d'études secondaires parce que cette question fait partie du mécanisme de rapport.

Mme Ruel : Effectivement, parce que l'article 24 de la Convention exige l'amélioration des taux d'obtention de diplôme et que cela constitue donc un engagement très concret.

Mme Milroy-Swainson : Cela souligne à quel point la scolarisation d'étudiants handicapés, quel que soit leur âge, est une question complexe qui exige non seulement que les établissements soient accessibles et ouverts, mais aussi que les collectivités soient accessibles et que les milieux culturels soient adaptés.

Le gouvernement fédéral a mis en œuvre des programmes pour aller dans le sens de cette vision générale. Permettez-moi de citer le Programme de partenariat pour le développement social qui prévoit un financement à cet égard. Premièrement, nous finançons annuellement 18 organisations représentant des personnes handicapées afin de les aider à cerner les interventions nécessaires et à épauler la société face à la problématique que représentent les personnes handicapées, cela pour favoriser l'intégration sociale et la sensibilisation culturelle.

Nous appuyons aussi l'initiative destinée à favoriser l'inclusion au sein de la collectivité des personnes souffrant de déficiences intellectuelles et nous travaillons d'arrache-pied pour essayer de sensibiliser la population en dehors du milieu des personnes handicapées au sujet du handicap et de la nécessité d'améliorer nos attitudes. Le programme vise également à inciter les personnes handicapées à participer aux différents types d'activités sociales, éducatives, économiques et sportives.

Le troisième volet est celui du financement des projets pour lequel nous offrons des ressources à toute une série d'organisations au titre des initiatives visant à favoriser l'intégration scolaire, la transition de l'école au travail et à assister les personnes handicapées. Tout cela contribue à l'intégration sociale des personnes handicapées et, de bien des

attitudes that support them, even wanting them to go forward on that front, so that is an important program.

A second program is the enabling accessibility fund which was renewed in the past budget. This program is eligible for various organizations, not actually universities, but it helps ensure that the community is more accessible to people with disabilities, whether it is information and communication technology, physical accessibility or transportation accessibility. If you cannot get to a school, it is hard to be part of that school community, so we use those tools available to us to support that broader cultural inclusion.

The Chair: Those things you have just described you are saying are not only applicable at the post-secondary level but also at the secondary and post-secondary level, so they should help out to get more high school graduates?

Ms. Milroy-Swainson: As well, there are a number of programs that target children and education in primary levels.

Ms. Graham: One other thing announced in the last budget is pathways to education Canada, and it is specific to children with disabilities, students with disabilities, but certainly for underrepresented individuals. That is community based to get into the high schools, mentor them and so forth. Part of that constituency will be students with disabilities.

Ms. Ruel: In Ontario for many years, there has been money for transition programs, and the experience of transition programs is showing us that, more and more now, we have students with learning disabilities at the university level who mentor at the high school level to teach how to use the learning technologies.

We have a project with OCRI, Ottawa Centre for Research and Innovation, with the University of Ottawa, and we realize that the training of high school teachers about learning technologies is not enough which impacts the students. First of all, they have to be successful in high school to be admitted to university, so if they do not have access to those technologies, they can hardly make it at university. We now try to pair students from the university to work with high school students, and they also work as role models, so we hope in the future, by having the students talking to each other, it will improve at least the perspective of those students.

Senator Callbeck: I have one question, Ms. Larocque, on your recommendations that I would like you to clarify. Number 3 said to reconsider requirements for financial aid specific to students with disabilities, even if they are not eligible for basic provincial or federal assistance. Can you give me an example of what you might be talking about?

façons, à l'amélioration des attitudes envers ces personnes au point qu'on veuille qu'elles se prennent en main. Il s'agit donc d'un programme important.

Le second programme que nous offrons est celui du Fonds pour l'accessibilité, qui a été renouvelé dans le dernier budget. Ce programme s'adresse à différentes organisations qui ne sont pas des universités et il se veut un outil pour que les personnes handicapées aient un meilleur accès à la collectivité, que ce soit grâce à des technologies d'information et de communication, à l'amélioration de l'accès physique ou de l'accès au transport. Quand on ne va pas à l'école, il est difficile de faire partie du milieu scolaire et nous avons donc recours à ces outils pour aller dans le sens d'une intégration culturelle plus large.

Le président : Vous venez de dire que tout ce que vous avez décrit ne s'applique pas uniquement au postsecondaire, mais aussi au niveau secondaire et qu'il est question de contribuer à augmenter le nombre de jeunes obtenant leur diplôme du secondaire?

Mme Milroy-Swainson : Il y a aussi un certain nombre de programmes qui ciblent les enfants et l'enseignement primaire.

Mme Graham : Dans le dernier budget, il a aussi été question du programme Passeport pour ma réussite Canada qui s'adresse tout particulièrement aux enfants handicapés, aux étudiants en situation d'incapacité et très bien évidemment à ceux et celles qui sont sous-représentés. C'est un programme d'intérêt collectif qui consiste à intervenir dans les écoles secondaires pour guider les jeunes parmi lesquels il y a des élèves handicapés.

Mme Ruel : Depuis de nombreuses années, l'Ontario finance des programmes de réorientation et, à l'expérience, on a constaté que de plus en plus d'étudiants universitaires ayant des troubles d'apprentissage font office de précepteurs auprès d'élèves du secondaire pour leur enseigner l'utilisation des technologies d'apprentissage.

Nous avons lancé un projet avec l'OCRI, le Centre de recherche et d'innovation d'Ottawa, en collaboration avec l'Université d'Ottawa, qui nous a amenés à constater que le fait de former les enseignants du secondaire aux technologies d'apprentissage ne suffit pas et que cette situation a des conséquences pour les élèves. Tout d'abord, ces élèves doivent réussir leur secondaire pour être admis à l'université, ce qui est peu probable s'ils ne sont pas en mesure d'utiliser ces technologies. Nous nous efforçons maintenant d'apparier avec des étudiants d'université qui font office de modèles de comportement auprès de ces élèves du secondaire et nous espérons que, dans l'avenir, grâce au dialogue instauré entre les jeunes, nous améliorerons ne serait-ce que la perspective de ces élèves.

Le sénateur Callbeck : Madame Larocque, j'aimerais obtenir une précision sur une de vos recommandations. En troisième lieu, vous avez recommandé de revoir les exigences imposées à l'obtention d'une aide financière dans le cas des étudiants en situation d'invalidité, même s'ils ne sont pas admissibles à une aide provinciale ou fédérale de base. Pouvez-vous me donner un exemple de ce que vous entendez par là?

Ms. Larocque: There was an example given in my presentation, I believe on page 3, where, for instance in Ontario, a student did not qualify for a Canada study grant for the accommodation of students with permanent disabilities. Because they do not qualify for the Ontario student loan, they do not qualify for the grant. You need to qualify for one in order to get access to all the other ones, so it is very difficult for those who do not qualify for that one program to be able to go to school and get the financial funding to help with their expenses, both their disability and educational expenses.

Senator Callbeck: What is the main reason they do not qualify for that?

Ms. Larocque: They may not qualify because, when they make application, their parents may be making too much money. There are different reasons why they may not qualify, but it comes down to there is money there from parents. They may not qualify because their parents make too much money, but the parents do not have the money to provide them with all the educational accommodations they need, especially with adaptive technology. Many parents are left having to take money from their RRSPs in order to purchase the adaptive technology for their child to attend university or college.

Ms. Graham: To qualify for the grant programs that I described, you have to first qualify for a Canada student loan, and essentially you need to be assessed on your financial need. The premise of the Canada Student Loans Program is that it is to make up a shortfall in funds. We expect parents and students to contribute to financing their education. Based on an assessment that is done at the provincial level, it is determined whether you can access a loan based on financial need.

The Chair: Is it sufficiently sensitive to the concern that Ms. Larocque raises?

Ms. Graham: You can appeal a decision, so you can go back to a provincial government. We do not do the front-end assessments and applications, but certainly provinces are willing to reassess based on information that maybe was not provided, or exceptional circumstances, that sort of thing. There is a bit of flexibility in that.

Senator Martin: Ms. Graham, you mentioned that you will be testing or launching a program in British Columbia this September. With the success of that, are there plans to continue in other schools in B.C. or perhaps across Canada? That is a bridge that would fill a gap between high school and university.

Ms. Graham: We are excited about it. It is based on an experiment done in the U.S. to great success. We are piloting it with the Province of B.C. which allows us to go in the schools.

Mme Larocque : J'ai donné un exemple dans mon exposé; je crois que c'est à la page 3. En Ontario, on avait refusé à quelqu'un le versement de la subvention canadienne visant les mesures d'adaptation pour les étudiants ayant une incapacité permanente. Comme cette personne n'avait pas eu droit au Régime de prêts aux étudiants de l'Ontario, elle n'avait pu prétendre à la subvention. Il faut être admissible à l'un pour avoir droit à l'autre, raison pour laquelle il devient très difficile pour ceux qui n'ont pas droit à un programme de poursuivre leurs études et d'obtenir ensuite une aide financière susceptible de les aider à faire face à leurs dépenses, qu'elles soient liées à leur handicap ou à leurs études.

Le sénateur Callbeck : Quelle est la principale raison pour laquelle ils ne sont pas admissibles?

Mme Larocque : Il est possible qu'au moment du dépôt de leur demande, leurs parents gagnaient trop d'argent. Il peut y avoir différentes raisons au rejet de leur demande, mais en fin de compte, la question est de savoir si les parents ont de l'argent. Dans l'affirmative, le demandeur risque d'être exclu, ce qui n'empêche que ses parents n'ont pas forcément les moyens nécessaires pour assumer les frais de tous les aménagements pédagogiques dont il aura besoin en cours de route, surtout quand on parle de technologies d'adaptation. De nombreux parents doivent même puiser dans leurs REER pour acheter ce genre de technologies afin que leurs enfants puissent aller à l'université ou au collège.

Mme Graham : Pour être admissible aux programmes de subventions que je vous ai décrits, vous devez d'abord être admissible au Programme canadien de prêts aux étudiants, ce qui exige une évaluation de vos besoins financiers. Pour le Programme canadien de prêts aux étudiants, on part du principe qu'il s'agit de combler un manque de fonds. Nous nous attendons à ce que les parents et les étudiants contribuent au financement des études. Une évaluation réalisée à l'échelon provincial permet de déterminer si le demandeur est admissible à un prêt en fonction de ses besoins financiers.

Le président : Cela répond-il suffisamment aux préoccupations soulevées par Mme Larocque?

Mme Graham : Il est possible de faire appel de la décision et donc de retourner devant le gouvernement provincial. Nous ne nous occupons pas des formalités initiales ni des demandes, mais les provinces sont toujours prêtes à réévaluer leur décision sur la foi d'informations qui n'auront pas forcément été soumises plus tôt ou en fonction de circonstances exceptionnelles. Il y a toujours une certaine souplesse.

Le sénateur Martin : Madame Graham, vous avez dit que vous alliez tester ou lancer un programme pilote en Colombie-Britannique, en septembre prochain. Si l'expérience est probante, envisagez-vous de l'étendre à d'autres écoles en Colombie-Britannique et peut-être même à l'ensemble du Canada? Vous vous trouveriez ainsi à jeter une passerelle entre le secondaire et l'université.

Mme Graham : Nous sommes emballés par ce projet. Nous nous sommes inspirés d'une expérience très réussie aux États-Unis. Nous avons lancé un projet pilote dans la province de la

Our contractors will go into the schools. We will assess the outcome and evaluate that to see whether it makes a difference. From our discussions with other provinces, there is a real interest in looking at how and if and how much it would cost to implement that across the board.

Senator Martin: It sounds like a worthwhile program.

The Chair: That is it. We have reached the end of our meeting. Thank you to all of you who have come today. You have provided us with valuable, thought-provoking information that we will have to consider as we go down the path towards recommendations. We still have many meetings to go and hope to have a report out in the fall.

With that, I will officially adjourn this meeting.

(The committee adjourned.)

Colombie-Britannique qui nous permet de faire le tour des écoles. Les entrepreneurs que nous avons engagés se présentent dans toutes les écoles et nous allons évaluer les résultats de cette expérience pour voir dans quelle mesure elle a permis de changer les choses. D'après les entretiens que nous avons eus avec les autorités d'autres provinces, celles-ci sont vraiment intéressées à examiner les mécanismes de mise en œuvre et les coûts d'une application généralisée à l'échelle du Canada.

Le sénateur Martin : Cela semble être un programme valable.

Le président : C'est tout. Nous sommes arrivés au terme de notre réunion. Merci à vous tous de vous être déplacés. Vous nous avez communiqué des informations valables, inspirantes, dont nous tiendrons compte dans la formulation de nos recommandations. Il nous reste encore beaucoup de séances à tenir et nous espérons pouvoir produire notre rapport à l'automne.

Sur ce, je lève officiellement la séance.

(La séance est levée.)

Learning Disabilities Association of Canada:

Claudette Larocque, Director of Public Policy and Programs.

Human Resources and Skills Development Canada:

Nancy Milroy-Swainson, Director General, Office for Disability Issues;

Glennie Graham, Senior Director, Canada Student Loans Program.

Association canadienne des troubles d'apprentissage :

Claudette Larocque, directrice de politiques publiques et de programmes.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada :

Nancy Milroy-Swainson, directrice générale, Bureau de la condition des personnes handicapées;

Glennie Graham, directrice principale, Programme canadien de prêts aux étudiants.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Wednesday, April 14, 2010

Assembly of First Nations:

Shawn A-in-chut Atleo, National Chief.

Metis National Council:

Marc Leclair, Senior Policy Adviser.

Gabriel Dumont Institute:

Lisa Wilson, Program Director.

Congress of Aboriginal Peoples:

Betty Ann Lavallée, National Chief;

Roger Hunka, National Bilateral Director.

Thursday, April 15, 2010

Quebec Association of Post-Secondary Students with Disabilities:

Yolanda Muñoz, Coordinator.

Canadian Association of Disability Service Providers in Post-secondary Education:

Yolaine Ruel, Past President;

Gordon Dionne, Secretary Treasurer.

(Continued on previous page)

TÉMOINS

Le mercredi 14 avril 2010

Assemblée des Premières Nations :

Shawn A-in-chut Atleo, chef national.

Ralliement national des Métis :

Marc Leclair, conseiller politique senior.

Gabriel Dumont Institute :

Lisa Wilson, directrice de programmes.

Congrès des Peuples Autochtones :

Betty Ann Lavallée, chef national;

Roger Hunka, directeur national bilatéral.

Le jeudi 15 avril 2010

Association québécoise des étudiants ayant des incapacités au postsecondaire :

Yolanda Muñoz, coordonnatrice.

Association canadienne des conseillers en services aux étudiants handicapés au postsecondaire :

Yolaine Ruel, ancienne présidente;

Gordon Dionne, secrétaire trésorier.

(Suite à la page précédente)